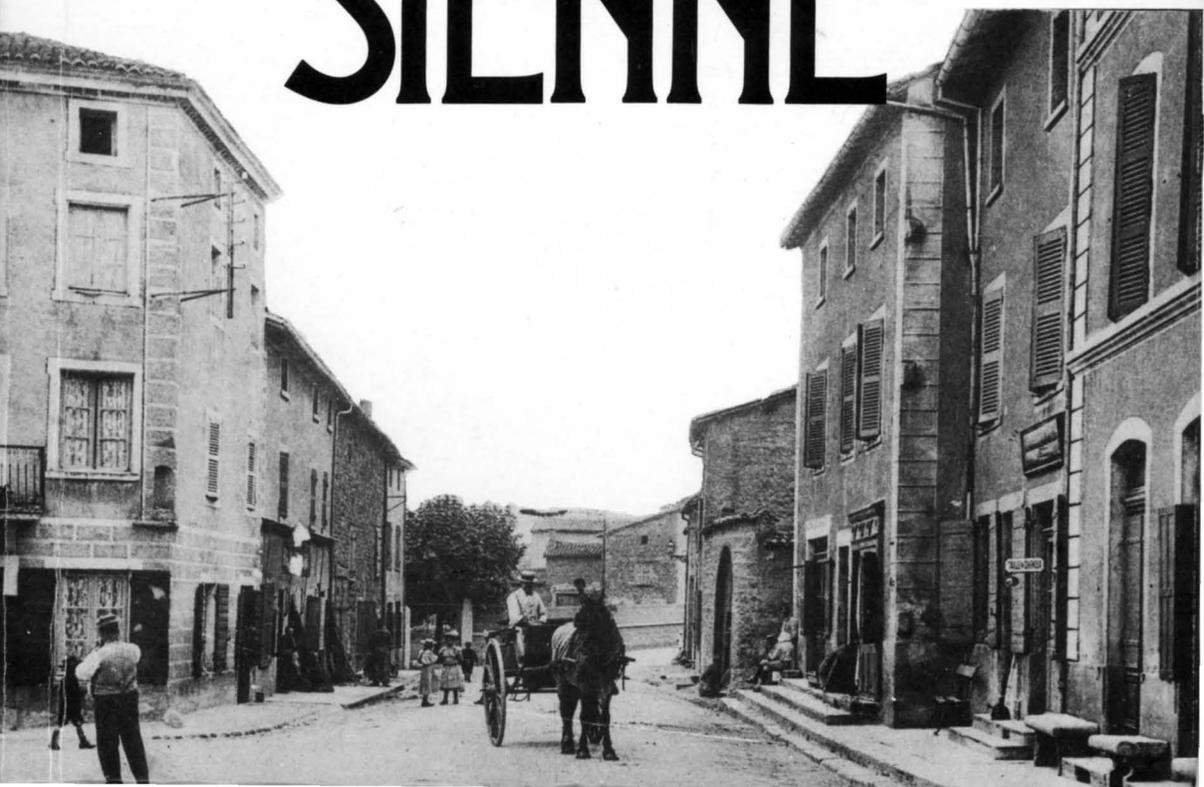


"LE VIEUX BRINDAS"

BULLETIN ANNUEL 1984

CHRONIQUE BRINDA SIENNE



"LE VIEUX BRINDAS"

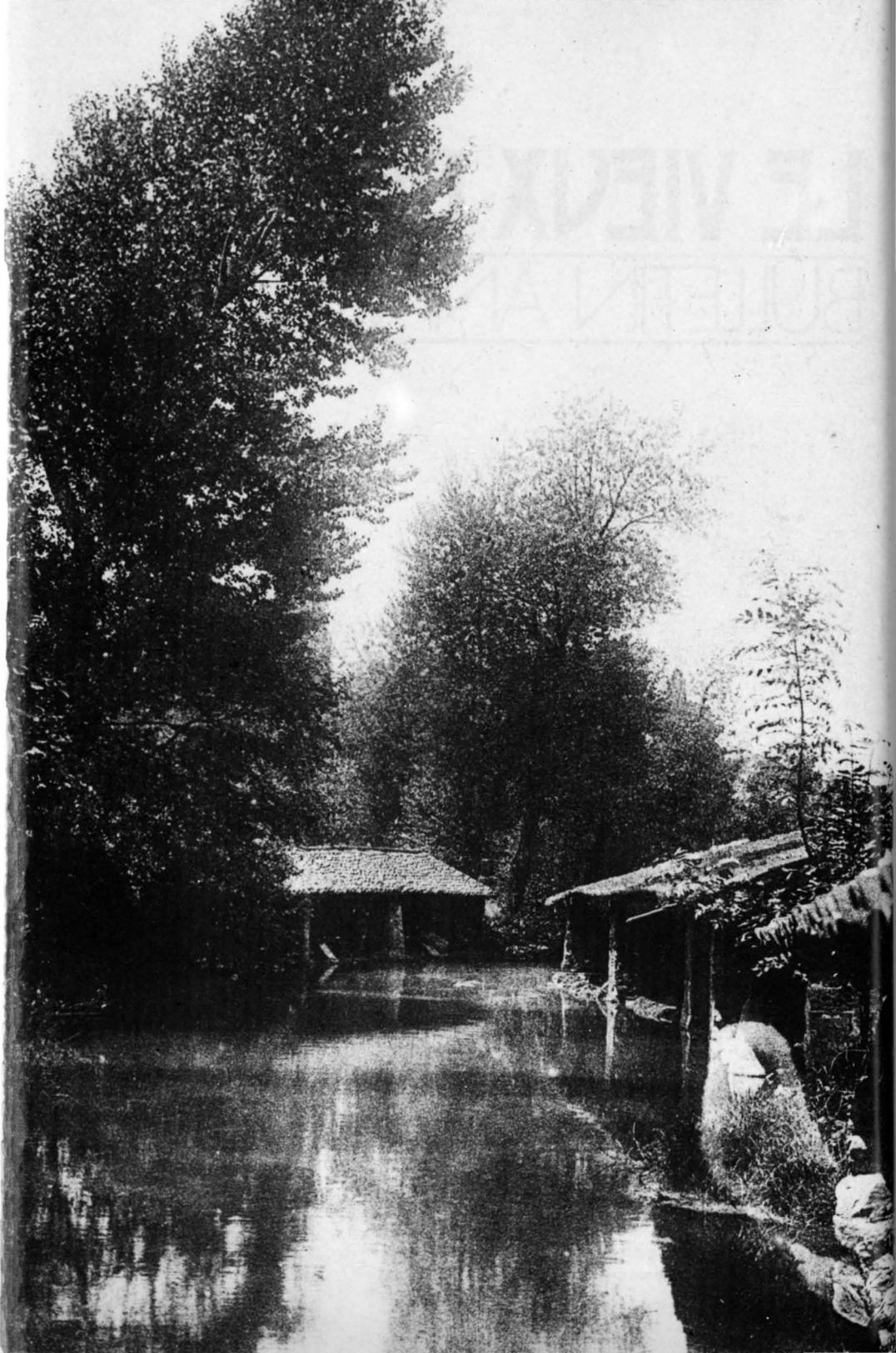
BULLETIN ANNUEL 1984

En hommage et remerciements aux habitants de Brindas et des villages environnants qui par la recherche, la remise de documents, la communication de renseignements ont fait revivre notre histoire locale.

Le Vieux Brindas

Abréviations :

- A.D.R. : Archives Départementales du Rhône
A.A. : Archives de l'Archevêché
A.M.B. : Archives Municipales de Brindas
D.P.V.B. : Documents Personnels et Vieux Brindas



De Briandas à Brindas

“Malgré invasions et guerres, il y avait à l'écart dans les bois, les montagnes, des petits coins assez isolés pour n'être subvertis ni par la force, ni par les nouveautés et se maintenir de génération en génération, indéfiniment semblables à eux-mêmes”.

Geneviève d'Harcourt
Archiviste-paléographe
La vie au Moyen-Age

D'une superficie de 1128 hectares, le territoire de Brindas, Briandas au Moyen-Age, occupe une partie du plateau lyonnais entre les vallées profondes du Garon et de l'Yzeron, à l'altitude moyenne de 300 à 350 m.

Dominé par les Monts du Matin (façade Est des Monts du Lyonnais) le plateau était, 1000 ans avant notre ère, englobé dans le pays des Ségusiaves, peuple de la Gaule Celtique.

Brindas (Briandas) Garon, Izeron, sont des noms dont l'origine celtique est admise par tous les érudits.

Le nom de Brindas désignait le mamelon qui sera le cœur du village actuel. La racine “bri” que l'on retrouve dans de nombreux noms de familles et de lieux en Bretagne, veut dire éminence ou élévation.

Avant notre ère

Il est hors de doute que cette partie du plateau lyonnais, parce qu'accidentée et d'accès très difficile, était peu fréquentée. La grande courbe de la rivière d'Yzeron (à l'époque abondante et torrenteuse), qui va du Nord-Ouest (actuellement le Pont Pinay) au Nord-Est (actuellement le Pont Chabrol) prolongée par le ruisseau de Chêne jusqu'au Pont de Chêne à l'entrée de Francheville, constituait une barrière protectrice du peuplement (château et mesures) juché sur la hauteur.

Toute la partie Sud, la partie basse appelée la plaine de Brindas, zone humide, marécageuse, où se déversaient toutes les eaux de ruissellement des pentes environnantes, formait un fossé naturel. Les traces en sont encore visibles. Malgré les drainages et les travaux d'assainissement, les “flaches” et “boubasses” y sont, de nos jours, nombreuses, et beaucoup de maisons isolées ou groupées dans les lotissements récents ont les “pieds dans l'eau”.

Territoire de pénétration difficile, il était naturellement à l'écart du réseau des chemins établi par les Ségusiaves.

Les voies de circulation les plus proches du site de Brindas venaient de Condate, village gaulois établi au pied de la Croix-Rousse, bien avant Lugdunum, sur Fourvière. La première, prenant par le Sud-Ouest, passait par Allaï,

Chaponost, le Pont d'Arthaud pour aller à Saint-Martin et Saint-Symphorien. La seconde se dirigeait droit vers l'Ouest sur les Monts du Lyonnais par Alai, Grézieu et le col de Saint-Bonnet.

Placé loin des routes et le sol lui-même n'offrant que de maigres ressources, ce secteur ne pouvait accueillir qu'une population de faible importance. De vastes étendues étaient en friche, couvertes de broussailles ou de bois, de hêtres et pins sylvestres prolongeant les forêts profondes de la "vallée noire" (Vaugneray). Le témoignage subsiste de nos jours dans les nombreux noms de lieux : Broussières, Brochaillon, les Garennes, les Varennes, les Essarts, le Cailloux (*).

L'époque romaine

L'occupation romaine du territoire des Ségusiaves, n'a en rien modifié les caractéristiques du secteur brindasien.

Le réseau des chemins primitifs est resté le même avec les deux voies de circulation celtiques. Elles ont, certes, été aménagées, élargies, redressées et nous sont connues sous les noms de :

- la voie romaine, de Lyon à Feurs par le Pont de Chêne et le Pont d'Arthaud ;
- la grande voie d'Aquitaine, passant par Grézieu et Pollionnay.

Le territoire de Brindas ne semble pas avoir présenté d'intérêt pour la colonisation romaine. Celle-ci s'est faite par étapes, marquées chacune par la construction des aqueducs alimentant Lugdunum. Ainsi, c'est seulement la construction du troisième aqueduc sous Claude, qui entraînera l'intégration de toute la vallée de la Brévenne et les flancs occidentaux des Monts du Lyonnais.

De même, la construction, sous Hadrien, de l'aqueduc du Gier, du Pilat à Lugdunum, poussera à l'annexion du Forez Viennois.

“Brindas hors de France”

Rituellement le Comité des Fêtes de Brindas accueille les visiteurs de la Foire annuelle par une banderole portant l'inscription :

“Vous qui venez de France, soyez les bienvenus”

Cette formule est une résurgence d'un dicton inscrit dans la mémoire populaire depuis le haut moyen-âge et encore en usage de nos jours dans de nombreux foyers brindasiens et de la région :

“Brindas hors de France”

et en patois local :

“Eyo dio France”

Le sens en a été altéré et modifié au cours des siècles. L'imagination populaire a multiplié interprétations et légendes.

(*) Cailloux est un nom de lieu qui désigne d'ordinaire un endroit boisé. D'un radical celtique, cail, bois, forêt d'après Josse).

Certains affirment que pour entrer à Brindas, de quelque côté que l'on aborde le village, il fallait payer péage et passer par un pont. Il est vrai, le visiteur venant de Craponne traverse le Pont Chabrol, de Grézieu le Pont Jacquemet, de Francheville le Pont de Chêne, de Vaugneray le Pont Pilon, de Messimy le Pont Pinay, de Malataverne le Pont d'Arthaud. La route venant de Chaponost elle aussi couvre une buse où coule le maigre débit du ruisseau du Boulot.

Un péage a bien existé au XIV^e siècle aux abords de Malataverne, mais partout ailleurs, rivières et ruisseaux étaient franchis à gué ou sur des troncs d'arbres.

D'autres assuraient que Brindas échappait à l'impôt sur les allumettes, alors qu'il est établi que les Brindasiens s'approvisionnaient en allumettes de contrebande dont la vente et même la fabrication étaient de grande pratique dans la région.

Une légende tout aussi fausse ou pleine d'humour, affirme que Brindas avait été oublié par les géographes qui dressèrent la première carte de France.

Ni à la fin du XVII^e lorsque fut établie la carte du Gouvernement Général du Lyonnais, ni en 1760 lorsque fut exécutée la partie régionale de la célèbre carte dite "de Cassini", Brindas n'a été rayé de la carte.

Alors quelle signification donner à ce dicton "Brindas hors de France" ?

Les spécialistes sont d'accord pour situer au milieu du XIII^e siècle, dans une période de grands défrichements, la création, dans la plupart des régions de France, d'exploitations et de domaines de hobereaux installés assez à l'écart des communautés villageoises.

A Brindas c'est sur le territoire des Hotteaux qu'à la même époque se produit un fait de même nature.

Le territoire des Hotteaux couvrait environ 70 hectares, placés aux confins du finage, loin des lieux habités et des châteaux environnants de Brindas, Chaponost, Francheville, et Grézieu.

Un parchemin daté du 7 septembre 1287 (*) nous apprend qu'en 1286 un sieur Barthélemy de Polliac édifia une maison forte sur le territoire des "Ottaux".

Ecusson et armoiries du roi de France avaient été apposés sur cette maison, placée ainsi sous la garde du roi.

Or dans cette région de l'Ouest Lyonnais où les fluctuations des limites administratives et judiciaires, où les luttes entre les rois et les comtes, entre les Comtes-Archevêques de Lyon et les Comtes du Forez furent nombreuses, une frontière resta à peu près fixe, celle du diocèse de Lyon et les chanoines du Chapitre de Lyon étaient Seigneurs de Brindas. Le diocèse de Lyon était séparé du royaume depuis plusieurs siècles. Son rattachement à la couronne de France ne sera réalisé que par le traité du 10 avril 1312 (Philippe le Bel) qui mit fin au gouvernement des archevêques.

(*) A.D.R.

La tentative du Sieur Barthélemy entraîna l'intervention immédiate des chanoines de Lyon.

Le procès à peine engagé Barthélemy s'inclinait. Une transaction stipulait la reconnaissance que le territoire des Ottaux dépendait de la seule juridiction des Chanoines Comtes de Lyon. Barthélemy acceptait de payer au Seigneur sacristain de Brindas la dîme sur les fruits et les animaux, retard y compris.

Barthélemy était autorisé à parachever la construction en cours pour l'habitation et en ne lui donnant ni allure de forteresse ni moyens de défense.

En outre il s'engageait à ôter les armoiries du Roy de France.

Ainsi il était reconnu que Les Ottaux, comme le territoire de Brindas dont ils dépendaient n'étaient pas domaine du Roy.

Etant hors du royaume, Brindas était hors de France

Le Moyen-Age

Même après la période des grands défrichements et la création de vastes terrains pour l'élevage (La Praz), le peuplement demeura restreint et très dispersé, l'économie fermée et de simple subsistance, et les échanges avec l'extérieur très faibles.

Ceci peut expliquer le fait que Brindas ait conservé son toponyme primitif, à la différence des groupements de population voisins qui ont ou pris le nom du fondateur romain d'un domaine d'exploitation (ex. Messimy) ou joint à leur nom latin celui de leur patron chrétien (Saint-Laurent-d'Agny).

A cette époque il existait déjà une seigneurie à Brindas, et bien entendu une sorte de château, plus maison forte que château, pour en assurer la défense.

Ce château féodal sera détruit au XV^e siècle.

Le fait saillant noté avant la seconde moitié du XVI^e siècle est la reconstruction complète du château par son seigneur mansionnaire Claude Talaru Chalmazel.

Salomon (*) le décrit ainsi :

“C'était alors un vaste bâtiment rectangulaire flanqué à chaque angle d'imposantes tours rondes (ajoutons, entouré de fossés dont la dernière partie à l'angle sud-est et qui était désignée sous le nom “des Terreaux” a définitivement été comblée au début de ce siècle (G.B.)) dont il ne subsiste plus que celle du Nord-Est”.

“Dans la tour ronde se trouve une superbe cheminée Renaissance soutenue par des chapiteaux délicatement moulurés. Le manteau porte le blason des Talaru : parti d'or et d'azur, à la cotice de gueules brochante”.

“Ce même blason se retrouve sur l'accolade de la porte qui conduit de la Tour à la Salle actuelle du Conseil Municipal.

“A l'extrémité Sud-Ouest, l'escalier à vis, en pierre de taille dessert les différents étages du château”.

(*) Les Châteaux historiques du Lyonnais et du Beaujolais.



Escalier à vis (Reste du château) - Accès par la Placette des Ormeaux
(Photo Michael Hughes)

On ne sait pratiquement rien de la vie que menaient les habitants à cette époque, sinon qu'en raison de l'isolement inscrit dans la géographie, la terre était le seul moyen de subsistance.

Certes, la paroisse était organisée depuis longtemps. Le baron de Raverat dans ses "Promenades autour de Lyon", rapporte qu'un acte du X^e siècle fit cession de Brindas à l'Abbaye de Savigny.

Mais l'écrit connu le plus ancien est aux Archives Départementales. Datant de 1225 il donne la liste des paroisses, et parmi elles celle de Brindas dépendant du Prieuré de Saint-Irénée.

L'Eglise de Brindas, avec son annexe de Messimy, avait à sa tête le curé, les recteurs et les luminiers qui se succédaient dans les mêmes familles de père en fils.

Si les rentes et les donations à l'église étaient nombreuses comme on peut le voir dans les testaments de l'époque elles étaient très minces et n'assuraient pas aux desservants un revenu suffisant. Les plaintes du curé motivées par sa situation précaire, et celles de son vicaire de Messimy étaient fréquentes.

Distincte de la paroisse, la communauté d'habitants, ce lien de la solidarité paysanne, avait son syndic et ses membres responsables. Les réunions se tenaient sur l'ancienne place de l'Eglise (le porche actuel de l'édifice) convoquées après vêpres, au son de la cloche.

On réglait sur place la vie de la communauté, entretien des chemins, événements locaux, la dîme, etc...

Le village au XVIII^e siècle

Nous possédons une meilleure information sur la vie du village au XVIII^e.

Pendant tout le siècle, les choses demeureront sans changement aussi bien dans les rapports de propriété de la terre, que dans les rapports sociaux et partant dans les mentalités.

Les habitants à 95% s'adonnaient à la culture et à l'élevage. La vigne tenait une grande place dans toutes les parties du village. Les produits de la terre assuraient l'auto-subsistance. Le peu d'argent entrant dans les foyers provenait de la vente de l'excédent de vin et aussi de la pension perçue pour les enfants pris en nourrice. L'échange de services et de produits dominait. Le travail salarié était très rare pour ne pas dire inconnu, même pour les journaliers et domestiques nourris et logés chez le maître employeur.

Il y avait deux catégories de paysans :

- les laboureurs, petits exploitants possesseurs de lopins de terre ou de terres en censive
- et les grangiers ou fermiers, tenanciers de grands domaines dont les propriétaires, les Chanoines du Chapitre, les nobles et les bourgeois habitaient Lyon et quelque-uns le Bugey. Le grangier avait parfois sa propre terre à cultiver.

Les domaines étaient nombreux :

— au Boulot (à M. Dugas) ; à la Pillardière (à Mme des Champs) ; à la Grange du Plan et au Clos (à M. Dougny) ; à la Joanna (à M. Doncin) ; la Grange des Andrés (à Saconay) ; aux Brosses et au Plaisir (acquis par Guigou à Saconay) ; Grange de Saconay ou Savonost (à M. Dounis). Un texte de 1788 précise qu'il y avait "100 habitants chefs de foyers propriétaires, 25 fermiers et grangiers, que toutes les fermes et granges sont tenues par les habitants à l'exception de 4 fermes qui sont tenues par des fermiers étrangers qui n'ont point d'autres domiciles dans la paroisse".



Le Bouleau (Boulot)

Château fortifié construit en 1660, ancienne propriété et domaine de la famille Dugas
Gravure de Tony Vibert, Peintre et graveur lyonnais (1832-1889)

Les artisans étaient en petit nombre.

Ils exerçaient, sans pour autant abandonner, eux et leur famille, le travail de la terre, les activités les plus indispensables à la vie locale. Des documents divers nous font rencontrer :

- le maître-masson Barthélemy Bodard en 1715 ou Jean Berticat en 1744 ;
- le masson et charpentier René Louis Neyrin en 1740 ;
- le maître-serrurier Claude Brazier en 1706 ;
- les benniers ou tonneliers Antoine Guichard en 1727 et toute une lignée de Collomb à la Croix des Rameaux et au Gourd ;
- un marchand et maître-tailleur en 1744, Jean-Louis Mercieux ;
- le maréchal-ferrant Pierre Melay ;
- Jacques Brun n'ouvrira un cabaret qu'en 1763 et se dira "obergiste" en 1791.

Les cordonniers, 6 à 9 selon les périodes, représentaient la branche artisanale dominante. Ils travaillaient aussi, et souvent à façon pour les villages voisins.

Des familles entières, les fils succédant au père, ou le gendre ou le cousin, étaient occupées à ce travail et à tous les degrés : apprenti ou garçon cordonnier, marchand cordonnier, maître-cordonnier.

La lignée des Farges, cinq générations, traverse tout le siècle à partir de 1692, jusqu'en 1799 et il y aura encore un Farges exerçant en 1827.

Celle des Benoît a exercé le métier le siècle durant. Il y avait Benoît l'aîné, Benoît le cadet, le fils, le jeune, Benoît dit Blaize. Ils habitaient aux Places, à la Croix des Rameaux, à la Quinsonnière.

Les Pitiot étaient là en 1706, 1714, 1724.

Il faut ajouter les noms de Pierre Morellon en 1728, Pierre Marignier en 1792 et préciser que des liens de parenté unissaient ces diverses familles.

Nous pouvons avoir une certaine vue sur l'habitation et le mobilier.

La maison moyenne comprenait, en général, un bas (rez-de-chaussée) donnant sur une cour ou suel et un haut (premier étage) avec une ou deux chambres et on y accédait de la cour par des degrés de pierre..

Elle était construite en pisé, sur soubassement de pierres, couverte de charpente et tuiles. Les portes et fenêtres étaient encadrées de dalles de granit, qui soutenaient le linteau de poutre mal équarrie.

Selon l'importance de l'exploitation, il y avait, bâtiments attenants ou séparés, une étable avec crèches et rateliers, une fenièrre, un chapit, pour le bois ou pour abriter tombereaux et chars, une grange, un cellier avec cuve, tonneaux et barreilles.

L'indispensable puits était dans la cour parfois servant à deux maisons mitoyennes.

La verchere, où jardin potager était à proximité du logis.

Le mobilier était de chêne ou de noyer, surtout de noyer. A cette époque le noyer était abondant. Plantés le long des haies il y avait une vingtaine d'arbres par ferme. On en tirait l'huile pour la consommation et pour le paiement des rentes faites au luminaire de l'Eglise.

De nombreux testaments donnent le détail du mobilier utile servant dans la plupart des habitations de Brindas : une grande table et deux bancs pour la cuisine, parfois des chaises de paille, la huche, un garde-manger à deux portes, ou un dressoir simple ou un dressoir de vaisselle avec deux tiroirs son dessus servant d'armoire. Dans les chambres, les bois de lit, parfois une garde robe (certaines à quatre portes) et surtout les coffres. Les coffres, selon l'usage étaient faits en sapin, en chêne et surtout en bois de noyer.

Les coffres étaient le meuble essentiel, dont on se servait le plus (1) pour ranger les "nippes" et les "hardes". Le coffre constituait la dot minimum de l'épouse la plus démunie, même s'il devait être acquis à crédit, déjà !

Les sentiments religieux de cette population besogneuse et impécunieuse étaient très profonds. Le curé vivait au milieu d'elle, menait la même vie avec les mêmes soucis matériels (2).

(1) A Lyon, des "maîtres coffriers" étaient les spécialistes de cette fabrication.

(2) Voir "Les curés de Brindas", page 33



Vieille ferme brindasienne



Maisons à la Croix des Rameaux

*Deux gouaches de Beppo Soos (1903-1968)
Peintre d'origine hongroise, marié à une brindasienne, inhumé au cimetière de Brindas*

Tous les historiens font débiter le bouleversement lent et profond des rapports sociaux en France à partir de 1750.

Au XVIII^e, dans cette société brindasienne "immobile" repliée sur elle-même, les premiers remous ne se feront sentir qu'en 1769.

Les événements comme la destruction du château féodal, ou l'opposition à l'érection d'un pilori au XVI^e étaient lointains même s'ils restaient dans les mémoires.

Vingt ans avant la Révolution, un acte "requis et octroyé" par le notaire royal marquant ainsi plus de solennité à la protestation était établi sous l'impulsion de René Louis Neyrin et dans la maison de ce maçon charpentier et paysan, originaire de Chaponost (1).

Cet acte dressait les "doléances des laboureurs brindasiens en ces termes"(2) :

Charles Demasso, Marquis de la Ferrière, Lieutenant Général des armées du Roy, ancien Lieutenant des Gardes du Corps de sa majesté, Chevalier de l'ordre Royal militaire de Saint-Louis, Sénéchal de Lyon, faisons savoir que :

Ce jourd'huy sixième aout mil sept cent soixante neuf, sur les trois heures de Relevé à l'issue de vespre de la paroisse de Brindas, le peuple sortant en grand nombre, et en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant de la Ville et Généralité de Lyon en datte du huit Juillet dernier signé Defflessel, qui ordonne aux habitants de la ditte paroisse de Brindas de s'assembler en la forme, la manière accoutumés pour délibérer tant sur la nécessité des Réparations du presbitaire de la ditte paroisse que sur les moyens d'en acquitter la dépense et être la ditte délibération à nous rapporté, pour être ordonné ce qu'il apartiendra.

Les dits habitants pour satisfaire et se conformer à la ditte ordonnance se sont assemblés à la forme ordinaire dans la place publique dudit Brindas et se sont retirés dans la Maison de René Louis Neyrin habitant du dit Brindas pour faire la ditte délibération.

Par devant le Notaire Royal en la Sénéchaussée de Lyon sous-signé sont comparus Antoine Benoît habitant et syndic de la ditte Communauté, Pierre Juttet premier Consul en Charge de la présente année, Claude Guillon, Fleury Boyriven, Ennemond Chazottier, Antoine Benoît l'aîné, Etienne Benoît, Antoine Cazot, Jean Corday, Pierre Boucher, Jean Delorme, Jean Guillon, Fleury Daguin, Jacques Joseph Marignier et Pierre Rivière tous habitant et composant la plus seine et majeure partie de la Communauté d'habitants de la ditte paroisse de Brindas, lesquels après avoir pris Lecture du procès-verbal de visite du dit presbitaire en datte du vingt six Juin dernier fait en conséquence de l'exécution de l'ordonnance de M. Bruyas Subdélégué en datte du dix Janvier, et ensuite

(1) Sur les Neyrin, voir page 41

(2) D.P.V.B.

de celle de Monseigneur l'Intendant du Treize mars dernier, ont tous et unanimement dis et délibéré en se conformant aux ordonnances de Monseigneur l'Intendant que toutes les Réparations contenues dans le susdit procès-verbal ne sont pas absolument nécessaires, que pour les plus urgentes ils font offre et s'engagent de payer aux Entrepreneurs des dites réparations la somme de cent livres, qu'ils sont dans l'impossibilité de pouvoir fournir à une plus grande dépence, attendu qu'il leur reste encore une somme considérable à payer sur le dit presbitaire, que l'année dernière ils firent construire une Ecurie au presbitaire qui leur a coûté considérablement, qu'ils sont d'ailleurs surchargés d'impôts, que depuis plusieurs années les récoltes ont manqué dans la ditte paroisse, que la gresle a emporté cette année la moitié de la Récolte de Blé et du vin, et enfin qu'ils sont réduits à la dernière misère.

De laquelle délibération les susdits Syndic, Consuls et habitants ont requis acte qui leur a été octroyé par le Notaire Royal soussigné.

Fait au dit Brindas, maison sus ditte de René Louis Neyrin situé au lieu de la place près le Bourg du dit lieu.

René Louis Neyrin et son gendre Antoine Cazot feront les frais de cette initiative téméraire. Ils seront par la suite tenus à l'écart de la communauté d'habitants.

Toutefois, cette expérience de l'action collective et de démocratie locale pour éphémère qu'elle fut n'a pas été inutile. La communauté continua à jouer son rôle à côté de celui de la paroisse.

Lorsque l'autorité royale procéda en 1788 à la nomination de la première municipalité de Brindas il n'y eut qu'un changement de nom, les responsables de la communauté administraient les affaires communales conservant à leur tête Jacques Brun le syndic, le même qui avait été député désigné en 1787.

La mise en place des institutions nouvelles se fit donc aisément et l'élection de la Municipalité en 1790 se fit sans difficulté apparente malgré un certain mécontentement d'une partie de la population.

Rappelons qu'à la veille de la Révolution il y avait à Brindas une centaine de laboureurs-exploitants et 25 grangiers.

Le régime ancien de la propriété étant brisé, les exploitants directs en étaient bénéficiaires, libérés des anciennes redevances (dîmes, cens ou servis) alors que par le maintien du métayage les grangiers restaient toujours dépendant des propriétaires, nobles et bourgeois et s'estimaient écartés des bienfaits de la Révolution.

Brindas sur roche

Les difficultés les plus sérieuses apparurent au moment de la Convention lorsque les noms des saints furent bannis et que Brindas ainsi que d'autres localités de la région se virent imposer un nouveau nom :

— Saint-Genis-Laval changé en Genis-le-Patriote était centre du district,

- Saint-Martin-en-Haut, Martin-l'Espérance,
- Saint-Symphorien-le-Chatel, Chausse Armée,
- Sainte-Foy-l'Argentière, Foy-sur-Brévenne,
- Saint-Genis-les-Ollières, Les Ollières

Certaines localités pourtant dépourvues du parrainage d'un saint virent également leur nom transformé.

Ainsi Thurins devint, par ferveur patriotique sans doute, Thurins-le-Français et Brindas plus prosaïquement traité se vit octroyer le nom de Brindas-sur-Roche.

Le fait est certain, les Brindasiens boudèrent le nouveau nom. Les documents municipaux ne mentionnent **Brindas-sur-Roche** que dans la courte période de juillet à septembre 1794, où la Terreur atteignait son paroxysme.

Pourtant le nouveau nom, rappelait presque à la lettre la description que les habitants eux-mêmes avaient faite de leur terroir.

Répondant en 1788 à l'enquête de l'Assemblée Départementale de l'élection de Lyon, la municipalité de Brindas affirmait, au sujet de la nature des fonds :

“Il y a un petit nombre de bicherées de 1^{re} classe, le surplus “des fonds de la paroisse n'est que sables et sur roche, et par “conséquent de très faible valeur””.

On peut comprendre la réticence des Brindasiens envers le nouveau vocable, il était équivoque.

Brindas-sur-Roche pouvait à la fois s'appliquer au village isolé, à l'écart sur son monticule, ou viser la vie en marge de ses habitants.

Il pouvait être perçu comme un avertissement : avancer l'argument de faible rendement de la terre pour voir les impôts et taxes allégés était une pratique courante et excusable sous la monarchie, mais sujet à caution sous la République.

Rien de surprenant si, à la différence des habitants des localités voisines plus dociles, les Brindasiens aient réagi à ce qu'ils pouvaient considérer être dicté par la malveillance et la dérision.

Le grand attachement de la population à la religion avait aussi créé une vive opposition aux mesures prises par la Révolution : entraves à l'exercice du culte, persécution des prêtres, désaffectation de l'Eglise.

Il y eut bien, au début de l'an II certaines exactions : vitraux de l'église fracassés, autels renversés, meubles et armoires saccagés, mais ce n'était que le fait d'un petit nombre.

Les anciens fabriciens et François Boyriven, recteur en fonction depuis le 1^{er} mars 1789 surent mettre à l'abri des linges et ornements de l'Eglise.

L'Eglise, devenue **Temple de la Raison** d'abord et ensuite **Temple de l'Eternel**, servait aux réunions décadaires (selon le calendrier républicain) qui prenaient un caractère cœrcitif :

"On y faisait lecture des décrets de la Convention Nationale et des arrêtés des Corps Administratifs afin que personne n'en prétende cause d'ignorance".

Les vieilles rancunes atténuées ou oubliées, la population, unité refaite, manifestait chaque fois que possible, sa ferveur religieuse.

Lorsqu'en l'an IV il y eut un court répit aux persécutions, les linges et ornements du culte appartenant à la Fabrique furent, cette fois officiellement, confiés et pris en charge par trois fabriciens, les bancs et les meubles inventoriés et une souscription publique pour leur restauration recueillit la somme énorme pour l'époque de 3.846 Francs et 10 sous.

La Révolution, même si elle avait gêné les Brindasiens dans la pratique religieuse n'avait en rien affecté leur foi ni l'emprise spirituelle exercée par l'Eglise.

Les persécutions recommencèrent, sous le Directoire, après le 18 Fructidor 1795, et il a fallu attendre le Concordat de 1801 mis en vigueur en Août 1802 pour que le Conseil Municipal de Brindas puisse proclamer **"Qu'ainsi disparaissent tous les éléments de désordre et tous les obstacles que la malveillance pouvait opposer au retour de la paix intérieure"**.

page 11

Registre
de la
Municipalité
de
Brinda.

Sous-transcrire les différentes délibérations
de la
Commune
et les
Lettres Patentes du Roi
Sur les
Décrets de l'Assemblée
Nationale
Et commencé le 17. Février 1790.

Tableau de répartition du terroir brindasien

1697 Réponse à l'enquête de l'Intendant d'Herbigny

| | | |
|----------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Seigle et quelque peu de froment | 2.000 bicherées | soit 260 hectares |
| Vigne | 1.000 journées d'homme | soit 43 hectares |
| Prairie | 200 journées d'homme | soit 85 hectares |
| Bois | 200 bicherées | soit <u>26 hectares</u> |
| Total | | 414 hectares |

1803 Réponse à l'enquête du Conseil de Commerce de Lyon

| | | |
|--|------------------------|-------------------------|
| Terres labourables ensemencées en blé, froment et autres grains | 2.700 bicherées | soit 350 hectares |
| Vigne | 500 bicherées | soit 65 hectares |
| Pré | 1.250 bicherées | soit 170 hectares |
| Bois | 710 bicherées | soit 92 hectares |
| Terres incultes | 1.700 bicherées | soit 220 hectares |
| Flaches et paquarages | 290 bicherées | soit 38 hectares |
| Broussailles | <u>300 bicherées</u> | soit <u>39 hectares</u> |
| Total | 7.450 bicherées | 974 hectares |

Notes

- 1 — La superficie du territoire communal actuellement est de 1.284 hectares.
- 2 — Entre les deux dates 1697 et 1803 le nombre d'habitants avait doublé, ce qui explique la plus grande utilisation du terroir.
- 3 — Il était courant pour éviter les lourdes impositions d'atténuer les possibilités de revenu. C'est probablement le cas pour les chiffres de la vigne. Au début du XIX^e siècle, la surface cultivée en vigne avoisinait 200 hectares.
- 4 — La bicherée = 12 ares 93.
- 5 — La journée d'homme - 4 ares 28 environ.

Répartition de la population active (au-dessus de 12 ans)
Recensement de 1799

| | Nombre de foyers | Total population active (au-dessus de 12 ans) | Natifs de Brindas | Nés hors Brindas | Hommes | Femmes |
|---|------------------|---|-------------------|------------------|--------|--------|
| Le Château - Le Bourg | 29 | 87 | 59 | 28 | 44 | 43 |
| Le Château - Les Places | 17 | 55 | 35 | 20 | 26 | 29 |
| Le Guillermy | 7 | 25 | 17 | 8 | 14 | 11 |
| Le Chazottier | 8 | 26 | 10 | 16 | 10 | 16 |
| La Pillardière | 9 | 39 | 33 | 6 | 18 | 21 |
| Le Brochaillon | 8 | 24 | 21 | 3 | 11 | 13 |
| Les Andrés | 6 | 29 | 19 | 10 | 10 | 19 |
| Le Gourd | 7 | 24 | 21 | 3 | 10 | 14 |
| Le Boulot | 5 | 17 | 9 | 8 | 8 | 9 |
| Les Ayats | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| Les Brosses | 1 | 4 | 4 | | 2 | 2 |
| Le Buyat | 1 | 2 | 2 | | 2 | |
| Chalinel | 3 | 12 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Croix des Rameaux | 8 | 29 | 25 | 4 | 11 | 18 |
| La Grand'Cour | 2 | 4 | 3 | 1 | 2 | 2 |
| Les Hotteaux | 1 | 1 | | 1 | 1 | |
| La Joanna | 2 | 10 | 7 | 3 | 7 | 3 |
| Le Milon | 3 | 8 | 2 | 6 | 3 | 5 |
| Le Moncel | 6 | 22 | 15 | 7 | 12 | 10 |
| La Patetière | 1 | 4 | 3 | 1 | 2 | 2 |
| Le Pilon | 1 | 4 | 3 | 1 | 3 | 1 |
| Le Plaisir | 2 | 6 | 2 | 4 | 3 | 3 |
| Le Plan | 1 | 5 | 3 | 2 | 2 | 3 |
| La Quinsonnière | 5 | 14 | 8 | 6 | 5 | 9 |
| Sacsonay | 1 | 4 | 4 | | 2 | 2 |
| Le Soyard | 2 | 8 | 7 | 1 | 2 | 6 |
| | 137 | 466 | 320 | 146 | 217 | 249 |
| | Foyers | au-dessus de 12 ans | natifs de Brindas | né hors Brindas | Hommes | Femmes |
| Population enfantine (au-dessous de 12 ans) | | 283 | | | 119 | 164 |
| Présents aux armées | | 22 | | | 22 | |
| Population totale | 137 | 771 | | | 358 | 413 |

Note

Les noms en gras désignent les Hameaux signalés déjà en 1697.

Le Château désigne le centre du village regroupant les maisons du Bourg et des Places.

Les autres noms désignent des lieux dits, des domaines ou des écarts.

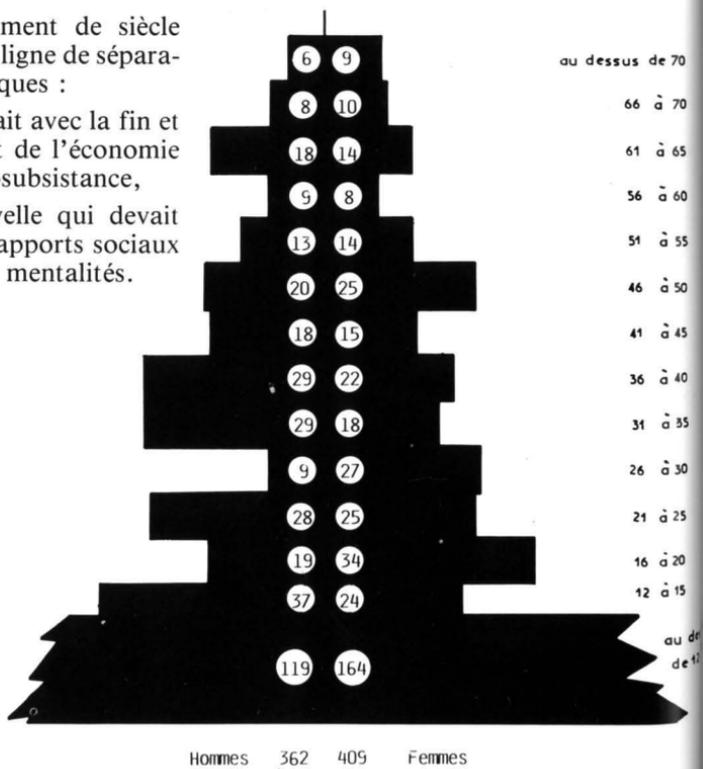
de la Commune de Brindas Canton de Vaccarès

| NOMS DES COMMUNES qui en dépendent. | N O M B R E D E S | | | | | TOTAL. | OBSERVATIONS. |
|---|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------------------|------------|---------------|
| | HOMMES mariés ou veufs, | FEMMES mariées ou veuves, | GARÇONS de tout âge. | FILLES de tout âge. | DÉFENSEURS de la Patrie vivans, | | |
| <i>Brindas</i> | <i>168.</i> | <i>176.</i> | <i>168.</i> | <i>238.</i> | <i>22.</i> | <i>771</i> | |
| <p><i>Le total de la population de la Commune de Brindas s'élève à sept cent soixante onze, —</i></p> <p><i>Cedez place à Brindas le Vierge qu'on ne s'attendait pas à voir —</i></p> <p><i>Le 1^{er} août de la République française! Bonnet blanc et blanc bonnet</i></p> | | | | | | | |

Aux alentours de 1800

1800, le changement de siècle
marque à Brindas la ligne de séparation
entre deux époques :

- celle qui s'achevait avec la fin et
du féodalisme et de l'économie
agraire de l'autosubsistance,
- et une ère nouvelle qui devait
bouleverser les rapports sociaux
et moraux et les mentalités.



Hommes 362 Femmes 409

Population totale 771 en 1799

Des documents précieux nous renseignent sur la population et l'état de choses à cette époque :

- le tableau d'utilisation du terroir (page 16) ;
- le recensement de 1799 qui nous permet de présenter un tableau de répartition (page 17) et une pyramide des âges (page 18).
- la réponse du Maire Malaval à l'enquête du Conseil du Commerce en 1802.

Ce rapport sur la vie économique et sociale du village est intéressant, bien qu'il laisse percer un pessimisme exagéré.

Enquête du conseil de commerce - Ville de Lyon

Réponse du Maire de Brindas, 11 décembre 1802

1° Sur la production

La production des terres est en bled seigle et bled froment, en partie en pommes de terre, très peu de fruits, quelque peu de légumes.

2° La consommation

Les grains qui se réussissent année commune ne suffisent pas pour la consommation de la population au moins pour 8 mois de l'année, nous n'y pouvons suppléer qu'en ayant recours à la Grenette de Lyon pour ce qui manque où dans les pays à bled soit à la montagne voisine ou dans le Dauphiné.

3° Sur le vignoble

Les vignes sont partie principale de nos propriétés et production rurale. La qualité de nos vins est bien médiocre, c'est cependant la seule production que les habitants de la commune ont pour subvenir à leur entretien et consommation et au payement de leurs contributions et pour subvenir aux autres besoins d'entretien domestique.

Le seul débouché est la ville de Lyon pour le vin et autres menués denrées. Le vin, son exportation se fait ordinairement depuis le mois de Brumaire jusqu'en Ventose (1), après ce temps il n'est pas assuré de pouvoir se transporter. Son exportation l'exposerait, le propriétaire ne peut le vendre qu'au péril et risque de l'acheteur.

La seule voie qui y conduit est par la route de Francheville qui est très mauvaise sur toute la commune ayant une côte et un pont qui est très rapide et qui en gêne la circulation ce qui rend les charrois très mauvais et que les chemins auraient besoin de réparations considérables pour le transport des denrées et marchandises pour la Ville, même des autres communes.

4° Sur les forêts

Il n'y a point de forêt en bois d'haute futage, que quelques petits coins de bois taillis et quelques rivages dans les haies de clôture des propriétés des habitants de la commune qu'on étronche tous les 6 ans pour les besoins et qui ne suffisent pas pour la consommation étant obligé d'y suppléer pour leurs besoins par les charbons de pierre qu'on se procure partie par voiture ou par dos de bête de somme des carrières de Rive-de-Gier.

Commerce et manufacture

Les habitants sont tous agricoles, n'ont point de commerce et manufacture particulière que pour les besoins de la commune.

Pour ce qui concerne les commerces et manufactures qui y existent :

- 1° *il y a quatre individus fabriquant en étoffes de soie pour le compte des négociants de la ville. Six individus cordonniers ne travaillant qu'une partie de l'année pour les communes voisines et la ville dont ils tirent les matières utiles à leur art et métier.*
- 2° *l'on croit point qu'il soit utile d'un Etablissement d'aucune nouvelle fabrication, branche de travail ou d'industrie, étant trop à la proximité de la ville capitale du département, ou les différents arts du travail et d'industrie et fabrication sont abondants et*

(1)-Novembre à mars.

et très multipliés, ce qui fait que les familles qui existent dans notre commune un grand nombre surtout la jeunesse fixent leur vue et s'attachent aux manufactures de la ville en y allant fixer leur résidence pour travailler aux différents arts de travail et d'industrie.

Les habitants de notre commune, très laborieux étant attachés à la culture de leur terrain qui demande un travail assidu et continu et qui est très souvent peu productif à cause de la médiocrité de leur terrain qui est très ingrat, manquant d'engrais pour son abonification.

Ce sont toutes les observations que je crois pouvoir faire au Conseil de Commerce de la Ville de Lyon et de leur témoigner la sincère reconnaissance de la considération et du dévouement qu'ils ont envers notre commune et leur présenter ma reconnaissance particulière et mes respects et saluts.

Malaval

* *
*

Revenons au recensement de 1799. La place nous manque pour une étude plus poussée. Ce sera l'objet d'un travail ultérieur.

Nous nous contenterons, cette fois, de quelques réflexions sur les patronymes.

La liste de tous les noms de familles relevés dans le recensement est publiée dans la partie documents, (pages 84-85).

120 patronymes pour 137 foyers sont portés : 32 par 314 personnes (hommes et femmes) ; 36 par 85 hommes ; 52 par 67 femmes.

Le nombre des patronymes transmissibles, ceux des femmes (noms de jeunes filles) ne pouvant l'être est excessivement restreint : 32 + 36 soit 68 (*).

Le classement des groupes les plus nombreux d'habitants homonymes nous permet d'établir la liste ci-dessous limitée à 14 noms.

| | Hommes | Femmes | Total | Ancienneté à Brindas |
|------------|--------|--------|-------|----------------------|
| Benoît | 22 | 6 | 28 | 1575 |
| Boyrivent | 21 | 7 | 28 | 1631 |
| Marignier | 18 | 7 | 25 | 1658 |
| Morellon | 12 | 6 | 18 | 1445 |
| Mercieux | 14 | 3 | 17 | 1662 |
| Chazottier | 10 | 5 | 15 | avant 1600 |
| Collomb | 12 | 2 | 14 | 1657 |
| Bonjour | 10 | 3 | 13 | 1450 |
| Michallon | 8 | 5 | 13 | 1635 |
| Brun | 8 | 3 | 11 | avant 1600 |
| Blanc | 10 | 1 | 11 | 1702 |
| Rivière | 6 | 5 | 11 | 1765 |
| Guillon | 7 | 3 | 10 | |
| Juttet | 7 | 3 | 10 | 1706 |
| | 165 | 59 | 224 | |

(*) Les spécialistes estiment que le nombre des noms de famille en France dépasse facilement 100.000.

Ainsi donc, le groupe des personnes portant un des 14 patronymes les plus répandus atteignait le nombre de 224 soit une moyenne de 16 alors que pour les 106 autres, le nombre était de 242 avec une moyenne d'un peu plus de 2.

Le premier groupe rassemble les plus vieilles familles de Brindas, pour lesquelles nous avons pu donner la date de la plus ancienne trace écrite trouvée dans les archives, mais la présence de certains d'entre elles est certainement antérieure.

D'autres noms de familles anciennes avaient disparus en 1800 ou étaient en voie de disparition. Quelques uns se retrouvent dans les noms des lieux comme Soyard, Grossan, Chaninel, Quinson. Ne laissons pas tomber dans l'oubli les Roux, les De la Place et faisons une mention spéciale au plus vieux noms, sans doute, porté encore par des descendants vivants, Fuchery, transformé au cours des siècles en Fuchy, Fuchier, Fuchez, Farchière... et même **Fuchier Guillarme** qui a donné son nom au Guillermy.

* *
*

Les vieilles familles constituaient donc le groupe dominant véritable "conglomérat familial" conservateur des coutumes et traditions.



Les descendants des Benoit
(photo environ 1920)

Cinq siècles de présence de la famille à Brindas

Beaucoup de mariages se contractaient à l'intérieur du groupe, multipliant des liens de parenté, qui étaient embrouillés à l'extrême.

Comme l'Eglise veillait attentivement aux mariages entre parents, on trouve dans les registres paroissiaux des cas nombreux de consanguinité de 3^e et 4^e degré (mariage entre oncle et nièce, tante et neveu, cousins germains). Signalons le cas pour sa singularité ; un mariage entre frère et sœur (2^e degré en ligne collatérale) célébré le 26 juin 1759 avec dispense par un Edit du Pape du 5 mai, fulminé le 11 juin par le Vicaire Général du Diocèse de Lyon.

Concernant les patronymes, une autre remarque doit être faite.

Tous les noms de famille, localisés dans le village ou dans la proche région (en 1800) ne figurent pas dans les dictionnaires établis par les spécialistes de l'anthroponymie.

C'est là aussi un aspect de l'isolement de ce secteur et nous espérons que des recherches futures viendront combler cette lacune.

Au XIX^e, la mutation

Le changement que l'on discernait dès le début du siècle sera chose faite dans la seconde moitié du XIX^e.

La vie brindasienne, et partant les mentalités, en sortiront transformées.

Le bouleversement sera accéléré par la création de routes nouvelles dans la période 1820/1850 et surtout la liaison réalisée par le Pont Chabrol et Craponne à la grande route de Lyon à Bordeaux.

Ce désenclavement mettait fin à l'isolement séculaire de Brindas.

Les effets en furent importants : introduction et développement de nouvelles activités (tissage et blanchissage), maintien sur place de l'excédent de main-d'œuvre, augmentation de la population, construction de nombreuses habitations.

Nous pouvons alors avancer cette conclusion : cet isolement n'est-il pas à l'origine et l'explication de la réputation quelque peu moqueuse que l'on fait à Brindas encore de nos jours.

Brindas et Guignol

Avec l'arrivée dans la commune, après la première guerre mondiale, d'une famille lyonnaise des plus honorables, une notoriété nouvelle va mettre Brindas en vedette et raviver la réputation ancienne.

Cette famille, c'est celle de Neichthausser dont quelques-uns de ses membres sont les descendants directs du fondateur du Théâtre Guignol.

Les deux frères Neichthausser s'attacheront à être les continuateurs et les animateurs de l'œuvre de Mourguet.

L'aîné Pierre fut Maire de Brindas de 1929 à 1940. Il prêtait sa voix à Gnafron, Ernest le cadet à Guignol.

Toutes les pièces de Guignol écrites ou dites par eux portent la marque de Brindas.

C'est à Brindas que Guignol se fiance, se marie. Si par hasard, dans d'autres récits il se marie à Lyon, c'est à Brindas qu'il fait son voyage de noces. Le Maire de Brindas, lui-même, ceint de son écharpe est un personnage des grandes heures de Guignol. Et certains se souviennent encore du départ de Guignol pour la lune... depuis l'aérodrome de Brindas.

Aucun village de l'Ouest Lyonnais n'a autant été brocardé et ses habitants sujets à la blague, au sarcasme et aux quolibets que notre Brindas à la vie calme, pauvre et austère.

L'ancien Maire Emiel avait coutume de protester "Pourquoi prétendre que les Brindasiens sont plus bêtes que les gens des communes d'alentour ?"

Le vieux proverbe "à quelque chose sert malheur" se vérifie ici.

C'est à l'isolement de Brindas dix siècles durant que nous sommes redevables, en 1984, du caractère encore semi-rural de notre village où il fait bon vivre.

Souhaitons que ses habitants puissent bénéficier longtemps encore d'un cadre de vie et d'un environnement aussi appréciés qu'enviés.

Gaston Besan

Dictons, sarcasmes et quolibets sur Brindas

Tu viens de Brindas ?

Tu retardes.

Si tu n'es pas contente tu vas à Brindas.

Conseil du mari à sa femme pour la calmer.

Les jeunes mariés qui n'ont pas d'argent font leur voyage de noce à Brindas.

Autrement dit nulle part.

Le vin de Brindas.

D'après le Littré de la Grande Côte : "mauvais vin, Brindas village renommé pour la fâcheuse qualité de son vin".

La piquette des chanoines.

Vin de Brindas fourni aux chanoines qui le servaient additionné d'eau dans les séminaires.

Quand les grives mangent les raisins de Brindas, elles vont crever à Chaponost.

Le raisin est si mauvais qu'elles ne peuvent pas aller très loin (4 kms).

Brindas, ce pays ravitaillé par les corbeaux.

Pauvre et difficile d'accès.

Tu joues comme à Brindas.

Ce qu'on dit au mauvais joueur aux boules ou aux cartes.

Brindas hors de France.

Parce qu'au XIII^e siècle il échappait à l'autorité du roi de France.

Le Péage de Malataverne

Toute une légende existe à Brindas à propos de ce droit ancien perçu pour le passage des hommes, des animaux et des marchandises. (*)

En vérité nous ne connaissons l'existence que d'un seul péage parvenu jusqu'à nous parce qu'il a défrayé la chronique et probablement nourri l'imaginaire : le péage situé au lieu dit "Malataverne", **Mala Taberna** dans les vieux terriers.

Taberna ou Taverne est un mot ancien dont la première apparition est dans une ordonnance de 1215 réglant les débits de boisson ou de nourriture.

Nous ignorons l'emplacement exact de ce débit, mais nous savons que deux anciens chemins se croisaient au territoire de Malataverne. Le premier, le plus célèbre, le chemin antique des Ségusiaves reliait Condate à Feurs, le second une route oubliée reliait St-Étienne à Macon.

Ce croisement, en un lieu écarté, encaissé et boisé, au confluent de la Chalendrière et du Garon, à proximité de l'actuel Pont d'Arthaud, avec un péage où il fallait obligatoirement marquer l'arrêt, était un emplacement tout désigné pour une taverne pouvant fournir le boire, le manger et le logement.

L'adjectif "mala" (mauvais) permet d'évoquer une fréquentation ou une réputation douteuse, un lieu malfamé.



Trois documents (dont deux parchemins difficiles à déchiffrer) datant de 1427, 1432 et 1433 nous apprennent que le péage de Malataverne dépendait du château d'Yzeron.

Une moitié du revenu allait aux prébendiers de la Chapelle du Saint-Sépulcre, prébende fondée par Philippe de Turey, archevêque et Comte de Lyon.

En 1427, le nommé Jacquemet Herelli prend cette prébende à cens et pour trois années.

Nous ignorons tout des événements pendant les cinq ans qui suivirent.

En 1432, Guillaume de Saint-Romain, damoiseau, est l'auteur d'une note rédigée devant témoin, où il prétend, à la requête de l'archevêque, défendre à Jacquemet de percevoir la part de la prébende.

En 1433, par un mandement d'Hubert de Grolée, Sénéchal de Lyon au Sergent Royal, Guillaume de Saint-Romain accusé d'avoir usurpé la moitié du péage est menacé de poursuites.

(*) Voir page 5

Une sombre histoire d'usurpation et de détournements de fonds autour de ce péage, objet de contestations et de procès.

Le Pont d'Arthaud

Ce pont sur la Chalendrière, dont deux arches sont encore visibles, reliait Brindas (lieu du Cailloux) à Malataverne (lieu du Rocher).

Il porte le nom d'Arthaud de La Feuillade dont le fief et le château à Malataverne étaient auparavant dans les limites d'Yzeron.

Pendant la Révolution, le Pont d'Arthaud a été désigné pendant quelques mois sous le nom de Pont du Rocher.



La route oubliée

Nous l'avons dit plus haut, une ancienne route coupait à Malataverne la route de Symphorien-le-Château et se dirigeait vers Brindas d'un côté et Soucieux de l'autre.

Elle est mentionnée dans
l'état et dénombrement des chemins nationaux passant et aboutissant dans la commune de Brindas dressé le 6 Floréal an VII (18 Mai 1799).

Il y est dit :

routes venant du midi, tirant au nord

premièrement de Malataverne traversant le centre, allant au Nord, appelée l'ancienne route de St-Étienne à Macon, passant par Grézieu-la-Varenne.

Cet ancien chemin, signalé "national" ne figure dans aucune des cartes dressées par Guigue ou par Germain. Il est cependant indiqué dans un abenevis du 28 septembre 1691(*) pour une concession de prise d'eau **jouxtant le chemin de La-Tour-de-Salvagny à Marcy-le-Loup et Brindas.**

C'est la route oubliée.

Des recherches ultérieures ne seraient pas sans intérêt. Certains indices à Theizé, près du Bois d'Oingt, et à Messimy, peuvent faire penser à une bretelle qui menait au Puy des pèlerins de Compostelle.

Marie Trotobas

État & dénombrement des chemins nationaux
passant & aboutissant dans la commune de Brindas
chemin qui passe dans la commune de Brindas
venant de Nidj tout au nord

- 1^o un chemin venant de Malataverne au sud de la commune aboutissant au nord traversant le centre de la commune appelé l'ancienne route de St-Étienne à Macon passant par Grézieu la Varenne.
- 2^o une autre chemin venant de Messimy au sud de la commune aboutissant dans la commune de Brindas

la commune de Brindas

différents esprits des us de la commune en ce qui concerne les chemins nationaux d'une part grande utilité sans pour le besoin public & particulier

à Brindas le 15 floréal an 5^o de la République
François Bernier D'apt. Maximilien D'apt.

6 Floréal - An VII
18 Mai 1799

Archives Municipales de Brindas

(*) A.D.R. 10 G. 2422 cité par Marcel Chaboud dans les Feux du Grand Chemin, (chez l'auteur).

Le territoire des Ruettes et l'Obéance de Brindas



Photo Christiane Hughes

En voyant apposer la plaque **“Ruelle de l'Obéance”** il y a quelques mois sur les murs de ce passage, certains se sont sûrement demandés les raisons de cette appellation curieuse.

Malgré l'animation qui y règne, on ne peut en effet parler ni d'im-passe, ni de rue, compte tenu de ses dimensions plus que modestes (1 m de large sur 30 m de long environ). Seul le nom de ruelle pourrait correspondre réellement aux dimensions. Cependant le mot de ruelle n'apparaît, pour désigner une voie de passage, qu'au XVII^e siècle et, sur les documents brindasiens antérieurs à cette époque, et même jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, c'est sous le nom (non reconnu d'ailleurs par la langue française) de ruelle que l'on voit figurer cette voie. C'est un peu par la même évolution sémantique que dans certaines provinces du nord de la France (Flandres et Artois) on dénomme voyette (petite voie) ce qui n'est pas encore appelé ruelle, terme réservé alors aux corridors intérieurs et aux passages réservés dans les alcôves, notamment sous Louis XIV.

Seule voie de passage Nord/Sud (n'oublions pas que la rue du Vieux Bourg ne date que du XIX^e siècle)

“d'orient déclinant a Septentrion...”

la ruelle traverse donc le vieux village accolé au château, le reliant aux “places” et aux champs situés plus loin en direction de Grézieu, la plus proche paroisse dont dépendait le hameau de Craponne et tous deux isolés de Brindas par l'Yzeron.

Municipalité
de
Brindas

N.º 6.

Nous François Thimonnier,

Commissionnaire Jodiste à Lyon, y demeurant, expert nommé par les administrateurs du Directoire du District de la campagne de Lyon, par leur délibération du seize novembre dernier, pour procéder à l'estimation des Bieus nationaux,

Nous Sommes transporté, ce jour d'uy lundy six décembre mil sept cent quatre vingt dix, en la paroisse de Brindas, où étant, nous avons reconnu que les parties de fonds nationaux, situées en lad. paroisse nous indiquées de la part de M. S. administrateur du District, & que comprises dans la soumission que la municipalité de Lyon a faite des acquies, sont :

N.º un Bâtiment situé au nord de l'aplan public du Bourg de Brindas destiné à l'ameublissement des Grains et vins, provenant d'ordines dudit lieu, composé au rez-de-chaussée, d'un Cellier ou sont un pressoir & trois Caves, de la teneur ensemble de cent vingt ans au premier étage, d'un grand grenier, & tout formant les jours et entrées par lad. place; Joignant aux Bâtimens & Annexes du nomme Barcet, une rue de quatre toises, d'orient déclinant à Septentrion; à l'aplan public de midi; et aux Bâtimens & Annexes du nomme Accieux d'occident et Septentrion.

Fait, clos et signé triple audit lieu de Brindas, le six décembre, mil sept cent quatre vingt dix.

Thimonnier

Explicite

C'est donc tout naturellement au cœur du vieux village que s'installèrent les bâtiments de l'obéance de Brindas.

A Brindas, comme dans les autres paroisses dépendant du Chapitre de Saint-Jean, le Seigneur Obéancier était chargé, jusqu'en 1789 de percevoir la contribution des habitants au nom des chanoines, comtes de Lyon, l'Obéance de Brindas et Messimy dépendant de la dite Eglise.

Deux ensembles de documents permettent de situer avec précision l'emplacement de la maison du Seigneur Obéancier.

Le premier date de 1750. Trouvé aux Archives départementales, il relate la visite faite par deux chanoines, comtes de Lyon, Commissaires Députés du Chapitre de la dite Eglise (1) "... pour la visite, rapport et description de l'Obéance de Brindas".

Cette description détaillée, permet notamment la localisation géographique de l'immeuble.

Le second document est le rapport, établi le 6 octobre 1790 à la suite de la visite des biens domaniaux par la municipalité de Brindas, accompagnant Claude Marignier, Procureur de la commune en date du 12 avril 1790. Il est complété par l'acte d'estimation par expert du 17 Messidor an IV de la République (2). Les deux descriptions sont identiques et l'on peut retrouver, malgré les multiples transformations et mutations, les murs qui ont abrité des activités diverses, telles que plusieurs générations de tailleurs d'habits, le nom des derniers figurant encore sur une photographie datée de 1906, pour arriver à celle de l'officine de pharmacie d'aujourd'hui, créée en 1971.

La maison de la Dîme était donc bien là, et au moins depuis 1750. La présence du Seigneur Obéancier sur les terres de Brindas et Messimy était, elle, établie depuis quatre siècles : les documents qui nous renseignent sont nombreux, dont l'un des premiers, daté de 1385 et condamnant un certain Romain "**... à payer au Seigneur Obéancier un agneau et un petit obole...**".

A côté de l'Obéance, la grange qui lui était accolée au nord date de la même époque. On en retrouve également une description dans un acte privé daté du 18 janvier 1744 (3). A ce jour d'autres documents nous permettent de remonter dans le temps, grâce à l'obligeance de plusieurs familles. C'est ainsi que l'histoire de la maison située au n° 4 (ou l'on peut voir une belle cheminée directoire) devrait pouvoir être reconstituée facilement.

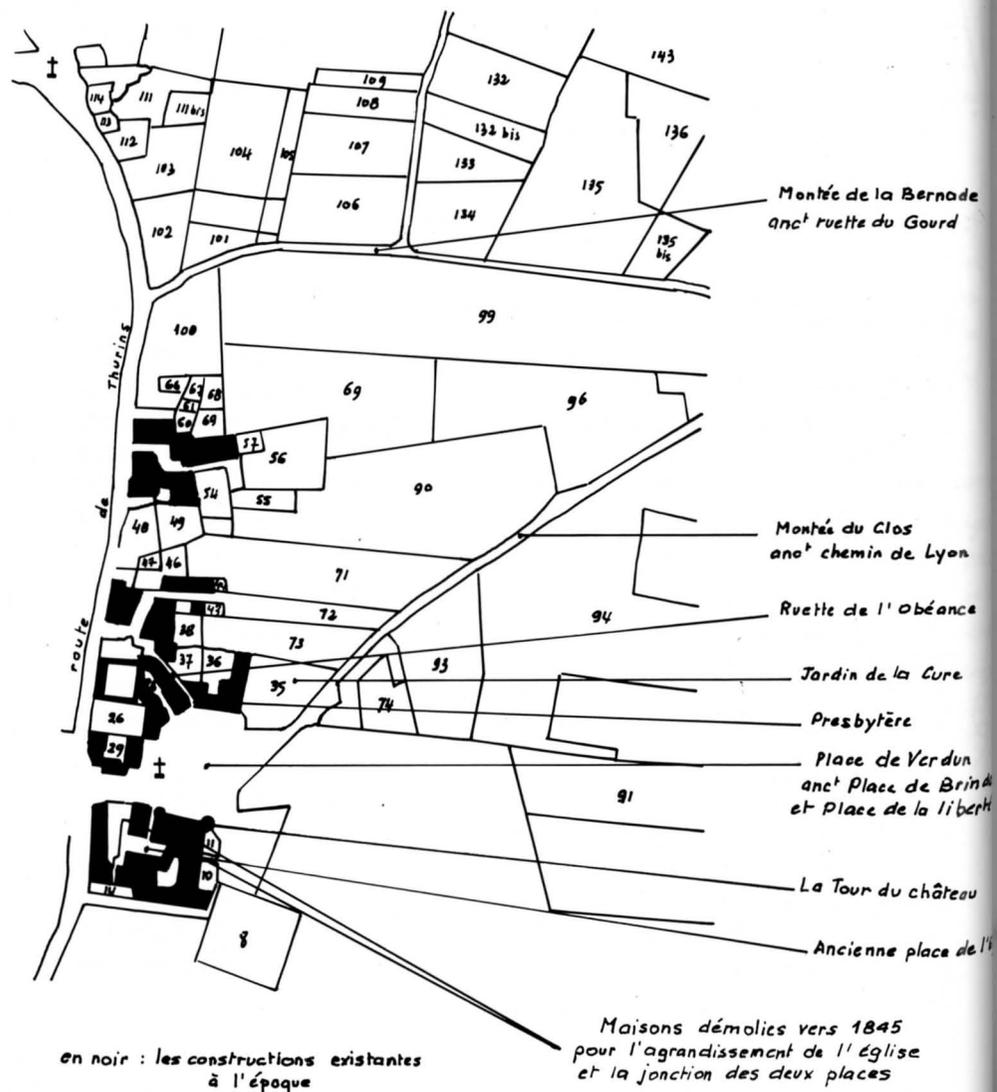
(1) A.D.R. 10 G 206 U.

(2) Voir page 32

(3) D.P.V.B.,.

TERRITOIRE DES RUETTES

Au Cadastre de 1824



Au numéro 5, le mur principal, à l'Ouest, laisse apparaître sous son enduit une pierre gravée "1629" ; s'agit-il d'une date de construction ou bien d'une pierre de récupération de la destruction du Château, dont l'Abbé Perdriel écrit qu'il fut démoli et reconstruit plusieurs fois (voir Chroniques Brindasiennes, Tome 1, 1982). Quelle peut être d'autre part la signification des trois lettres M.A.C. gravées sous cette date ? Le mystère est entier.

Cette maison, ferme type des Monts du Lyonnais, avec sa cour ouverte au levant, sur le plan d'une "villa" romaine, était le siège, il y a quelque dizaine d'années, d'une épicerie et d'un commerce de bois, peut être héritage d'un ancien "Chapy" (*) signalé sur les anciens documents d'arpentage des XVII^e et XVIII^e.

Tout le territoire des ruettes appartenait, aux XV^e et XVI^e siècle à Monsieur de Bletenard, puis cédé, à la fin du XVIII^e siècle à René Louis Neyrin, chez qui, les laboureurs de Brindas se sont réunis pour dresser, avant l'heure, une sorte de cahier de doléances.

L'histoire de ce territoire se précise donc. La maison située en face de l'Obéance, au numéro 1, appartenait, en 1827, à Jacques Chazottier, et le presbytère lui-même a été acheté par le curé Claude Brazier en 1714.

De tout temps la ruelle fut une voie de passage. Paradoxalement ce fut aussi, à l'époque révolutionnaire, une véritable "frontière" puisqu'elle séparait les biens réquisitionnés comme appartenant à l'Eglise (l'Obéance et ses dépendances bien National saisi le 12 avril 1789 et adjugé par la suite à François Boyrivent pour la somme de 2400 livres), des biens non réquisitionnés, comme le presbytère actuel qui abritait jusqu'en 1836 les bureaux de la municipalité et l'école.

Ce territoire des "Ruettes", car c'est ainsi qu'est dénommé le vieux quartier dans les actes du 18^e siècle était en réalité un dédale de voies, passages et traverses, resté intact jusqu'à nos jours, ou tout au moins jusqu'en 1824, puisque l'on peut en retrouver le tracé sur les cadastres successifs de 1824 et même, partiellement, de 1937.

Les seules modifications ont été apportées récemment. la construction de Café Tabac, par le maire de l'époque, M. Escoffier, date du début de ce siècle.

L'immeuble ou siège aujourd'hui une agence immobilière fut construit dans les années 60 seulement sur un terrain jouxtant le Café alors Charcuterie, par une cour qui aurait abrité au début du siècle, les abat-toirs de Brindas.

(*) Sur les documents de 1750 on retrouve assez fréquemment le terme de Chapy qui pourrait désigner un bûcher ou une réserve de bois (latin vulg. capputere, menuiserie du bois).

Les curés de Brindas

Avant la Révolution

- En 1382 : Georges CHAPUIS
- En 1450 : Jean DUBOIS
- 1575 : Pierre CHONON
André de la ROUE
- 6 septembre 1607 : Antoine DUBOYS
Jean MONTREL
- 17 septembre 1635 : Jean PAYET
- 1636 - 1677 : Jean LAPIERRE
- 1677 - 1698 : Annet GERARDIERE
- 1700 - 1702 : Intérim assuré par VERDELLET, Vicaire
- 1702 - 1737 : Benoît BRAZIER
- 1742 - 1761 : Claude VIALETTE
- 1761 - 1786 : Pierre de CASTELLAS
- 1787 - 1790 : Gabriel VALMIER

Vicaires desservants de Messimy

- 1679 - 1680 : GRILLIER
- 1694 - 1696 : MALET
- 1699 - 1702 : VERDELLET
- 1703 - 1710 : BESSET
- 1726 - 1736 : Claude MOSNIER
- 1737 - 1741 : PLATON
- 1741 - 1742 : ROBBE
- 1743 - 1746 : Antoine MATHEVON
- 1753 - 1754 : FRASSEN
- 1757 : ORGEAS
- 1763 - 1767 : TIVET
- 1767 - 1769 : CESAR
- 1782 - 1783 : VAUTHERIN
- 1784 - 1786 : CATALAN
- 1786 - 1787 : GAS

Note En 1791 : DUCAT, curé de Brindas
JARICOT, vicaire de Messimy avaient prêté serment.

La portion congrue

Le curé de Brindas et de son annexe Messimy était nommé par le chapitre de Saint-Jean.

Un vicaire assurait le service de la desserte.

Les chanoines Comtes de Lyon étaient les Seigneurs de Brindas. L'un d'entre eux était titulaire du titre seigneurial : l'obéancier de Brindas (1).

(1) Voir Chronique Brindasienne, Bulletin 1982. Les Seigneurs de Brindas, page 27.

Les chanoines comtes qui se recrutent parmi les plus grandes familles, (chaque postulant devait justifier une noblesse de seize quartiers tant du côté paternel que maternel) étaient de riches prélats et représentaient dans l'ordre le **haut clergé**.

Les curés et vicaires, pris en général parmi les roturiers avaient un sort moins brillant.

Les curés de campagne vivaient au milieu du peuple, avec les mêmes soucis matériels, ne disposant que des minces ressources de la portion congrue (*). Ce bas clergé se rapprochera naturellement du Tiers-Etat.

Les curés de Brindas complétaient le maigre revenu par les produits du jardin de la cure, du travail de lopins de terre et d'une vigne.

Aussi leurs plaintes et celles de leur vicaire qui étaient encore plus démunis étaient continuelles.

Nous notons que déjà en 1450, le partage de la dîme entre le Chapitre et le curé de Brindas fit l'objet d'une transaction.

Mais il n'apparaît pas que la répartition ait été équitable.

En 1575, Pierre Chonon soulevait le différend et obtint après sa plainte une faible augmentation.



Le tympan du Porche de l'Eglise de Brindas. Saint Blaise, patron de l'Eglise de Brindas, est figuré dans son double rôle de protecteur des enfants et des animaux domestiques

(*) Portion congrue, pension annuelle payée au curé pour sa subsistance.

“Trois années de bled et six années de vin clairet” au lieu de deux années bled moitié froment, moitié seigle à la mesure du lieu et quatre années de vins, ce qui ne luy pourrait suffire pour son entretement et d’un autre pré qu’il estait contraint d’entretenir salarié”.

En 1656, Jean Lapierre demandait au Grand Conseil de porter sa portion congrue à 300 livres et proposait **“l’abandonnement des biens de la cure”** c’est-à-dire le blé et le vin qu’il prenait sur la dîme. Le Grand Conseil après sommation et vérification du revenu du curé prononçait un arrêt en sa faveur. L’obéancier, au nom du Chapitre des Chanoines proposait alors en 1657 “pour faire cesser toute plainte de Lapierre et lui donner moyen de subsister, aussi son vicaire, promet de lui donner pour augmentation du rituel de la cure la somme de 135 livres”.

Le curé jouira de la même quantité de bichets blé moitié froment, moitié seigle, mais dix asnées(*) de vin.

Au bas de l’accord on peut lire :

“Et moyennant ce, le dit Lapierre reconnaît qu’il est bien et suffisamment portionné pour son entretien et de son vicaire, se départ du bénéfice et exécution du dit arrêt et consent à la main levée pure et simple”.

Le successeur remettait tout en cause en 1688. Annet Girardièrre, après même menace “d’abandonnement” se vit octroyer une augmentation de 65 livres qui s’ajoutait aux 135 livres payées précédemment.

L’affaire rebondit en 1747.

Claude Vialette, soulevait les droits de **novalés**, dîme prélevée sur les terres nouvellement défrichées et qui de droit devaient revenir au curé.

Après vérification des surfaces en cause l’accord dit :

“Cependant pour éviter frais et discussion, Claude Vialette percevra pour l’abandon des droits de novalés une rente de 72 livres annuellement, plus 300 livres pour tenir lieu des arréages de la dite rente de 72 livres depuis le jour de la prise de possession de la cure”.

Le prêtre à particule Pierre de Castellaz lui ne venait pas de la roture.

Il était neveu du vicaire général le chanoine comte Jean Antoine de Castellaz et frère de Gabriel de Castellaz qui sera curé de Saint-Martin-en-Haut. Sa famille disposait d’une assez belle fortune.

Pourtant il n’a pas fait exception à la règle.

Dans une lettre de Janvier 1769 il écrivait au Comte de Castellaz, chantre.

Mon cher cousin,

“J’ai toujours vécu jusqu’à présent sur le pied de la transaction de mon prédécesseur”.

(*) Anée ou asnée, charge portée par un âne = 88 pots ou 93 litres 22 centilitres

et il sollicitait l'intervention des grands dignitaires pour un changement ou de rémunération ou de situation.

Avait-il été traité en fonction de son rang ?

Tout ce que nous savons c'est que son successeur, le curé Valmier déclarait le 24 février 1790 que :

“Le revenu de la cure de Brindas consiste en une portion congrue de 700 livres payée par le Chapitre de Saint-Jean, un pré situé en Brosse, de revenu annuel de 18 livres sur quoi il faut déduire trois messes d'obite acquittées chaque année, une maison curiale et un jardin de deux couperées”.

Ainsi, tout au long de trois siècles les curés de Brindas, tous, ont eu à intervenir pour obtenir l'amélioration de leur situation.

La portion congrue ou part abandonnée par les chanoines-comtes aux prêtres chargés de remplir les fonctions curiales, était du fait de ces grands décimateurs une ressource à peine suffisante pour vivre.

Loin d'être “convenable” selon le sens étymologique, l'expression portion congrue finit par désigner tout traitement fort exigü.

*J'ay Reçu de Mondieu de Cartelles, Prêtre Curé
des Paroisses de Brindas et Mesfimy La Somme
de Cent Livres pour amiable Composition de
Milods, d'un pré et terre Contigue Territoire de
Chalamel, Chirat, ou Lélonie, montant de ma
Directe ala forme de la Reconnoissance de M^{re} Jean
La Pierre cy devant Curé de sainte Paroisse,
datée de p^{re} mars 1675, de la quelle Somme de
Cent Livres J'ay mes Contente et quitté Mond. feuu
de Cartelles, grace faite du surplus de même que des
arrérages de somme encours pour Cens et den fonds
de ladite terre, sans préjudice d'autres droits,
sous feuille de dat fev^{re} décembre mil sept Cent
soixante trois, et en la Feuillade*

Règlement du 6 décembre 1763 par amiable composition des droits de mutation (lods et milods) et des cens (servis) arriérés et arrérages dûs depuis mars 1675 par les curés de Brindas pour un pré et terre dont ils disposaient au territoire du Chirat à Malataverne de la directe (appartenant) au Seigneur de la Feuillade.

Notes

- Albert Soboul a signalé que depuis 1786 la portion congrue avait été fixée à :
 - 750 livres pour les curés,
 - 300 livres pour les vicaires, (la Révolution Française, page 65).

Il semble donc que le traitement n'était pas uniforme et Brindas se trouvait placé dans une zone désavantagée. Nous devons aussi rappeler qu'un des premiers actes de la Révolution en même temps qu'elle décrétait la confiscation des biens du clergé assurait la subsistance des petits curés en leur accordant une solde de douze cents francs avec jouissance d'un presbytère et d'un jardin.

Péripéties impériales (1852-1853)

Dès le coup d'état du 2 Décembre 1851, ratifié par le plébiscite le 20 du même mois, les Préfets vont déployer une grande activité dans les départements et communes, en vue de préparer l'opinion et multiplier les "vœux" en faveur du "**neveu du grand empereur**" et la restauration de la monarchie impériale.

A Brindas, deux faits attestent de la pression exercée sur la municipalité.

Un arrêté préfectoral du 26 juillet 1852 procède au remplacement du Maire Jean-Marie Brun.

Une semaine après, son successeur désigné, Claude Brun "ayant déclaré qu'il accepte les fonctions de Maire... et à l'instant debout, découvert et la main droite levée, prête et à haute et intelligible voix le serment en ces termes :"

**"Je jure obéissance à la constitution
et fidélité au Président de la République".**

Un engagement plus sérieux ne sera obtenu que le 2 novembre 1852.

Le Conseil Municipal rédige la motion suivante :

*Le Conseil Municipal de la commune de Brindas
à Monseigneur le Prince Président de la République Française
Monseigneur,*

Parfaitement convaincu que, par votre énergie patriotique, marchant sur les traces du grand homme, vous avez terrassé l'hydre anarchique qui hautement levait déjà la tête et ébranlait la société.

A votre digne dévouement, ô Prince, la France et même l'Europe entière est redevable de la tranquillité dont elle jouit et à Dieu ne plaise, que de nouvelles coalitions ne viennent en arrêter la marche.

Persuadé, ô Prince, que nous ne pouvons trouver d'asile plus assuré, que sous votre bras protecteur, le conseil municipal de la commune de Brindas a l'honneur de vous témoigner leur bien vive reconnaissance et fait les vœux les plus ardents pour votre prospérité et celle de la patrie qui prétend vous proclamer Empereur.

Brindas, le 2 novembre 1852

Le 2 décembre 1852, Louis Napoléon Bonaparte se proclame Empereur.

La nouvelle formule du serment imposée par le Sénatus-consulte du 23 décembre, devient :

**"Je jure obéissance à la Constitution
et fidélité à l'Empereur"**

Le Conseil Municipal de Brindas a attendu un rappel du Préfet pour se réunir extraordinairement.

Le 24 février 1853, le Conseil Municipal prête le serment toujours **“debout et la main droite levée”** et pour écarter tout doute sur son zèle impérial adresse un hommage dithyrambique aux Altesses Impériales, Napoléon III et Eugénie de Montijo, Comtesse de Téba dont le mariage venait d'être célébré le 30 janvier.

Nous avons ce texte : (nous en conservons l'orthographe)

Les Membres du Conseil Municipal de la commune de Brindas, canton de Vaugneray (Rhône) réunis extraordinairement à la Salle de la Mairie,

A. L.L. M.M. I.I.

L'Empereur et l'Impératrice des Français.

Sire,

L'alliance que vous venez de contracter met le comble aux désirs du peuple qui a mis en votre majesté, toute la confiance dont elle est digne à tant de titres et qui ne s'est pas trompé dans le choix qu'il a triplement sanctionné. Toutes les nations contemplant avec enthousiasme le bonheur de la France, et nos cœurs, palpitant de joie ont quitté le toit de nos modestes chaumières pour prendre part à la fête qui vient d'avoir lieu dans la capitale. Que votre Majesté sire daigne en recevoir, nos sincères sentiments d'affection.

Et vous, auguste Contesse de Téba, que vos rares qualités ont élevée à la dignité Impériale, soyez la bien aimée du noble époux que le ciel vous a destiné et du peuple qui voit en vous une protectrice, que votre Majesté, daigne aussi recevoir la vive satisfaction dont nos cœurs sont épris.

Que L.L., M.M., I.I. veuillent agréer l'hommage de nos vœux les plus sincères pour conservation de l'Empereur et de l'Impératrice, et pour la prospérité de l'Empire Français.

Brindas, le 24 février 1853

L'idéal républicain n'en restera pas moins vivace à Brindas. Quelques mois seulement après, les jeunes du village le montreront d'une façon spectaculaire.

La république est à Brindas (1854)

Chanson historique sur l'air du Marquis de Carabas

Le texte que nous publions ci-dessous, nous a été obligeamment remis par M. le Maire de Chaponost que nous remercions bien vivement.

L'auteur, Neyrin Girard, a noté lui-même les faits qui l'ont inspiré.

“Le premier dimanche de Février de l'année 1854, jour de la fête patronale de Brindas, (*) les jeunes gens de cette commune portèrent

(*) Fête de la Saint Blaise

un drapeau sur lequel se lisait l'inscription suivante :

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Commune de Brindas (Rhône)

“L'exhibition de ce drapeau valut à cette commune la destitution de son Maire (*) et à moi le sujet de cette chanson.

*Au dessous d'Yzeron,
Entre Craponne et le Garon,
Un village ignoré
Ayant pourtant Maire et Curé,
Ne veut pas, c'est charmant,
De tout gouvernement
Qui veut faire oublier
Celui de Février.
Chapeau-bas, chapeau bas,
La République est à Brindas.*

*Dans ce village un soir,
Pendant la fête on a pu voir
Flotter un beau drapeau
Sans aigle et sans petit chapeau.
Ce drapeau porte encor,
Ecrit en lettres d'or
Le symbole divin
Du vrai républicain.
Chapeau-bas, chapeau-bas,
La République est à Brindas.*

*Sous ces plis ondoyants,
Des jeunes gens gais et bruyants
Au son du tambourin
Dansaient en se donnant la main.
Chez eux point de mouchards,
De traîtres, de cafards ;
On vit en liberté
Avec sécurité.
Chapeau-bas, chapeau-bas,
La République est à Brindas.*

*Qui sait si de Brindas
Un jour il ne sortira pas
Quelque grand citoyen
Coiffé du bonnet phrygien ;
Un nouveau rédempteur,
Un grand agitateur,
Dont le geste et la voix -
Feron trembler les rois.
Chapeau-bas, chapeau-bas,
La République est à Brindas.*

*Brindas, sainte cité
Ton nom bien haut sera cité.
Déjà plus d'un mortel
Dans son cœur te dresse un autel
Digne sœur de Sion,
Que Paris et Lyon
Sont petits près de toi
On leur dicte la loi.*

Girard Neyrin

L'auteur

Girard Neyrin, né à Chaponost le 14 novembre 1817 avait de sérieuses racines brindasiennes.

Les liens de famille, tant du côté paternel que maternel, montrent que ce n'est pas par hasard que notre auteur fut présent à Brindas à la foire patronale de Février 1854.

(*) En réalité, le Maire Claude Brun a donné sa démission immédiatement après et par arrêté du Préfet du 1^{er} juillet 1854 a été remplacé par Christophe Fahy.

Son père, du même nom, Girard Neyrin, coordonnier de son état avait épousé à Brindas, le 24 mai 1815, Antoinette Benoît d'une lignée présente à Brindas depuis le XVI^e siècle.

Notre auteur, qui aurait pu prétendre à une certaine célébrité, s'il avait émigré en ville, est toujours resté fidèle à son enfance passée à garder les moutons.

Il s'était fait canut pour rester à la campagne.

En 1882 (8 avril), l'Ancien **Guignol** lui avait consacré un article dont est tiré cet extrait :

En ce temps-là, de commune à commune on se battait sans savoir pourquoi. Neyrin fait retentir sa voix. On court pour l'écouter. Les jeunes gens le recherchent et se réunissent autour de lui. Ils apprennent à chanter. Bientôt ils se rendent dans les communes voisines. Ceux qui les repoussaient jadis avec une grêle de pierres et de cailloux, les accueillent aujourd'hui avec des applaudissements. On entre au cabaret, on chante tous en chœur, on trinque ensuite, puis on finit par se donner l'accolade. De ces réunions intimes est née la fraternité. Peu à peu se sont organisés les orphéons. Les communes à l'exemple des grandes villes, ont voulu avoir les leurs : Givors, la Demi-Lune, Soucieu-en-Jarrest, etc... Ce qu'on n'avait pu détruire par les lois est vaincu par le chant d'un joyeux refrain.

Mais Girard Neyrin, las de rimer des poésies rustiques, abordait volontiers la satire. Il invoque la vieille muse gauloise et fut exaucé. Comme tout change : ce poète sentimental va désormais provoquer, par ses refrains comiques, des accès de fou rire.

Une de ses petites bouffonneries est restée célèbre. Un jour de l'année 1860, () les conscrits de Brindas, drapeau en tête, se promenaient majestueusement par le village : Neyrin, par hasard, vint à passer en ce moment. Il risque un coup d'œil sur cet étendard plus que fané et y lut en toutes lettres "République Française".*

Du coup, Brindas devint subitement célèbre. Cela lui valut de la part de Neyrin une chanson fameuse intitulée : Chapeau bas : - La République est à Brindas.

Tout Lyon a chanté : Chapeau bas ; et quelque beau dimanche Brindas s'est réveillé bercé par ce refrain ironique ; des canuts de Soucieux, des regroleurs de Saint-Laurent, traversaient le village en chantant : Chapeau bas ; l'élan était donné, et aujourd'hui encore bien des loustics se croiraient déshonorés s'ils passaient par Brindas sans chanter Chapeau bas.

(*) Erreur de date

Les Neyrin

Les Neyrin, famille de maçons-charpentiers étaient présents à Chaponost au XVII^e et XVIII^e et à Brindas au XVIII^e.

Comme tous les artisans de l'époque, les Neyrin n'avaient pas entièrement abandonné le travail de la terre et on les trouve souvent ajoutant à leur art le travail de paysans ou vignerons.

Plusieurs signatures au bas des actes paroissiaux ou notariaux, d'une cursive ferme, bien déliée, nous permettent de penser que le degré de culture chez les Neyrin était d'un certain niveau inhabituel dans nos campagnes où la formule la plus courante était "n'a pas signé, pour ne savoir le faire".

Les maçons et charpentiers au rôle indispensable pour édifier château ou grande demeure ou maison de paysans ont de tout temps représenté une élite artisanale.

Gérard Neyrin, notre auteur, a donc vu le jour dans un milieu traditionnellement évolué.

Nous avons retrouvé certains membres de cette famille :

- **René Neyrin** (1657-1739) maistre maçon et charpentier.
En 1689, il était chargé de construire l'ancienne église de Chaponost et en 1693 il est désigné comme "prix facteur" de l'Eglise et collecteur des tailles imposées aux habitants pour le paiement des travaux.
- **Pierre Neyrin**, maître maçon et charpentier, possède en 1750 une maison au centre de Chaponost.
En 1727, ce Pierre Neyrin est venu à Brindas, par deux fois, témoin des démêlés de Renaud Mathevon à qui le capitaine-châtelain de Brindas refusait la main de sa fille, Marie Chalon de Gonté (*).

René Neyrin est mentionné en 1793, notable de Chaponost.

René-Louis Neyrin s'installe à Brindas vers 1740.

Il est à la fois, maçon et charpentier, marchand et vigneron.

Il a acquis en emphythéose du Seigneur Jacques de Saligny de Saint-Aubin, grand sacristain de l'Eglise Comte de Lyon, un tènement consistant en maison haute, moyenne et basse avec grange, fenière, écurie, cellier, cour et jardin situé au territoire de la Place et trois autres fonds de vigne et pré au territoire des Ruettes à l'angle formé par la Montée du Clos et la Montée de la Bernade, appelée alors ruelle du Gourd. (à cet emplacement, la municipalité actuelle a en projet la construction d'une salle des fêtes et de réunions.)

(*) Voir Abbé Jomand, Chaponost-en-Lyonnais, page 320.

Métiers ruraux (début du XX^e siècle)



Les blanchisseurs : livraison en ville



La tournée du coquetier (producteur et marchand d'œufs et volailles)

Métiers ruraux (milieu du XX^e siècle)



Exploitants agricoles



Blanchisseurs



La Fontaine Publique

Menacée de démolition après avoir été ébranlée par un camion en 1981, a été restaurée et agrémentée en 1984 par décision de la Municipalité et concertation avec "Le Vieux Brindas"

L'art et la manière de partager l'eau

L'eau courante a fait son apparition à Brindas à partir de 1926 par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Garon qui regroupait Thurins, Soucieu-en-Jarrest, Messimy, Brindas et Grézieu-la-Varenne.

Avant d'arriver dans la plupart des foyers de notre commune l'eau était considérée par les habitants comme une matière quasi précieuse et elle faisait l'objet d'attentions, d'exploitations rigoureuses, précises, voire tatillonnes.

De tout temps, l'eau a été au centre des relations entre particuliers, ou entre individus et collectivités, dans les moments importants de la vie des propriétés : vente et achats bien sûr, mais également à l'occasion des successions et des héritages. Les habitants privilégiés disposant d'une source ou d'un puits devaient en contre partie accepter la servitude pour un parent, un co-propriétaire, un voisin parfois, selon des procédures d'une précision qui laisse songeur en 1984. La lecture d'actes de vente, de contrats de succession, est révélatrice de cette rigueur tatillonne. Cette précision était caractéristique d'un bien précieux et rare, au cœur de la vie des hommes et des animaux, capital pour les cultures et certaines activités artisanales.

Quelques exemples de la place de l'eau dans les relations entre particuliers

La lecture des documents anciens relatifs au transfert de propriété entre particuliers est intéressante et instructive à cet égard. Observons à travers quelques exemples comment se gérait l'utilisation de l'eau au 19^e siècle.

Partage du Domaine des Hotteaux (1807)

"Il est convenu expressement entre les parties pour la conduite des eaux :

Savoir : que le fossé qui borde le grand chemin tendant de Lyon à Rontalon d'un côté et de l'autre des terres dites sur le Bois Quarré et le Bois de la Molly, et celle dite de la Lende et qui dégorge dans le fossé marqué sur le plan, qui sépare la dernière terre d'avec la terre sur le bois de la Lende, convenu que les deux fossés resteront toujours ouverts et que les eaux qui en découlent appartiendront en entier à M.S.... qui en disposera à son gré, soit pour l'arrosage de ses autres fonds, et que M.P.... ou ses ayants-cause, sous aucun prétexte et de quelle manière que ce puisse être, ne pourra détourner les eaux des dits fossés, c'est-à-dire celui qui borde le grand chemin ne pourra pas être continuité sans interruption au-dessus de la terre sur le Bois de la Lende, de manière

que les eaux devront toujours arriver dans le fossé marqué sur le plan et qui sépare ainsi qu'il est dit ci-dessous la terre de la Lende d'avec elle dite sur le Bois de la Lende.

M.S.... aura la faculté de faire repurger les dits fossés toutes les fois qu'il le jugera nécessaire à se faire.

Il est également convenu que M.S.... aura la faculté de conduire dans son pré la Lende les eaux qu'il pourra se procurer par le fossé qui sépare le Bois Quarré aujourd'hui défriché de la digue du Pigeonnier ; à cet effet le dit fossé restera toujours ouvert ; les dites eaux traverseront le chemin du Pigeonnier pour arriver dans les fossés de la Vigne de Monsieur, et pour celà M.S.... fera creuser le chemin et l'extrémité du dit fossé assez profondément pour établir au-dessus un aqueduc en bois pour conduire les eaux du fossé qui est au couchant de la terre du défrichement dans le fossé qui est du même côté de la Vigne du Pigeonnier, lesquelles eaux sont réservées à M.P....".

"Il est aussi convenu que M.S.... aura la faculté de conduire dans son pré la Lende, toutes les eaux qu'il voudra par le fossé qui sépare la terre de l'allée du chemin qui conduit au Pré Moulin, duquel fossé il pourra conduire les eaux dans le fossé actuellement ouvert dans la vigne du Clos pour les dites eaux venir dégorger dans le pré la Lende au moyen d'un aqueduc qui portera les eaux en traversant le fossé qui est au midi du dit Clos, sans gêner le passage des eaux qui coulent dans ce dernier fossé, et qui sont réservées à M. P....".

Ces dispositions rigoureuses où chaque possibilité est examinée avec soin, où chaque partie connaît ses droits et ses devoirs, faisaient partie intégrante du partage. Elles en constituaient la condition "expresse et de rigueur".

Partage entre deux frères Fleury et Claude le 22 juin 1806

"Dans le partage, F. dispose de la cour, mais permettra le passage du côté du midy et le long du mur, à talon, d'une benne pleine d'eau, laquelle du dit puy pour le passage sera en dehors"... La poulie sera commune, chacun se servira de sa corde, l'entretien se fera à frais communs"...

Tout est prévu, y compris la largeur du passage (à talon) et le fait que la benne débordera de cette dimension !

Vente d'une maison d'angle, rue du Vieux Bourg, chemin de la traverse, le 22 mai 1827

Le document prévoit que l'acquéreur "aura la faculté de recueillir les eaux pluviales qui coulent dans le chemin en face du fonds réservé, et d'établir un petit fossé au-dedans de la haie qui le borde du côté du

chemin. Ce petit fossé sera entretenu par le vendeur qui s'il souhaite profiter des dites eaux à leur passage dans son fonds en établissant une **boutasse**, devra les rendre à l'acquéreur. La prise étant située à deux mètres au-dessus de la dite pièce d'eau en allant du côté d'occident le long du chemin".

Vente d'un pré sur le territoire de la Quinsonnière 19 pluviôse XI (8 février 1903)

Dans le cas présent, le contrat définit les jours de la semaine où la prise d'eau amont sera attribuée. La jouissance allant de manière alternative entre le vendeur, Philippe Collomb, tonnelier de son état et qui possède une pièce joignante "au soir", et l'acquéreur François Benoît, cultivateur et déjà propriétaire du pré situé au nord (bize). Le partage est fait par tranches alternées de 36 heures. Le souci d'équité entraînant parfois une organisation un peu obscure...

Relations individus-collectivités communales

Elles ne sont pas toujours harmonieuses et concrétisent fréquemment un rapport de force à l'avantage de l'une ou de l'autre des parties.

La Source du Buyat

Sous l'Ancien Régime, le 25 juin 1641, le Chapitre attribue à M. de Sacconay, seigneur mansionnaire de Brindas, le bénéfice de conduire dans un fonds qu'il a acquis depuis 3 ou 4 ans (pour le prix d'un denier) l'eau en provenance de la Fontaine du Buyat. Cette source située au bas du chemin du Morillon était proche de l'intersection des Chemin du Moncel et de la Grande Pierre et semblait être utilisée librement par les habitants des environs. Six mois plus tard (le 5 janvier 1612) le même chapitre conforte et renforce ce bénéfice et spécifie que l'eau de la fontaine lui sera "expédiée purement et simplement, sans aucune condition ni réserve du droit d'autrui". Nous pouvons imaginer sans peine que la décision de juin 1641 avait soulevé quelques protestations de la part des usagers lésés.

L'histoire de la mare des Terreaux

Le Terreau (ou les terreaux) désigne dans notre région des fossés comblés de terre. A Brindas, ce terme a été utilisé à la fin du 16^e siècle, au moment où l'on reconstruisait le château à la place d'un ancien château fort et où l'on comblait les anciens fossés féodaux.

Ces terreaux caractérisaient dans les documents conservés aux archives municipales, d'une part un passage situé entre les propriétés Mathieu et Declérieux et l'Eglise, et d'autre part, la mare située du côté est de l'abside de l'Eglise.

La mare permettait l'abreuvement des bêtes, l'arrosage des prés, et même (au début du 20^e siècle) de la vigne. Elle fut comblée en 1912, ce qui a permis à Mathieu (propriétaire) de faire procéder aux travaux de réalisation d'une fosse couverte de 18 m³. Ces travaux étaient motivés par des craintes de maladies et d'épidémie pour les enfants de l'école de garçons ! Ils furent réalisés sous la responsabilité du maire Paul Guigou, par un entrepreneur de Brindas Marius Laville pour 1.102 F. En contrepartie de l'abandon des droits qu'il possédait sur cette pièce d'eau, Mathieu se réservait la jouissance des eaux. Comme on le constate dans cette affaire les intérêts généraux et particuliers ont pu s'accomoder sans qu'aucune des parties ne puisse se considérer comme désavantagée. Autre temps, autres relations !

Un projet collectif : la fontaine publique

De tout temps un puits a existé proche du château, utilisé par les abreuvoirs au Moyen-Age, puis par les habitants du centre du village plus tard. La mauvaise situation (sur le milieu de la rue du Vieux Bourg près de la bibliothèque et de la maison d'angle de la place) par rapport au chemin reliant Craponne à Malataverne a posé des problèmes sérieux. L'élargissement de la route (1800) entraîna la suppression du puits en 1816, confirmé par arrêt préfectoral en 1860. Mais les habitants du secteur étaient mécontents de cette privation considérée comme illégitime, et le projet d'une pompe publique germa et se concrétisa en 1862.

Le financement fut assurée par une souscription volontaire et publique qui recueillit 1.158 F de la part de 80 citoyens. Les dons allaient de 2 à 100 F (de 1862) en provenance d'ancêtres de familles comme Per-rachon, Benoît, Chazottier, Bonjour, Mathieu, Pecollet ou Murat. Cette pompe publique fut inaugurée en 1862 et en 1898 l'installation de l'éclairage public au gaz la gratifia sur son sommet d'une flamme qui ne resta en place que dix ans et disparut avec l'éclairage électrique.

1913 fut l'année d'un nouveau creusement de la citerne et de l'installation d'une pompe nouvelle, dont les travaux coûtèrent plus cher que l'édification initiale soit : 1.474 F.

Chaque habitant, en 1984, peut constater que les objectifs de l'époque étaient d'abord fonctionnels et utilitaires, l'esthétique venant au second rang ! Quoiqu'il en soit, cet édifice qui fait partie intégrante du paysage brindasien a sûrement rendu des services importants aux habitants, - et peut-être bien plus aux habitantes - de notre village, avant que l'eau courante n'arrive dans chaque foyer.

Cette époque n'est pas si éloignée ! Il y a à peine 57 ans ! Et nous pensons que beaucoup d'anciens s'en souviennent encore.

Roland Fabre



Puits ancien en pleine verchère



*Famille brindasienne
(environ 1900)*

Etude démographique sur la population brindasienne de 1752 à 1852

La compulsion des registres paroissiaux et la lecture de livres régionaux nous ont permis le tracé de 2 tableaux démographiques de Brindas sur une période de 100 ans (1752 à 1852).

Bien que peu parlants quelquefois, ces registres donnent tout de même des renseignements très utiles pour expliquer d'une façon sommaire, les chiffres relevés et également pour avoir un aperçu de la vie d'autrefois.

Ci-contre le tableau établi par périodes de 10 ans et dans la partie "Documents", pages 92 et 93, le document "Année par année".

Les naissances

Les familles nombreuses ne sont pas exceptionnelles. Beaucoup d'enfants naissent, mais beaucoup meurent en bas âge.

Il n'est pas rare de trouver dans un foyer, un enfant né en début d'année et un second à la fin de la même année.

Forte natalité qui atteint le maximum dans la décade de la Révolution.

Les guerres napoléoniennes entraînent une chute du nombre des naissances, de même que les crises économiques et agricoles survenues ces années-là. Ce n'est qu'après 1830 que la courbe redeviendra ascendante

Tableau démographique :

Naissances, mariages, décès par période de 10 ans de 1752 à 1850

| Périodes | N | M | D | Répartition des décès | | | | | |
|-------------|-----|----|-----|-----------------------|----|---|----|----|----|
| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 1752 - 1760 | 262 | 52 | 251 | 109 | 56 | 4 | 4 | 40 | 38 |
| 1761 - 1770 | 271 | 45 | 226 | 93 | 52 | 4 | 2 | 36 | 39 |
| 1771 - 1780 | 248 | 38 | 213 | 99 | 32 | 3 | 6 | 37 | 36 |
| 1781 - 1790 | 275 | 57 | 207 | 94 | 24 | 5 | 4 | 40 | 40 |
| 1791 - 1800 | 217 | 54 | 192 | 67 | 33 | 2 | 2 | 39 | 49 |
| 1801 - 1810 | 220 | 52 | 166 | 69 | 15 | 4 | 4 | 35 | 39 |
| 1811 - 1820 | 198 | 79 | 152 | 49 | 11 | 9 | 2 | 37 | 44 |
| 1821 - 1830 | 217 | 69 | 208 | 83 | 10 | 3 | 3 | 45 | 64 |
| 1831 - 1840 | 271 | 66 | 215 | 94 | 15 | 5 | 10 | 44 | 47 |
| 1841 - 1850 | 263 | 88 | 239 | 74 | 7 | 4 | 4 | 78 | 72 |

N : naissances — M : mariages — D : décès

- | | |
|--|---|
| 1. Enfants nés à Brindas (0 à 16 ans) | 4. Jeunes célibataires 16 à 25 ans Filles |
| 2. Enfants en nourrice | 5. Adultes Hommes |
| 3. Jeunes célibataires 16 à 25 ans Garçons | 6. Adultes Femmes |

Enfants “exposés” ou trouvés à Brindas

Au XVIII^e siècle, l'enfant n'est pas toujours désiré lorsqu'il survient. Les abandons d'enfants sont nombreux, de même les naissances illégitimes.

Pour les jeunes ménages ne possédant aucune terre, et n'ayant aucun emploi fixe, vivant au jour le jour, l'enfant est une gêne pour trouver du travail et une bouche supplémentaire à nourrir.

La misère, les disettes, les famines poussaient certains parents à abandonner leur enfant avec l'espoir que celui-ci serait accueilli par une famille brindasienne un peu plus fortunée qu'eux.

L'infanticide est signalé par la mention “enterrement d'un enfant sans nom”.

Baptêmes d'enfants “exposés”

1. Au Plaisir

Le 18 septembre 1767,

Nous curé soussigné avons baptisé, sans condition, un enfant qu'on a dit être une fille, pareissant être âgée d'environ cinq mois, le visage rond, le tin basané le front découvert et les yeux chatins, le nez camard, lequel enfant nous a été présenté de la part de M. Guigou secrétaire du roi, par Jean Murat et Benoîte Novion demeurant en condition chez le Sieur

Guigou qui l'ont porté sur les fons batismaux lesquels nous ont déclaré avoir trouvé le d. enfant sur les deux heures après-midi le 17 du présent couché sur une petite paliasse ayant un corcet blanc, deux langes rouge et noir avec un mauvais bonnet à la tête, le tout exposé sur un banc de pierre plassé à côté de la grande porte d'entrée de la maison du Plaisir appartenant au dit Guigou dont et de tout nous avons dressé le présent acte de jour et an que dessus en présence de Nicolas Farge et Gaspard Berticat habitans qui ont signé avec le parrain et M. Guigou non la marraine pour ne savoir.

2. Sur un banc de pierre (1)

Le 17 septembre 1785, nous Curé de la paroisse de Brindas soussigné avons baptisé sous condition dans notre Eglise un enfant qui a été trouvé le matin exposé dans un bac de pierre situé à côté de la porte de la maison de Jacques Brun, boulanger, habitant au d. Brindas, nous étant transporté avant la cérémonie au dit lieu ou était exposé le dit enfant nous avons prié la femme de Jacques Brun de le prendre chez elle et d'en avoir soin jusques à ce qu'on ay pourvu et l'ayant refusé nous l'avons fait porter à la cure pour ne pas le laisser exposé à l'injure de l'air ou il avait passé la nuit et ou il aurait péri infailliblement faute de secours. Le dit enfant nous ayant aparu avoir été fait depuis peu de jours ayant le visage rond le front découvert le nez large et gros, la bouche petite et le menton pointu ayant sur son corps une mauvaise chemise en mauvais drap, une lange de serge jaune... ceint d'une mauvaise bande de toile ; la tête couverte une beguine d'indienne rouge bordé d'une petite dentelle, une coiffe de tissu blanche et par-dessus un mauvais mouchoir rouge. L'ayant fait visiter par la femme sage de l'endroit pour reconnaître son sexe nous a dit que c'était un garçon auquel nous avons donné le nom de Joseph.

Le parrain a été Joseph Barret, marchand colporteur habitant de Brindas, soussigné, la marraine Jeanne Lhopital notre domestique laquelle n'a signé pour ne le savoir faire.

*De Castellas
Curé*

Enfants en nourrice à Brindas

Au XVIII^e siècle, il existe une véritable "industrie" pour le placement des nourrissons urbains dans les campagnes autour de Lyon. La mortalité de tous ces enfants est considérable d'autant que la plupart de ceux-ci arrivent généralement dans un état chétif.

A Brindas, la prise de nourrissons constituait une activité d'appoint (en dehors des ventes de vin) presque le seul apport d'argent dans de nombreuses familles paysannes.

(1) Rue du Vieux Bourg.

Toutefois, il semble qu'au siècle dernier, les nourrices de Brindas aient été moins sollicitées.

Il peut y avoir deux explications plausibles à cette diminution de demandes :

- La bourgeoisie et les commerçants lyonnais n'envoient plus leurs nouveaux-nés à la campagne mais préfèrent faire venir les nourrices à domicile.
- Le développement de l'artisanat, du commerce et surtout l'introduction du travail de la soie à domicile constitue un meilleur apport, une occupation de tous les membres de la famille aux périodes creuses du travail de la terre.

Les mariages

Ils se déroulent en principe tout au long de l'année.

Dans le monde rural, cependant, certaines saisons, correspondant aux gros travaux agricoles sont généralement exclues. L'été est de ce fait évité pour ce genre de cérémonie.

En principe, on attend que les durs labeurs soient terminés et les récoltes engrangées pour estimer le bénéfice réalisé et pouvoir, ainsi commencer ou poursuivre les transactions entre familles en vue du mariage qui se déroulera au cours des mois suivants.

Le remariage est chose habituelle.

La femme meurt très souvent en couche. Le mari ne peut seul élever ses enfants souvent nombreux, et de plus, le travail de l'épouse est absolument nécessaire. Elle doit apporter sa main-d'œuvre indispensable à la survie du foyer.

C'est pourquoi, un veuf ne tardera pas à prendre une nouvelle épouse, quelquefois bien plus jeune que lui, qui lui donnera des enfants et avec eux, l'angoisse d'être à nouveau veuf.

A Brindas, sauf pour certaines périodes que nous préciserons par la suite, nous constatons que le nombre de mariages est réduit.

Nous savons que les mariages se faisaient dans un cercle très étroit ; la plupart du temps entre Brindasiens mais parfois, on allait chercher l'époux ou l'épouse dans les paroisses les plus proches.

On notera également que la période révolutionnaire (1789-1790) a favorisé le nombre des unions.

Par ailleurs, les variations en nombre les plus caractéristiques sont liées aux conscriptions. Il en est ainsi pendant toutes ces périodes-là où l'appel aux Armées s'est traduit, pour y échapper, par une recrudescence du nombre des mariages.

Les Concriptions

Celles de 1792-1793 (An II)

L'Assemblée législative proclame la Patrie en danger le 11 juillet 1792. Elle ordonne une levée générale de volontaires et la mise en activité de tous les gardes nationaux.

Par Décret du 24-2-1793, la Convention Nationale fixe le mode de recrutement de l'Armée. Elle met en "réquisition permanente" tous les français de 18 à 40 ans.

La levée est de 300.000 hommes (depuis avril 1792, la guerre sévit aux frontières Nord-Est de la France).

Brindas doit fournir 7 hommes, pris parmi les célibataires et veufs sans enfants de la commune.

Le 18 mars 1793, la Municipalité met, pendant 3 jours, à la disposition des citoyens brindasiens, un registre afin que 7 volontaires viennent s'inscrire de leur plein gré.

Le 20 mars au soir, le registre est toujours vierge : aucune inscription n'a été faite.

La Municipalité procède alors au dénombrement des citoyens qui sont en "réquisition permanente" les invite à se présenter à la séance ayant lieu sur la place publique, pour enrôlement volontaire ou tirage au sort (les propriétaires s'engagent à dédommager ceux qui partiront).

Le 21 mars 1793, personne ne s'étant présenté, la Municipalité dresse immédiatement un procès verbal contre 12 hommes de la commune ayant refusé toute rencontre préalable et tirage au sort, avant l'enrôlement et les proclame : déserteurs.

Le 24 mars 1793, 7 volontaires sont enfin trouvés. 2 sont brindasiens, les 5 autres ne le sont pas, travaillent à Lyon. Brindas poussent un "ouf" de soulagement, les hommes sont là. Leurs noms sont immédiatement couchés sur registre.

Les 5 premiers inscrits recevront chacun une somme de 700 livres, les 2 derniers (les brindasiens) ne recevront que 800 livres pour eux deux.

La Municipalité avancera l'argent et aura bien des difficultés à se faire rembourser le montant du "contingent d'imposition" par certains propriétaires réticents.

Mais revenons à nos douze brindasiens qui ont refusé de prendre les armes, leurs noms sont connus. Ils seront amnistiés 8 ans après par la loi du 24 floréal An X et autorisés à regagner leurs foyers.

Les Concriptions suivantes : celles de 1799 (An VIII) - 1803-1813

Pour Brindas, comme d'ailleurs pour la plupart des communes de l'Ouest Lyonnais, les années 1793 - 1799 - 1803 - 1813 ont été des années à forts recrutements d'hommes pour l'armée.

La loi du 3 Vendémiaire (24-9-1798) suivie de celle d'avril 1799 ordonnent à nouveau une levée de 200.000 hommes.

“A défaut de volontaires, le sort désignera les recrues, qui auront cinq jours pour se trouver des remplaçants s'ils le désirent... et s'ils le peuvent” (1).

La pratique du remplacement (supprimée pendant quelques années) a été rétablie. Mais, pour certains, les tarifs sont beaucoup trop élevés pour qu'ils puissent se payer un remplaçant.

Alors, deux échappatoires possibles s'offrent à nouveau à ceux qui ne veulent pas s'enrôler dans l'armée :

- **désertier,**
- **se marier.**

Nous constatons à Brindas des mariages plus nombreux :

- en 1799 : 12 mariages,
- 1803 : 10 mariages,
- et particulièrement en 1813 : 16 mariages.

La guerre est meurtrière en 1812, de nombreux parents incitent leurs fils à se marier pour éviter de partir à l'Armée.

En 1814, les hommes mariés n'étant plus exempts d'Armée, on assiste subitement à une régression de la nuptialité (3 mariages seulement à Brindas).

Mais en 1815, Napoléon est de retour de l'île d'Elbe. Avec lui, la reprise des guerres. Le nombre de mariages s'accroît, bien que l'exemption de service n'existe plus. Réflexe de défense qui montre que l'information arrive mal dans les communes rurales.

(1) Chaponost en Lyonnais - Joseph Jomand

Les décès

Au XVIII^e siècle, les campagnes manquent de médecins.

La vie est dure. La famille n'appelle le praticien local qu'au dernier moment, par pauvreté, méfiance ou quelquefois par avarice. Celui qui se présentera sera soit un chirurgien-barbier, soit une mégère ou un charlatan. Les compétences "médicales" de ces gens-là, de même que celles de certains accoucheurs ou "femmes sages" au moment des accouchements laissent à désirer. Les mères n'ont aucune notion de puériculture, d'hygiène même élémentaire. Aussi beaucoup d'entre elles meurent en couche ainsi que leurs nouveaux-nés.

La mort frappe donc dès le premier âge. Le nouveau-né offre peu de résistance au froid, et l'on constate de nombreux décès dans les premiers jours de la naissance.

La mortalité infantile est importante, accentuée encore certaines années par les hivers rigoureux (hiver 1819-1820 : le sol est gelé à 30 cm de profondeur), par les disettes, les famines et également par les étés chauds. Les fortes chaleurs des mois de juillet et août provoquent souvent chez les jeunes enfants des entérites ou toxicoses dues à la corruption estivale des aliments, du lait et de l'eau.

On peut donc dire que la sélection s'opère dès les premières années. Les enfants qui arrivent à passer le cap de la première année, puis celui de la quinzième année vivent ensuite normalement.

L'introduction du travail à domicile dans les campagnes, plus particulièrement à Brindas a favorisé une recrudescence de la mortalité, spécialement dans les familles de veloutiers.

L'enfant du veloutier est étendu sur le sol humide, sous le métier. Il a la charge de tirer et tendre les fils pendant que son père fait battre le métier. Mais à ce dur travail dès l'âge de 7 à 8 ans, il en meurt fréquemment. Un autre enfant de la famille prendra immédiatement, sous le métier, la place de celui décédé.

Pour les adultes aussi, le travail est pénible. La femme du veloutier est très souvent enceinte. Malgré son état, et malgré son épuisement, elle travaillera jusqu'à l'accouchement. Nombreuses, seront celles qui mourront en couche ou qui mettront au monde des enfants "sans vie". Compte tenu de la mortalité infantile et de l'aide indispensable que doivent fournir les jeunes gens, on constate une forte natalité, mais celle-ci est délibérée.

En ce qui concerne les personnes âgées, très sensibles aux intempéries, elles vont surtout mourir pendant l'hiver. Le moindre refroidissement emporte ces organismes usés qui travaillent jusqu'à l'épuisement. Chacun doit apporter (malgré son âge) sa part de travail dans la famille.

La proximité de Lyon et surtout les propriétés et qualités des eaux de l'Yzeron ont contribué à développer dans notre localité, l'établissement de nombreux blanchisseurs qui vont être la cause involontaire de graves épidémies et de nombreux décès.

Une partie de la bourgeoisie lyonnaise, des hôtels, des hôpitaux et des casernes ont pris l'habitude de donner à Craponne et à Brindas leurs linges à laver.

Mais ce linge sale, parfait vecteur de germes va transmettre et faire progresser rapidement des épidémies de typhoïde, de dysenterie.

Plus tard, c'est le linge souillé des militaires revenus de Civita Vecchia en Italie, qui diffusera une épidémie de choléra.

Si l'on consulte à nouveau le tableau, on peut en déduire que la mortalité dans notre commune s'explique assez bien en fonction des calamités agricoles, économiques et épidémiques du moment.

Toutefois, il est deux années : 1760 (48 décès) et 1775 (47 décès) dont le nombre des décès reste encore inexplicé !

Après l'évocation des différentes causes de mortalité à Brindas, que l'on peut supposer être les principales, il en est encore une qu'il ne faut pas omettre bien que peu importante dans notre commune, mais ô combien glorieuse, celle des brindasiens tombés au Champs d'Honneur ou emportés par des fièvres contractées lors des Campagnes Napoléoniennes (décès en Espagne, Italie, Russie).

Monique Mazella



16



Certificat du 16^e Régiment d'infanterie Lyonn.
 Certifie que d'après les Rapports qui nous ont
 été fait par divers sous-officiers de la Compagnie de St.
 Marinien, Jacques fils de Jacques & de Anne & Brindas,
 se déclarant Département de Rhône le 16 mai 1813.
 Maffeur au Régiment St. Louis jusqu'à une balle
 qui lui tue sur le Champ de Bataille dans le Camp,
 de 1812 en Russie !
 Je fais acte que nous avons délivré le certificat
 pour servir de preuve au besoin,
 Grenoble le 22 ybre 1813. Signé J. J. L. L.
 & Micheluy Carrio Capitaine, & J. J. L. L.
 & François Ligneux pas avec nous, & J. J. L. L.
 de Brindas le seize Mars 1825. J. J. L. L.
 Maire

Certificat de décès de Jacques Marignier, en Russie



Fit fides per me infra-scriptum sicuti

*Mortoni Antonny Miles Gallus Louis Bourde / Dep. de Rhone /
vingtunieme primum etatis sue annorum agens*

In Venerando Hospitali sub Titulo Sancta Maria
Scala Caeli, & presentis Illustrissima Civitatis
ab adversa corporis infirmitate detentus Sacra-
mentis. Pœnitentia, Eucharistia Communione re-
fectus nec non Extrema Unctione munitus obiit
die nona Mensis Augusti Anno millesimo
octingentesimo primo. Qua cum ita legantur in lib. mor-
tuorum Venerandi Hospitalis, presentes has
manu propria signavi.

Dat. Asti die septima Mensis Septembris anni millesimi octing-
entesimi primo. P. Joseph Boreo præd. Hospit.
Rector.

Certificat de décès d'Antoine Morellon
soldat français décédé à Asti-en-Piémont
le 9 avril 1814

Morts des armées révolutionnaires (avant 1800)

- Sur le champ de bataille :
 - Etienne BRUN
 - François CHAMSON
 - François DELORME

- Aux frontières ou dans les hospices militaires, des suites des misères de la guerre :
 - Etienne BONJOUR
 - Guillaume CHAMBON
 - Antoine CHAZOTTIER dit PLANT
 - Barthélemy COLLOMB
 - Gérard CREYTON
 - Jean-Marie JUTTET
 - Antoine MATHIEUX

Morts des armées napoléoniennes

- Jacques CAZOT, Valladolid (Espagne)
 - Catherin GROS, armée d'Espagne
 - Alexandre GOUDARD, armée d'Espagne
 - Jacques MARIGNIER, campagne de Russie
 - Antoine MORELLON, Asti-en-Piedmont (Italie)
 - Joseph VIAL, armée d'Espagne
- Liste incomplète...

Morts de la guerre de 1870

- Jean BENOIT, à Strasbourg
- Blaise BERTHAUD, à Valenciennes
- Jean-Claude BOYRIVENT, à Alençon
- Jean-Benoît GUINAMARD, à Borny
- Jean-Baptiste LACAM, à Château-Gontier
- Jean-Antoine MARIGNIER, à Beaune

Antagonismes de clochers

Les expéditions de jeunes autour de Brindas

Les villages avaient coutume de se battre sans en avoir les raisons.

Michelet

Les batailles entre jeunes, reflet des rivalités entre villages voisins ont laissé bien des souvenirs dans nos campagnes.

Bien souvent l'origine des conflits entre paroisses est déformée, estompée, voire totalement oubliée.

Ce qui reste dans les mémoires ce sont les méfaits de bandes organisées lors des foires, des fêtes baladoires et plus récemment des bals du samedi-soir.

La plus ancienne indication qui s'y rapporte est datée du 27 juin 1526 (1).

Une information faite par M. le Chatelain de Brindas et Messimieu contre Jean dit Langres, un nommé Lordière et un nommé Jean Accord et plusieurs autres leurs complices qui étaient venus (2) au Plaigny de la Fromelière (3) où on dansait, y avaient de guet à pend donné un coup d'arbuse à la tête de Thomas Alhoni qui était mort et frappé et battu plusieurs autres personnes''.

Ce texte s'il ne permet pas d'attribuer cet épisode tragique, ou à la rivalité entre paroisses ou à celle de bandes rivales d'un même lieu, est un témoignage de la violence que l'on rencontrait dans le monde rural.

Entre Brindas et Messimy l'inimitié était bien sensible. Il est probable que ses origines remontaient à la nuit des temps.

Mais que l'animosité ait trouvé des motifs de renaître à différentes périodes, plusieurs conflits d'intérêts en seraient le ferment.

Jusqu'à la Révolution (et il en sera ainsi bien après) (4) la population de Messimy était plus importante que celle de Brindas, mais l'église de Messimy n'a toujours eu qu'un vicaire et restait annexe de Brindas qui avait un prêtre curé à sa tête.

Le Seigneur était d'abord Seigneur de Brindas et le Capitaine Chate-lain de Brindas et Messimy résidait au château de Brindas siège de la juri-diction locale.

(1) ADR 10 G. 18.

(2) Le texte ne dit pas de quel village.

(3) Plaigny, peut être l'esplanade du château, la Fromelière, actuellement la Fournelière.

(4) En 1831, Brindas comptait 800 habitants ; Messimy 1.112 habitants et Grézieu 1.640 habitants (Craponne compris)

Dans un document de 1788, relatif à l'estimation de la valeur des terres, la Municipalité de Brindas déclare :

“Il est de sa connaissance qu’aucune des paroisses voisines, n’est à beaucoup près et en proportion aussi chargée, qu’ils ont été dans le cas de faire souvent des cottes des possessions de plusieurs particuliers de leur voisinage”.

Et ajoute cette fois, d’une façon plus précise à propos de la dîme :

“La dîme est ecclésiastique, elle se perçoit sur le vin, sur le froment et seigle. Elle est affermée avec Messimy à 5.040 F. Sur quoi il faut observer que la paroisse de Messimy étant plus considérable que celle de Brindas si la ferme était séparée celle de Brindas ne serait par là qu’à 2.000 F”.

Dans les paroisses rurales, l’habitant était soupçonneux à l’égard de tout “étranger” même de la paroisse la plus proche et sujet de dénigrement ou de malice.

Les fêtes et les foires de Brindas, Messimy et Grézieu étaient l’occasion d’expéditions de jeunes se terminant par des batailles rangées, voire des rixes sanglantes.

Le premier témoignage parmi ceux que nous avons recueillis et dont nous pouvons faire état est de 1801.

Aujourd’hui 18 Fructidor An IX (5 septembre 1801) de la République Française, nous maire et adjoint de la commune de Brindas sur les remontrances que nous ont fait plusieurs chefs de famille de notre commune, des abus qui se commettent dans les fêtes baladoires et instruits par nous-même et par l’expérience de ce qui est arrivé dans la fête baladoire qui a eu lieu dans cette commune le 12 Pluviose (1^{er} février) dernier qui sont une occasion d’assemblées de jeunes de différentes communes et que bien souvent il s’élève des rixes, des choques, des tumultes et des batures entre les jeunes des différentes communes, dont les fêtes baladoires appelées vogue en fournisse les occasions.

Considérant que pour mettre un frein et empêcher et pour maintenir la paix et la tranquillité dans notre commune il est de toute nécessité de prendre un arrêté et de délibérer en vertu du Décret du Décembre 1789, article 30 concernant la police, la loi du 27 Germinal An VIII et l’instruction du Ministre de l’Intérieur qui charge les adjoints des Maires dans leur commune de la police et du maintien de l’ordre et de l’exercice du Ministère public près les Tribunaux de Police.

C’est pourquoi et en vertu des dites lois, nous avons délibéré et arrêté conformément au Règlement de police :

Art. 1 :

- Défenses sont faites à toute personne de faire aucune assemblées ou fêtes baladoire (appelées vulgairement vogues) soit dans les places publiques, maisons particulières ni dans les cabarets ; et à tous joueurs d’instrument d’y jouer, à peine d’être les uns et les autres mis en état d’arrestation et punis suivant la rigueur des lois.

Art. 2 :

— *Défenses sont faites à tous cabaretiers, aubergistes, de donner à boire après 9 heures du soir, les dits cabaretiers qui seront pris en contravention au présent article seront condamnés à une amende de 10 livres, valeur fixe, et punis suivant la rigueur des lois, au cas qu'ils soient l'auteur de quelque trouble ou tumulte dans la commune pour avoir retiré du monde après les heures défendues.*

En 1825, à la fête des filles de Grézieux il y eut une lutte entre les jeunes gens de Brindas et ceux de Grézieux (Craponne étant alors un hameau de Grézieux).

Les jeunes gens de Brindas qui étaient en grande partie à vendanger quittaient leurs travaux pour aller à cette fête **pour exécuter le projet qu'ils avaient fait d'aller battre les jeunes gens de Grézieux.**

Il y allèrent habillés comme un jour de travail, en mauvais pantalon de toile et plusieurs avec des mauvais chapeaux de paille. Ils arrivèrent au Bourg de Grézieux armés de bâtons entrant chez Phélix Julien cabaretier, y prirent chacun une bouteille de vin et allèrent sur la place, et faisant un grand rond tout prêt de ceux qui dansaient et commencèrent à les pousser et bientôt il y eut une lutte engagée ; ils se servirent de leurs bouteilles et de tout ce qui se trouvait sous leurs mains, ont massacré tous ceux qui se trouvaient sur la place. On a remarqué que plusieurs frères Gay avaient commencé l'attaque. Les jeunes de Brindas voyant que les gens de Grézieux arrivaient au secours de leurs camarades prirent la fuite en toute hâte pour se retirer en ayant accompli leur dessein.

C'est en 1835 qu'eurent lieu les événements les plus graves, à l'occasion de la Saint Blaise, fête patronale de Brindas.

Le Maire de Brindas en avait rédigé le rapport suivant :

Aujourd'hui premier février 1835 à sept heures du soir ;

Nous Maire de la commune de Brindas,

Etant informé qu'il y avait du désordre sur la place publique de la commune de Brindas causé par les jeunes gens de la commune de Messimy avec ceux de Brindas.

Nous nous y sommes rendus revêtu de notre écharpe afin de faire cesser ces désordres. Arrivé sur la place publique nous avons reconnu l'existence de ces désordres.

Environ cinquante jeunes de la commune de Messimy et environ vingt individus de Brindas se livraient à des rixes et voies de fait les uns envers les autres.

Dans le but de faire cesser ces rixes et désordres qui ont duré au moins deux heures nous avons continuellement imposé notre autorité et sommé les personnes qui s'y livraient de se retirer, mais tous nos efforts ont été vains, notre autorité a été méconnue. Les jeunes

de la commune de Messimy au nombre desquels ont été remarqués les sieurs Antoine Goutenoire, Dominique Depassio, Antoine Resnière, Etienne Renard, Guillaume Chatard, René Roussel, Christophe Ginevière, Morellon, fils de Jacques, les deux frères Gubian dit Gerbolet, Claude Clairon, Jean-Marie Rivoire, Georges Gustin provoquaient sans cesse les jeunes de Brindas et se moquaient de nous en chantant des couplets tendant à nous tourner en ridicule et ont éteint la lumière que nous tenions à la main.

*Cependant nous avons eu la satisfaction de voir les jeunes gens de Brindas obéir à nos ordres en se retirant et laissant les jeunes gens de Messimy se promener sur la place en chantant, criant : **Vive Messimy, à bas Brindas !***

De tels faits sont trop graves pour rester impunis et sont contraires à nos règlements et ordonnances de Police. Nous les portons à la connaissance de Monsieur le Procureur du Roi qui fera les démarches nécessaires pour demander la punition des individus qui s'en sont rendus coupables”.

Cette relation était-elle partielle ?

Le Maire de messimy a donné de cet événement une autre version, en adressant, à son tour une plainte au Procureur du Roi.

“J’ai l’honneur de vous adresser une plainte des jeunes gens de Messimy contre les jeunes gens de la commune de Brindas, relative à une lutte qui eut lieu le Dimanche 1^{er} de ce mois, jour de la fête patronale de cette commune et d’un rapport de Médecin constatant la blessure au nommé Antoine Gouttenoire, ouvrier de la soie de notre commune et d’un procès verbal de reconnaissance de la blessure de Gouttenoire, causée par coup de couteau”.

Le Maire de Messimy relate alors la rencontre avec le Maire de Brindas et signale que malgré leur accord “pour prendre des arrangements” une plainte du sieur Julien dit Trassa contre Gouttenoire avait été maintenue.

“Je n’ai pas été surpris du manque de parole de la part de M. le Maire de Brindas car d’après les renseignements que j’ai recueillis ensuite, j’ai su que son fils Jacques (Chalamel) a été un des premiers moteurs de la lutte”.

Et dans cette même lettre, le Maire de Messimy nous apprend que **quelques années auparavant** il avait répondu à l’invitation du Maire de Brindas **“de me rendre à Brindas le jour de la fête pour l’aider à empêcher les jeunes de Messimy et de Brindas de se battre d’après les connaissances d’un projet”.**

Sur cette affaire du 1^{er} Février 1835 nous possédons un autre témoignage, celui de Jean-Marie Blanc, d’Yzeron qui était garçon servant dans le cabaret Farges à Brindas (cabaret occupant le rez-de-chaussée et le premier étage de la mairie actuelle).

Témoin oculaire “**de l’attaque que firent les jeunes gens de Brindas à ceux de Messimy dont les suites ont été fâcheuses**”, il dépose que :

“Aussitôt que les trois jeunes gens de Messimy descendirent l’escalier qui communique de la chambre du premier étage au rez-de-chaussée, il y avait dans cette dernière pièce un grand nombre de jeunes gens de Brindas qui se mirent à crier : Vive Brindas ! A bas Messimy !

Pierre et Louis Gay de Brindas et Jacques Chalamel, fils du Maire de cette commune frappèrent les premiers, ceux de Messimy crièrent au secours qu’on les assassinait.

Un jeune homme de Messimy parvint à s’échapper pour aller chercher le secours”.

Note

Nous n’avons pas dans l’état actuel de nos recherches d’autres renseignements sur la suite donnée aux plaintes émanant des deux villages.

Cette même année, 1835 et tout juste un mois après les événements ci-dessus, le **dimanche gras**, les jeunes gens de Brindas se rendirent à Grézieu.

Ils jouaient au billard chez Joannin, cabaretier lorsqu’il est arrivé un groupe de jeunes de Grézieu qui étaient en “**mascarade**”.

Il y eut une bataille entre les jeunes masqués et tenant cannes et moulinets parmi lesquels un nommé Fahy et les porteurs des queues de billard où se distinguait une fois de plus Jacques Chalamel.

* *
*

Le 5 octobre 1841, c’est à Vaugneray cette fois, chez Besson, aubergiste, que les jeunes gens de Messimy sont accusés d’avoir voulu chasser de la foire ceux de Brindas.

Il y aurait eu une véritable bataille. La rumeur publique, selon le rapport, laisse entendre qu’il y avait un guet-apens. Ceux de Messimy et ceux de Thurins s’étaient entendus et concertés pour troubler la fête de Vaugneray.

Le procès verbal complète :

“On a été jusqu’à supposer que les jeunes gens de Messimy avaient pourchassé ceux de Brindas jusqu’à Maison Blanche. Supposition calomnieuse car les jeunes de Messimy ont été obligés de s’en aller par la Maison Blanche, les eaux débordées ne leur permettant pas de passer par la voie ordinaire”.

“Les jeunes gens de Messimy ont été provoqué par ceux de Brindas qui ont querelle avec tous leurs voisins et qui ne pouvant lutter avec aucun à raison du petit nombre employent quand ils ont succombé dans les luttes tous les moyens pour flétrir, calomnier leurs adversaires qu’ils ne peuvent battre”.

On peut mesurer la vive animosité qui existait entre les antagonistes. L'époque n'était pas au tendre !

Nous n'avons que des renseignements fragmentaires sur cette rixe qui fut violente **et nous serons reconnaissants aux familles qui possèderaient de vieux papiers sur cette affaire de bien vouloir nous en faire part.**

Nous savons que les jeunes de Brindas étaient au nombre de 40, à l'esprit belliqueux puisqu'un témoin a déclaré avoir entendu un de Brindas armé d'un couteau dire :

“Si j'en trouve un de Messimy, je ferai de la viande”.

Ceux de Messimy ont probablement accueilli les intrus sans aucune retenue et la lutte furieuse a eu des conséquences fâcheuses.

Une lettre du Maire de Messimy au Procureur de la République nous apprend que :

A la suite de cette journée désastreuse de 1841, plusieurs jeunes de Messimy furent inculpés, jugés et condamnés.

Le 18 mars 1842, Jean-Claude Fontrobert, ouvrier en soie, âgé de 24 ans décédait à Messimy.

Le rapport médical attestait **“la cause de cette mort est un ou plusieurs coups de bouteille qu'il a reçu à la tête”.**

Et le Maire de Messimy ajoute :

“Les suites ont été bien plus funestes aux garçons de ma commune et, cependant pour tout dédomagement nous avons demandé que votre indulgence à diminuer si non à exempter de la peine prononcée contre nos jeunes gens et nous sommes tous persuadés que nous respectons humblement la chose jugée”.

* *
*

Le temps de l'animosité, de l'hostilité et de l'agressivité entre nos villages est heureusement du domaine du passé.

Entre Brindas et Messimy, les relations de bon voisinage sont solidement et durablement établies.

Gaston Bensean

Le rabodage

Une forme brindasienne du charivari

Une coutume, connue sous divers noms et répandue dans la plupart des régions de France, consistait à organiser des manifestations tapageuses contre les mariages qui transgressaient les normes admises :

- nouveau remariage d'un veuf ou d'une veuve,
- homme ou femme épousant quelqu'un jugé beaucoup plus jeune,
- couple adultère se mariant après la mort du conjoint,
- mariage avec un "étranger" du village.

C'était le **Charivari**.

"Trace d'une vieille réprobation d'origine religieuse ? ou seulement que la jeunesse du pays est lésée par le fait que le remarié soustrait ainsi une fille ou un garçon du lot destiné au "groupe des célibataires" ? se demande Maurice Agulhon dans "La République au Village" (page 59).

A Brindas c'est une autre forme de charivari qui se pratiquait encore au début du XIX^e siècle.

Tous ceux qui convolaient en justes noces devaient payer tribut et la chaleur de l'accueil était à la mesure de leur plus ou moins grande générosité.

C'était "**Le rabodage**"

Le curé de Chastelus décrit cette coutume dans une réponse à l'enquête des Vicaires Généraux de 1804 : (*)

Le rabodage

"Il existe dans ma paroisse et celles circonvoisines un usage onéreux et troublant le repos public, connu sous le nom de rabodage.

Dans tous les mariages, des jeunes viennent offrir, au sortir de l'Eglise, une légère collation aux époux. De suite la danse s'ouvre et dure, si le temps le permet, au moins deux heures, heureux si les époux en sont quittes pour 12 h ou 24 h et quelque fois plus, ce qui peut avoir des suites fâcheuses. Ne veulent-ils rien donner, ils sont injuriés, de toute manière l'argent est mangé le dimanche suivant, au cabaret avec des filles convoquées pour danser.

La danse a lieu trop souvent les dimanches, ce qui dérange beaucoup la jeunesse des environs de Lyon. On court toutes les fêtes et vogues des paroisses voisines. M. le Préfet pourrait dans sa sagesse empêcher ces désordres".

*De Chastelus,
desservant de Brindas*

(*) A.A.

La poste à Brindas

Le nouveau Bureau de Poste de Brindas installé dans des locaux modernes, Place des Marronniers, a été inauguré le 21 Février 1981. Mais ce n'est qu'en 1983 qu'il assura toutes les opérations postales, reprenant à Craponne la réception, le tri et la distribution du courrier.

Bureau distributeur selon la désignation administrative, il a le numéro de code postal : 69126.

L'ancien bureau était situé à l'angle de la Place de Verdun et la Montée du Clos. Vétuste et mal agencé, il avait abrité le Service Postal depuis 1898, donc pendant 83 ans !

Il faut remonter à 1778 pour trouver l'amorce d'un service naissant de distribution de courrier que pouvait utiliser, non sans peine, le Brindasien de l'époque.



Rappel sommaire des origines

Extrait de l'Histoire de la poste à Lyon des origines à 1876, par Georges Chapier, Editions "Tout Lyon", Moniteur judiciaire Lyon 1965.

Premier relais de poste connu : 1481 à Lyon.

Les lettres n'étaient pas affranchies mais expédiées en "port dû" et recevaient un cachet mentionnant le Bureau de départ. Celles dont le port était payé au moment de la remise étaient plus rares (adressées à des gens pauvres ou aux hommes de loi).

Des services de "**Petite Poste**" furent créés en 1758 à Paris et 1766 à Bordeaux pour remédier à la remise des lettres à l'intérieur des villes, qui devaient être portées par les domestiques ou des messagers livreurs.

Le Sieur Dragon de la Motte fut, par arrêt du Conseil d'Etat du Roi de 1777, autorisé à exploiter un même service à Lyon. La "**Petite Poste**" s'ouvrit à Lyon, Quai Saint-Antoine, dans la Maison de la Commanderie en 1778 et 70 boîtes aux lettres furent installées dans Lyon et les faubourgs, en général chez des commerçants.

*Les boîtes installées dans les localités les plus proches de Brindas
étaient à Chaponost et Francheville*

Les Brindasiens pouvaient déposer leurs lettres dans les boîtes et recevoir les réponses chez les buralistes.

Les lettres déposées chez les boîtiers devaient être soit affranchies (envoyées en port payé) soit contresignées (porter le nom et l'adresse de l'expéditeur pour permettre de récupérer le port en cas de refus du destinataire).

Mais le privilège des maîtres de la Petite Poste prit fin en 1781. Elle fut réunie à la Grande Poste et son Bureau Général fut d'abord transféré à l'Hôtel des Postes de la rue Saint-Dominique, puis en 1788, Quai Saint-Antoine... (*).



Enveloppe d'un courrier adressé en 1792 à Vaugneray
avec le tampon "Port dû".

Dans l'Ouest Lyonnais

Jusqu'à la Révolution, l'organisation précédente est restée sans changement.

L'Almanach de la Ville de Lyon de 1802 donne la première information intéressante : la liste de 134 localités desservies. Elles étaient groupées en 9 distributions, Brindas étant compris dans celle de Vaugneray.

Le service ne devait pas être très rapide puisque le Maire de Brindas avait jugé nécessaire de signaler, dans la réponse à une enquête que la demande remise **au Juge de Paix du Canton de Vaugneray le 6 Brumaire de l'an XI, à nous envoyée le 13, a été reçue le 19 Brumaire (10 Novembre 1802)**".

En 1803, la distribution est faite, toujours partant de Vaugneray les jours pairs seulement.

(*) Après la chute de l'Empire en 1814, l'Hôtel des Postes fut transféré 19, Place Bellecour (Librairie Flammarion actuelle).

En 1805, le nombre de tournées passe à 13. Vaugneray est remplacé par Chaponost qui dessert désormais, tous les jours, 10 localités : Brindas, Craponne, Cuire, Francheville, Grézieu, Messimy, Rontalon, St-Laurent-de-Vaux, Thurins et Vaugneray

En 1810, le service ne sera assuré que tous les 2 jours. Cette décision précédait une période de difficultés.

Un document de 1822 nous apprend qu'un changement notable s'était produit entre temps, puisque le courrier de Brindas dépendait alors de Lyon.

Commune de Brindas
10 lieues par le Bureau de Poste de Lyon
Distance de ce Bureau filométrique ou 2 lieues 1/2

| Notre Des Degrés de de la Commune | Indiquer dans cette colonne le lieu ou maison ou habitation avec son nom, son adresse, son habitation, son adresse, son habitation, son adresse, son habitation, son adresse, son | Population de la Commune | Distance de la Commune en lieues | Observations |
|--|---|--------------------------------|---|-----------------------------|
| Hellonay (cité de de la Commune) | | 596 | 2 1/2 | |
| Chaponost | | 43 | 1 lieue | Le Centre de la Commune |
| Gubleray | | 58 | 1/2 | De Temples et de la Commune |
| Montalban | | 50 | 1/2 | Office des Messes de la |
| Silvandre | | 50 | 2 1/2 | Église de Lyon |
| Messimy | | 50 | 2 1/2 | |
| Rontalon | | 15 | 2 1/2 | |
| Grézieu | | 50 | 2 1/2 | |
| St-Laurent | | 46 | 2 1/2 | |
| Thurins | | 30 | 2 1/2 | |

Enquête de 1822

Nous n'avons aucun autre renseignement pour cette période sinon qu'en ce qui concerne les localités rurales la loi des 3-10 Juin 1829 stipulait "qu'à partir du 1^{er} Avril 1830 les lettres doivent être distribuées à domicile, et recueillies au moins tous les deux jours, moyennant une taxe supplémentaire de 1 décime" appelée "décime rural".

Peu après, une distribution d'abord installée à Grézieu le 1^{er} Mars 1830 était transférée à Maison-Blanche Vaugneray le 16 avril suivant.

Brindas est resté attaché à Vaugneray de 1834 à 1843 ; une nouvelle fois à Lyon de 1843 à 1847 et revenu à Vaugneray de 1847 à 1876.

En 1876, la Commune de Chaponost, lasse des difficultés et des retards de distribution (les habitants devaient se rendre à Saint-Genis-Laval pour les opérations postales) envisage la création d'un Bureau de Poste.

Le Conseil Municipal de Brindas, appelé à donner son avis, a tenu une réunion le 12 novembre 1876 : "C'est sur l'opportunité d'un changement dans le service postal actuel et sur l'avantage qui pourrait en résulter pour la commune de Brindas que le Conseil est appelé à se prononcer".

Le principal intérêt d'après les renseignements puisés auprès de M. le Directeur des Postes, "serait de recevoir par le même facteur à la fois des lettres de Lyon de la veille et du matin, ainsi que celles provenant des deux lignes de Paris à Lyon et de Lyon à Marseille arrivant à Lyon la veille au soir et le matin-même avant le départ du courrier pour Chaponost. Les lettres provenant de la boîte de Brindas seraient rendues à Chaponost à quatre heures et demie".

Prudent, le Conseil Municipal de Brindas "sans s'engager autrement, "prend en considération la proposition du service postal par le "Bureau de Chaponost sous toute réserve du plus ou moins d'avantage qui en résulterait pour la commune une fois le service de détail organisé".

L'affaire devait rester sans suite, Chaponost était toujours, en 1881, rattaché à Saint-Genis-Laval (Bulletin de Chaponost, Décembre 1983)... et Brindas à Vaugneray.

En 1883, une pétition des commerçants et habitants de Brindas demande "que le facteur ne parte du Bureau de Poste de Vaugneray qu'après l'arrivée du courrier de 10 h du matin et non à 8 h comme à son habitude, car les lettres d'avis des chemins de fer aux négociants et le courrier ne sont distribués que le lendemain 22 heures après leur arrivée".

La création du petit train en 1886-87 apporte un changement à l'acheminement du courrier.

Le facteur empruntait le petit train pour joindre Messimy et Brindas. Cela occasionnait parfois des retards... de train. Il a été signalé que le Jeudi 31 mai 1888 au train partant de Messimy à 7 h 05 le chef de gare a fait arrêter le convoi en marche pour prendre le facteur.

La boîte mobile de Vaugneray / Maison Blanche

C'est route de Bordeaux, sur la façade de la maison appartenant aux ancêtres de Mme Besson, face à l'Hôtel de Vaugneray-gare, que vous pouvez voir l'un des derniers et rares exemplaires de **boîte mobile accrochée** et non pas scellée dans le mur.

Une poignée permettait d'échanger la boîte pleine, à chaque levée, contre une boîte vide, aussitôt cadenassée pour qu'elle ne puisse être emportée trop facilement.

Elle était chargée telle quelle dans le train à vapeur venant de Lyon-St-Just depuis le 16 avril 1886.



Le service postal enfin au village

- *12 avril 1898* : Arrêté du Ministère des P.T.T. portant création d'un poste de Facteur-Receveur à Brindas.
- *1^{er} septembre 1898* : Le Conseil Municipal vote les crédits pour les réparations du local choisi par l'Administration.

Les loyers de la poste

Le 1^{er} bail datant de 1898 n'a pas été retrouvé, mais nous avons en notre possession cinq baux signés entre M. Desmolière et l'Administration des P.T.T. :

- 1/2/1907 : Location de 150 F l'an pour 9 ans
- 1915 : Bail disparu
- 1/2/1925 : 850 F l'an dont 500 par la commune
- 1/2/1934 : 1.800 F l'an dont 1.500 par la commune
- 1/2/1943 : 2.000 F l'an dont 1.250 par la commune
- 24/9/1946 : 3.000 F l'an révisable la 6^e année

(Sources : Archives Poste de Brindas)

- *6 août 1899* : Le Conseil Municipal vote la somme de 50 F qui sera payée mensuellement et directement au facteur auxiliaire pour la levée de la boîte du Pont Chabrol.
- *1900* : Le Conseil Général du Rhône décide d'installer un réseau téléphonique reliant toutes les communes du Rhône au chef-lieu de canton et à Lyon.
- *1902* : Etablissement d'une ligne téléphonique de Brindas à Vaugneray.
- *19 juillet 1902* : Mise en service du Port des Télégrammes
- *1909* : Une boîte aux lettres est placée au hameau des Landes (3 ans d'études et de négociation).
- *22 juillet 1909* : Plainte de la Direction Départementale relative au logement du Receveur.
- *8 octobre 1909* : Même plainte.
- *1911* : Régularisation du salaire du facteur auxiliaire. L'allocation annuelle de 50 F cesse d'être versée.

La guerre de 1939/1945

M. Benoît et M. Casset, facteurs, sont partis au front après la déclaration de guerre. Pour les remplacer, M. Jean Perrachon est réquisitionné, ainsi que M. Déal qui deviendra garde-champêtre par la suite, Mme Benoît faisant fonction de receveur.

La journée du facteur

Le matin à 4 heures, les saces postaux arrivent, et vers 6 heures, le tri effectué, les tournées à bicyclette commencent, longues de 30 kms.

M. Jean Perrachon fait la tournée au-delà de la voie ferrée qui suivait le tracé de l'actuelle Route Neuve : la Gare, les Andrés, le Plan, le Brochailon, les Broussatières, la Pillardière (où une boîte aux lettres est à relever dans la cour de M. François Bonjour), le Pont Chabrol, le Chalinel, le Gourd (où une autre boîte est relevée), les Hotteaux, les Landes, le Soyard, le Milon, le Pont Pilon et retour, sans oublier, face à la Blanchisserie Odin près de notre zone artisanale, le courrier des militaires du poste d'écoute de la D.C.A. dont la batterie est installée au Pont d'Allai.

L'après-midi, c'est la deuxième tournée : les deux écoles (libre et laïque), le village et la boîte de la Pillardière. M. Déal se charge du reste.

Pendant l'hiver très rude de 1939/40 d'énormes chutes de neige ont obligé les facteurs à laisser leurs vélos et transporter à dos le sac postal et les deux musettes du courrier, pendant une bonne semaine.

En juin 1940 au retour de M. Benoît, M. Perrachon quitte la poste, alors que M. Déal y continue ses activités.

Quatre ans plus tard, les Maquis installés dans les bois de Duerne et Yzeron descendent se ravitailler et prendre l'argent nécessaire.

A la Poste de Brindas deux vols à main armée, les 11 et 26 août 1944 3.295 F et 16.135 F à des individus qui, après enquête se sont avérés n'être que des bandits agissant pour leur propre compte, alors qu'ils avaient remis un reçu signé F.F.I. à M. Benoît (lettre du 31/5/48 de l'Intendance Régionale de l'Habillement et des Réquisitions de la Caserne de la Vitriolerie à M. Benoît : **“les chefs responsables des maquis n'ont pu identifier le signataire du reçu qui vous a été délivré”** (Source : Archives Poste de Brindas).

Aucun fait saillant n'est à signaler dans la période qui a suivi la guerre, si non que l'ancienneté des installations, l'exiguïté des locaux étaient cause du mécontentement permanent des usagers et du personnel.

Aussi l'installation en 1981 du nouveau Bureau de Poste a été accueillie avec satisfaction par la population.

Deux cent ans ! oui deux siècles ont été nécessaires pour que Brindas ait un équipement postal convenable.

Anne-Marie Andréani et Edouard Carrion

Esquisse de 700 ans d'histoire "des Hotteaux"

Le patrimoine rural présente parfois un caractère historique évident. La sauvegarde, dans ce cas, devrait susciter autant d'intérêt que pour celle d'un monument ou d'une œuvre d'art dans quelque domaine que ce soit ; l'exemple en est fourni par le territoire des Hotteaux à Brindas.

Les Hotteaux(1), c'est un territoire qui couvre environ 70 hectares de terres : cultures, prés, bois et taillis. Situé à l'Est de la Commune de Brindas en bordure de Francheville, il est en forme de triangle dont la base est une route de séparation avec Chaponost, et les deux côtés dessinés par le ruisseau de Chêne à l'Est et celui du Bouleau à l'Ouest ; ces deux ruisseaux se rejoignent pour former le sommet du triangle avant de se jeter dans l'Yzeron en aval du Pont Chabrol.

Ce lieu-dit, important par sa superficie, l'est aussi par son histoire. Il a défrayé la chronique en maintes circonstances ; c'est ce qui d'ailleurs nous a sensibilisé à l'occasion de nos recherches concernant le passé de Brindas.

Nous savons qu'il y eut au cours des siècles, et selon les scribes, évolution de l'orthographe actuelle "les Hotteaux" ; nous avons relevé notamment :
— En 1617 : Hostaux - 1865 : Ostaux et Hostaux - 1767 : Otaux

Une recherche encyclopédique sur les origines du nom nous fait savoir, d'une part :

— **Ost** : "Terme vieilli qui signifie armée" ;

d'autre part :

— **Ostage** : Hospitalité, hébergement : l'Ostelain étant l'Hôtelier.

Nous trouvons aussi "**Hotise ou Hostise**" du latin *Hosticia* "petite habitation" des 12^e et 13^e siècle.

Enfin, le Glossaire du Patois Lyonnais nous définit le terme : "**Haustau** comme : Hôtel, maison mais également : caserne.



(1) La tradition a transmis jusqu'à nos jours la prononciation les zotto

On voit combien il est difficile d'affirmer la signification première des "Ostaux ou Autels", mais nous pensons qu'elle peut indiquer à la fois une auberge et un poste de garde - en tout cas un relais.

C'est en 1286 que, pour la première fois, nous trouvons trace écrite du lieu-dit "Les Ostaux". Nous savons, en effet, qu'à cette époque le Sieur Barthélemy de Poliac fit bâtir sur le domaine des "Ostaux" une habitation en forme de "maison forte" arborant Ecusson et Armoiries du Roy de France.

Il y avait donc usurpation de la part de B. Poliac puisque le Diocèse de Lyon - dont dépendait le domaine était séparé du royaume depuis des siècles et il n'y fera retour que le 10 avril 1312.

Cette maison forte était située en bordure de l'**unique sentier** qui assurait la liaison directe de Brindas à St-Irénée, ce sentier qui était une des plus anciennes voies existantes à Brindas deviendra plus tard le Chemin Rural n° 28 traversant de part en part le domaine des Hotteaux, des Fondrières du Finday jusqu'au Pont de Chêne.

Les archives départementales nous révèlent :

— une certaine Marguerite Lacharron dont l'époux Jean Pelletier se vit signifier le 5 février 1621 sentence à propos d'un tènement sis aux "Otaux" ;

— un bail à ferme de la dîme des "Otaux" au nom de Jeanne et Marguerite Pelletier, probablement héritières, signé le 21 juin 1663 ;

la rente noble des "Otaux" dont jouit Monsieur le Comte de Saligny, Grand Sacristain de l'Eglise de Lion, consignée dans un terrier de Larrivière de 1669.

Une déclaration des fermiers des biens des rebelles situés dans la commune de Brindas atteste que le "Domaine des Hotaud" affermé le 29 septembre 1787 par le Sieur de Savaron fut séquestré au profit de la Nation en 1794 ; ledit Savaron étant présumé de la Contre-Révolution de Lyon et plus tard fusillé.

Un contrat du 28 Vendémiaire An V (19 octobre 1797) fait état de la vente du Domaine "des Hotteaux" et du château à :

— Claude Sébastien Sallinon-Sainneville, propriétaire et adjoint à la Mairie de Lyon,

par Monsieur André David et G. Laurence Barrat.

La même année, on retrouve le 23 Brumaire (13 novembre), contrat de vente de quelques pièces de fonds aux "Hoteaux" entre Sainneville et Jean Desvignes, son fermier

Et le 2 mai 1807, bien après la fièvre révolutionnaire, Sainneville déclare par devant M^e Girardon, notaire à Lyon, que l'acquisition du domaine avait été faite par moitié avec Jacques Benoît Pal, Avocat et Professeur de Droit à l'école de Grenoble.

Le partage est alors effectué entre les deux auteurs de la manœuvre clandestine.

Au début du 19^e siècle, différents actes notariés - où apparaissent les noms des familles Pal et Sainneville - nous permettent de constater de nombreuses

transactions foncières concernant le domaine "des Houteaux" et son démembrement progressif, qui va se poursuivre le siècle durant. **La dispersion du domaine est alors effective.**

En 1882, la circulation sur le Chemin Rural n° 28 - qui était alors impossible pendant la moitié de l'année au moins - fut notablement améliorée par la construction d'un aqueduc sur le ruisseau du Chêne grâce à une souscription publique.

On peut observer, avant la dernière guerre, l'amorce du remembrement du domaine "des Hotteaux" grâce à M. Georges Courmont (fils du Sénateur Jules Courmont) qui se rend acquéreur le 5 septembre 1931, de M. Barthélemy Gilbert Beraud de :

- 1. le Château et un tènement de 24 ha 9a 95 ca.
- 2. un tènement qui couvrira une superficie totale de 40 ha 5 a 40 ca (dans lequel sera compris un achat ultérieur du 22 mai 1932 de 1 ha 41 a 04 ca. aux héritiers de Mlle Chirat).

A la libération, le remembrement se poursuit avec M. Alexandre Bonjean, huissier de son état et qui deviendra plus tard une personnalité marquante du monde agricole local et national avant de devenir Maire de Brindas.

En effet, le 12 septembre 1949, deux contrats de vente sont signés. Georges Courmont cède les deux lots :

- le premier de 24 ha 9 a 95 ca à Alexandre Bonjean qui l'acquiert au moyen d'un prêt consenti par la Caisse Mutuelle de Réassurance Agricole contre l'Incendie du Sud-Est,
- le second de 40 ha 5 a 40 ca, à la même Caisse Mutuelle qui le rétrocèdera à Alexandre Bonjean le 16 décembre de la même année.

Le domaine s'enrichit, le 24 juin 1961, de 26 a 42 ca provenant de l'ancien Chemin Rural n° 28 cédé par la Commune de Brindas à M. Bonjean (alors Conseiller Municipal).

La reconstitution "des Hotteaux" continue avec l'achat d'une nouvelle maison d'habitation et d'un terrain de 1 ha 43 a 44 ca à la même Caisse Mutuelle de Réassurance Agricole contre l'Incendie du Sud-Est, laquelle avait acheté ces biens fonciers :

- le 24 novembre 1951 à M. Basset,
- le 21 septembre 1959 à M. Martin.

Le remembrement s'achève avec l'achat d'un terrain de 1 ha 49 a 10 ca à Mme Compte, veuve Chalimbaud demeurant lieu du Pont de Chêne, le 6 décembre 1966.

A cette date, on peut alors remarquer que le "Domaine des Hotteaux" est à nouveau unifié et ressemble - dans sa configuration - pratiquement à ce qu'il était il y a 700 ans.

Depuis, il n'a pas subi de modifications dans ses formes et superficie puisque :

- le 14 janvier 1974, par devant Maître Chaine, Notaire, M. Alexandre Bonjean, propriétaire-exploitant, et son épouse demeurant à Brindas "Domaine des Hotteaux" d'une part,

— M. Denis Finaz, agissant au nom et pour le compte de la Société Lyonnaise de Construction (S.L.C.) - ladite Société agissant en qualité de gérant de la S.C.I. "Domaine des Hotteaux" d'autre part,

ont contracté vente dudit Domaine dans son intégralité comprenant notamment : 3 maisons d'habitations bourgeoises et un terrain de 67 ha 33 a 91 ca.

A cette époque, l'affaire "des Hotteaux" défraya la chronique puisque le P.O.S., qui autorisait alors la construction sur le domaine dans son intégralité, fut remis en cause, puis finalement annulé par le Tribunal Administratif de Lyon, le 15 juin 1976.

Le nouveau P.O.S., élaboré sous le mandat de M. Solente, conserve aux "Hotteaux" sa vocation première de terre agricole. Actuellement, le domaine est loué à la S.A.F.E.R. par bail emphytéotique avec rétrocession aux agriculteurs pour 44 ha, le reste étant loué à titre précaire. Quant au château, vendu par la S.L.C., il est actuellement propriété de particuliers. Le patrimoine foncier du Domaine des Hotteaux est donc à nouveau reconstitué.

Félicitons nous en et souhaitons qu'il le demeure longtemps encore et puisse servir d'exemple pour éviter les erreurs du passé en matière de sauvegarde du milieu naturel.

La terre n'est-elle pas, en effet, l'une des valeurs fondamentales que nous devons préserver avec détermination contre les agressions permanentes de notre société urbanisante et vorace.

Il fut un temps où "habiter Brindas" n'était pas particulièrement valorisant, mais gageons que - dans un proche avenir - on pourra dire : "Ce sont des Brindasiens, ils ont su préserver la "Terre des Hotteaux".

Alain Neyret



Matériaux pour une étude Brindas, la soie et les soyeux

recueillis par G. B.

La culture du mûrier

Très répandue autrefois dans nos régions comme dans toute la vallée du Rhône.

On note en 1818, 230 mûriers à Tassin et en 1836, 600 mûriers à Oullins.

“La plupart des maisons s’enorgueillissaient de belles allées d’arbres plus ou moins longues. Beaucoup d’entre elles étaient des allées de mûriers, car l’élevage des vers à soie devenait très à la mode dans la région, en ce milieu du XVIII^e siècle”(*).

A Brindas, la famille Guigou habitait primitivement aux Andrés. La légende rapporte que pour accéder à la maison d’habitation, il y avait une allée de mûriers et qu’il s’y faisait l’élevage des vers à soie. Ce serait donc le premier pas vers une activité qui sera florissante.

Dans le village, il restait encore il y a très peu de temps, deux mûriers abattus en 1984 lors de l’élargissement du chemin des Andrés.

A notre connaissance, il reste encore un mûrier dans la propriété de la famille Martin, route de la Joanna.

A consulter :

- 1. *Le Tissage rural des soieries dans le Rhône, Lyon 1902 T.I pp 183-196 (mouvement économique et social dans la Région Lyonnaise).*
- 2. *Mémoires sur la culture du mûrier blanc et la manière d’élever les vers à soie, lus par M. Thome à la Société Royale d’Agriculture de Lyon, 1763.*

Tissage de la soie

Au début du XIX^e siècle, les fabricants lyonnais envoyaient des contremaîtres qui plaçaient la soie chez les artisans.

Ceux-ci, propriétaires de leurs métiers rendaient les pièces tissées aux contremaîtres qui les renvoyaient à Lyon pour les opérations de teinture, d’apprêt et finition.

A Brindas, il y avait alors 4 “fabricants” patentés et quelques familles occupées à ce travail.

La famille Guigou

Cette famille à l’origine paysanne est présente à Brindas depuis le début du XVII^e siècle avec Pierre Guigou, laboureur.

Son petit fils Pierre Guigou dit Gabou (1670-1729) est aussi laboureur.

(*) Terrier Contamine rapporté par l’Abbé Jomand, (Chaponost en Lyonnais, page 125).

Jean (1696-1781) fils de Pierre qui précède a été mafitre plieur de soye en 1729, marchand bourgeois de Lyon en 1739.

Il acquiert en 1753, donc à la quatrième génération, le château du Plaisir et la charge d'écuyer, secrétaire du Roi, Seigneur de Monplaisir.

Claude (1697-1779) frère de Jean, marchand-fabriquant à Lyon.

Jean, neveu de Jean, petit fils de Pierre est en 1753 marchand plieur de soie.

Antoinette, sœur de Jean qui précède est mariée à Antoine Maréchal, faiseur de métiers de bas de soie.

Les descendants tiendront une grande place dans l'industrie et le commerce de la soie à Lyon.

L'ascension sociale est ponctuée par les mariages.

Au début les unions sont contractées au village d'abord avec les familles de même condition (Chazottier, Bouchard, Murat, Boirivent) puis après avec celles les plus pourvues en terres ou les plus considérées.

Par la suite, les épouses sont des filles de notables, notaires ou de la noblesse, écuyers, chevaliers.

En 1788, la municipalité sur demande de l'Assemblée de Département de l'Election de Lyon dresse la liste des privilégiés de la paroisse.



Construction attribuée à François de Saconay (mort en 1529) entièrement remaniée. On distingue la chapelle, partie la plus ancienne et la porte d'entrée monumentale.

On lit dans la réponse :

Bourgeois de Lyon, Mme Guigou possède dans la paroisse quatre domaines dont trois en ferme, et quatrième en grangeage, les trois fermes font une somme de 1800 livres, et l'autre qui est en grangeage dont la ferme irait à 500 livres plus la dite dame a en réserve 4 prés dont la ferme irait à 500 l, plus 3 vignobles dont le produit annuel est d'environ 100 anés de vin, plus environ trente bicherées de bois taillés qui se coupe tous les neuf à dix ans.

Enfants d'ouvriers en soie, décédés en nourrice à Brindas

En 1701, Jacques, fils de Guillaume Foucher maistre-ouvrier en drap d'or et de soye de la ville de Lyon.

En 1730, Marie-Laurence (2 mois) fille d'Antoine Chabert, cardeur de soye à Lyon.

En 1735, Antoinette, fille de Louis Mathieu, marchand tireur d'or bourgeois de Lyon.

Les veloutiers

Un recensement professionnel signale la présence en 1803 de 4 fabricants patentés employant une main-d'œuvre recrutée dans les familles de paysans, qui trouvent dans ce travail un revenu d'appoint.

Après la construction du Pont Chabrol et la liaison réalisée avec la ville par Craponne, cette main-d'œuvre ira en augmentant.

| | |
|--|---|
| En 1832 | : Il y avait à Brindas 140 veloutiers. |
| En 1851 | : Sous la rubrique "Fabricants de tissu soie" : — maîtres-ouvriers : 74 ; ouvriers : 72 ; apprentis : 30 soit au total : 176. |
| En 1872 | : Hommes : Patrons 124 ; famille 154 Femmes : Patrons 2 ; famille 321 soit 601 personnes sur une population de 1.247 qui vivaient en partie du revenu de la soie. |
| En 1876 | : Travail de la soie : 98 exploitations ayant un personnel masculin de 142 et féminin de 170 ; soit 312 personnes. |
| En 1886 | : Veloutiers : Hommes 38 ; Femmes 17 ; Ouvriers 4 ; Famille : hommes 33 ; femmes 60 ; soit 152 personnes. |
| A titre comparatif, il y avait à Messimy | |
| En 1833 | : 179 métiers occupants 78 habitants de Messimy, 87 personnes de l'extérieur. |
| En mai 1866 | : Métiers battants : 326 ; métiers non occupés 35, soit 361 métiers occupant 163 veloutiers. |

Un contrat de mariage entre veloutiers en 1842

"furent présent J. fabricant de velours, fils de propriétaires cultivateurs de Brindas, époux futur d'une part,

et Demoiselle X. aussi fabricante de velours demeurant en la commune de Brindas, fille de P. décédée, fabricante de velours en la commune de Chaponost, épouse future d'autre part,.....

En faveur de ce mariage la future épouse se constitue de son chef et provenant de ses gains et épargnes la somme de quinze cent cinquante francs, savoir celle de six cents francs en la valeur de son trousseau composé de ses habits, linges, nippes, hardes et bijoux, celle de deux cents francs en la valeur d'un métier

pour la fabrication des velours garni de tous ses agrés, d'une commode bois noyer à trois tiroirs et d'un garde manger bois dur, lesquels trousseau et objets mobiliers ont été évalués aux dites sommes du consentement du futur époux, sans que cette évaluation ôte la propriété des dix objets à la future, et celle de sept cent cinquante francs en argent que la future promet de remettre et délivrer à son époux futur le jour de la célébration du présent mariage et sans qu'à cette époque il soit besoin de quittance ou reconnaissance nouvelle, cette solennité devant en tenir lieu à l'épouse future.....

L'époux futur déclare que tous les biens meubles qu'il possède quant à présent tant en métiers pour la fabrication des velours, meubles meublants, argent comptant qu'autres objets mobiliers représentent une valeur de huit cent francs indépendamment des nippes et hardes à son usage personnel, non estimés de son consentement.

Se constitue en outre la future épouse tous les autres biens et droits qui lui écherront par la suite, pour la régie, perception et administration desquels elle a fait et constitué son époux futur pour son procureur général, spécial et irrévocable auquel elle donne tous pouvoirs requis et nécessaires à la charge par lui de passer quittance de ce qu'il recevra d'elle ou pour elle et de s'en charger à la forme ci-dessus.

Dont acte, fait et passé le deux avril mil huit cent quarante deux.

Précisions

Le futur époux, né à Brindas, était veloutiers, fils de cultivateurs.

La future épouse, veloutière également est née à Lyon. Sa mère (on dirait maintenant mère célibataire) native de Chaponost, travaillait au moment de la naissance de sa fille comme *retordeuse* à Lyon.

Les grands-parents étaient propriétaires-cultivateurs à Chaponost-le-Vieux.

Ce document nous donne des renseignements intéressants sur les conditions de vie et marque déjà l'évolution des mentalités dans nos régions au milieu du XIX^e siècle.

Dans la décade 1830 à 1840, trois faits concomitants.

- 1. *Le nombre des veloutiers s'accroît d'une façon considérable. Des familles entières, sans rien abandonner du travail de la terre, sont occupées aux métiers.*

On les trouve au Bourg, à La Croix des Rameaux, mais aussi dans la plupart des hameaux. Les veloutiers sont particulièrement nombreux à La Pillardière, à la Grand-Cour et au Brochaillon.

- 2. *La construction suit de très nombreuses maisons à trois niveaux ayant la hauteur utile pour abriter les métiers existent encore de nos jours rue du Vieux Bourg, au Guillermy.*

L'exode vers la ville se ralentit. La population augmente.

- 3. *Les réclamations contre le mauvais état des chemins et l'insuffisance des liaisons avec la grande ville centre dispensateur du travail se font de plus en plus vives.*

Il en est de même dans tous les villages voisins qui sont comme Brindas à l'écart de la route de Bordeaux : Soucieu, Thurins, Messimy.

La route de la soie

En 1842, le Conseil Général du Rhône avait décidé d'établir un chemin de Grande Communication entre Craponne et Saint-Symphorien-sur-Coise.

Cette route, "route de la soie", commencée en 1848, construite par les canuts en chômage (1) fut inaugurée en 1858.

Dès 1856 elle commençait à être praticable et un service de voitures (diligences) s'établissait entre Lyon et Thurins.

Antoine Gros dit Barbefine et la révolte des Canuts

Antoine Gros dit Barbefine est né à Brindas en 1804, fils d'Antoine Gros, cultivateur originaire de Vaugneray.

Antoine a quitté Brindas à l'âge de 16 ans. Il y reviendra en 1833, forçat libéré du port de Toulon, et autorisé à fixer sa résidence à Brindas, placé sous surveillance légale.

Arrêté à nouveau à l'occasion des événements d'avril 1834, il a été remis en liberté en vertu d'un arrêt de non lieu rendu par la Cour de Paris.

PRÉFECTURE
du Rhône.

Lyon, le 19 Mars 1834

Division
DE LA POLICE.

Monsieur le Maire, je suis informé que quelques individus qui se parent de votre nom tentent de troubler les travaux des canuts en se réunissant dans votre commune à l'effet de déterminer ces derniers à cesser leurs métiers.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de prendre les mesures nécessaires pour éviter de semblables tentatives, aux quelles en se livrant on se expose à être obligé de venir à Paris, et qui auraient pour résultat d'établir l'existence d'une coalition dans le sens déterminé par l'art. 415 du Code pénal, cas au quel les indications données être arrêtés et dirigés à M. le Procureur de Paris.

Je vous serais obligé, Monsieur le Maire, de me tenir informé de la suite de cette affaire sur laquelle j'appelle votre attention d'une manière toute spéciale.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône.

Paris

M. le Maire de Brindas.

(1) Voir Chronique Brindasienne 1982, page 69 "Le chômage en 1855.

Surveillance policière

Préfecture du Rhône
Division de la Police

Lyon, 13 février 1834

Monsieur le Maire,

Je suis informé que des agens de la coalition qui a pour but de faire cesser le travail des ouvriers en soie doivent se présenter dans votre commune à l'effet de déterminer ou d'obliger les ouvriers à couvrir leurs métiers.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de prescrire les mesures nécessaires pour faire constater les tentatives auxquelles on se livrerait pour obliger à cesser le travail et qui auraient pour résultat d'établir l'existence d'une coalition dans le sens déterminé par l'art. 415 du Code Pénal, cas auquel les instigateurs devraient être arrêtés et livrés à M. le Procureur du Roi.

Je vous serai obligé, Monsieur le Maire, de me tenir informé de la suite de cette affaire sur laquelle j'appelle votre attention d'une manière toute spéciale.

Le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône

Le délit de coalition a été abrogé par la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats.

Jean Barthélémy Chazottier

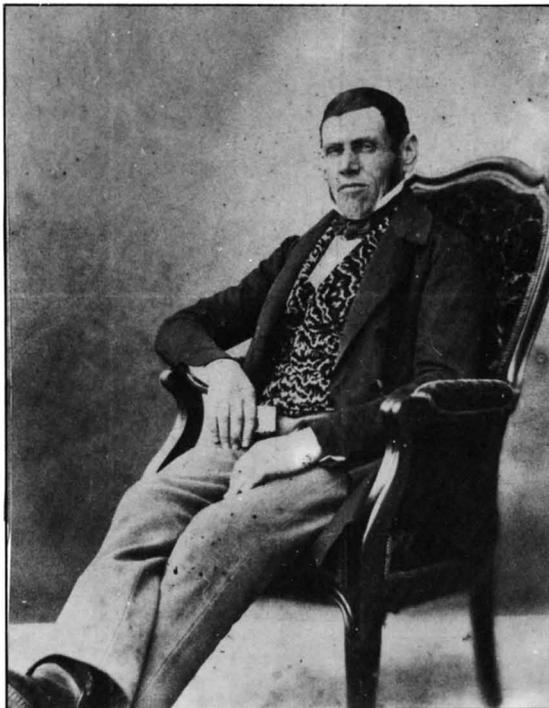
Dernier né d'une famille de cultivateurs de 9 enfants, Jean Barthélémy Chazottier est né à Brindas en 1804.

Il quitte le village à 17 ans pour Lyon. D'abord apprenti puis ouvrier en soie et ensuite fabricant.

Illettré, ne connaissant que ses 4 règles, il était très intelligent, travailleur, entreprenant et d'un grand bon sens.

Installé Place Tolozan et aidé par son premier commis qui deviendra son gendre, il réalise une fortune considérable.

Etant millionnaire en francs de l'époque il avait cocher portant cocarde à son chapeau.



Recensement de 1799

Relevé de tous les noms de famille

I — Nombre de personnes ayant le même nom de famille

II — Répartition par sexe : Hommes

III — Femmes :

En gras les patronymes les plus répandus.

| I | Patronymes | II | III | I | Patronymes | II | III |
|----|-----------------|----|-----|----|-------------------|----|-----|
| 1 | André | 1 | | 4 | Cazot | 3 | 1 |
| 2 | Assadas | | 2 | 7 | Cellier | 7 | |
| | | | | 2 | Chaninel | | 2 |
| 7 | Badort | 4 | 3 | 2 | Chappard | 1 | 1 |
| 1 | Badout | | 1 | 5 | Charasson | 4 | 1 |
| 1 | Balme | | 1 | 1 | Chavassieux | 1 | |
| 1 | Barengé | | 1 | 15 | Chazottier | 10 | 5 |
| 2 | Barret | 2 | | 1 | Chevrot | | 1 |
| 2 | Bazin | 2 | | 1 | Cochaux | | 1 |
| 28 | Benoît | 22 | 6 | 14 | Collomb | 12 | 2 |
| 1 | Bergeon | 1 | | 1 | Coquet | | 1 |
| 1 | Berger | | 1 | 2 | Corbière | | 2 |
| 5 | Berne | 3 | 2 | 1 | Corday | 1 | |
| 1 | Berthault | | 1 | 2 | Cornet | 1 | 1 |
| 1 | Besson | 1 | | 1 | Coron | 1 | |
| 1 | Bicornet | 1 | | 7 | Creyton | 6 | 1 |
| 5 | Billoux | 4 | 1 | | | | |
| 11 | Blanc | 10 | 1 | 2 | Dagain | 2 | |
| 13 | Bonjour | 10 | 3 | 8 | Delorme | 6 | 2 |
| 6 | Boucher | 5 | 1 | 1 | Duclos | | 1 |
| 1 | Boucharlat | | 1 | 2 | Dumortier | | 2 |
| 28 | Boyriver | 21 | 7 | | | | |
| 5 | Brally | 5 | | 3 | Fargères | | 3 |
| 1 | Brazier | | 1 | 7 | Farges | 4 | 3 |
| 1 | Brochay | 1 | | 2 | Félix | 2 | |
| 1 | Brossard | | 1 | 1 | Ferlay | 1 | |
| 1 | Brossy | | 1 | 1 | Fillion | 1 | |
| 11 | Brun | 8 | 3 | 2 | Fournel | | 2 |
| 1 | Bruyas | | 1 | 5 | Fuchez | 4 | 1 |
| 1 | Busset | | 1 | | | | |

| I | Patronymes | II | III | I | Patronymes | II | III |
|----|------------------|----|-----|-----|----------------|-----|-----|
| 1 | Garby | | 1 | 1 | Pachou | | 1 |
| 2 | Gay | | 2 | 1 | Para | | 1 |
| 1 | Godard | | 1 | 1 | Pélissier | | 1 |
| 4 | Goudard | 4 | | 2 | Perrachon | 1 | 1 |
| 3 | Gros | 1 | 2 | 1 | Perrein | | 1 |
| 5 | Guichard | 4 | 1 | 1 | Perret | | 1 |
| 1 | Guigou | 1 | | 1 | Pigay | | 1 |
| 10 | Guillon | 7 | 3 | 1 | Petiot | 1 | |
| 1 | Guillot | | 1 | 8 | Poizat | 8 | |
| | | | | 1 | Praud | | 1 |
| 5 | Jarnot | 5 | | 2 | Pupet | | 2 |
| 4 | Jarricot | | 4 | | | | |
| 1 | Jogaut | | 1 | 2 | Revey | 2 | |
| 1 | Joyet | | 1 | 1 | Reverdy | | 1 |
| 10 | Juttet | 7 | 3 | 1 | Rey | | 1 |
| | | | | 2 | Reyraud | 2 | |
| 4 | Lamure | 4 | | 11 | Rivière | 6 | 5 |
| 1 | Leclerc | 1 | | 1 | Rochet | | 1 |
| | | | | 4 | Rossignol | 3 | 1 |
| 6 | Malaval | 6 | | 1 | Rostaing | 1 | |
| 2 | Mallet | 2 | | 6 | Ruittat | 6 | |
| 25 | Marignier | 18 | 7 | | | | |
| 4 | Marnard | 4 | | 1 | Sabolin | 1 | |
| 3 | Mathieux | 2 | 1 | | | | |
| 1 | Melay | 1 | | 1 | Tatevin | 1 | |
| 17 | Mercieux | 14 | 3 | 1 | Thivard | | 1 |
| 1 | Merle | | 1 | 1 | Thollet | | 1 |
| 13 | Michallon | 8 | 5 | 1 | Thizy | | 1 |
| 2 | Mille | | 2 | | | | |
| 1 | Moireaud | 1 | | 1 | Verjollat | | 1 |
| 1 | Monduel | | 1 | 4 | Vernon | 3 | 1 |
| 18 | Morellon | 12 | 6 | 2 | Viard | 2 | |
| 1 | Mouron | | 1 | 2 | Villecour | | 2 |
| 3 | Mura | | 3 | 2 | Villa | 2 | |
| | | | | 1 | Vuldy | | 1 |
| 6 | Neyrin | 3 | 3 | | | | |
| 1 | Oblette | | 1 | | | | |
| | Totaux | | | 466 | | 312 | 154 |

ARRANGEMENTS

Les deux contrats de mariage qui sont reproduits ci-dessous ont été dressés l'un en 1708 et le second en 1783.

La similitude des situations exposées et des solutions adoptées à 75 ans d'intervalle met en évidence le poids des habitudes dans le milieu familial et une société restée figée durant trois quarts de siècle.

1708

Le notaire

Pierre DEMASSO de la FERRIERE, Chevalier, Baron de Chasselay, Seigneur de Lissieu et autres lieux, Sénéchal de LYON et de la province du Lionnois mariage qui sera solennisé en Ste Eglise comme est de coutume.

Les intéressés

Entre Pierre BERTICAT, laboureur de Brindas, fils de défunt Pierre BERTICAT et de Louise MICHALLON
époux à venir d'une part,

et Marie DEROZARD fille d'André DEROZARD, laboureur d'Izeron et de défunte Françoise VIRICEL
épouse futur d'autre part,

..... l'époux procédant de l'autorité de sa mère et l'épouse de celle de son père et autant de celle de Claude DEROZARD son frère donnataire* de leurs dits père et mère.

La promesse de mariage

ont fait la promesse de mariage aux conditions suivantes, promettant de se prendre et épouser en vray et loyal mariage et à cet effet se présenter en Ntre Ste Eglise quand il en sera requis par l'un d'eux pour y recevoir la bénédiction nuptiale, s'il n'y a empêchement légitime.

* qui a reçu la donation

P R E C O N J U G A U X

Au XVIIIe Siècle

Du début du XVIIIe à la Révolution, les coutumes et les traditions de la société rurale dans

les relations entre parents et enfants

la conclusion des alliances

la protection et la transmission du patrimoine familial

les partages inégaux des successions à

l'avantage de l'héritier choisi par le père

sont restées "immobiles".

1783

Le notaire

Charles DEMASSO, Chevalier, Seigneur de la FERRIERE, Lissieu, du Plantier, Sénéchal de LYON, Commandant de la province du Lyonnais, de Forest et Beaujolois
savoir faisons :

Les intéressés

Furent présents André CHAZOTTIER, vigneron fils légitime d'Ennemond CHAZOTTIER aussi vigneron à Brindas et de défunte Fleurie CLOSELLE

époux à venir d'une part,

et Elizabeth CREITON fille légitime de Gérard CREITON habitant de Brindas et de Jeanne MILLE,

épouse à venir d'autre part,

Lesquels procédant l'époux de l'autorité et consentement de son père icy présent. La future épouse de celle aussi de son père de même icy présent.

La promesse de mariage

ont promis de se prendre et épouser en vray et loyal mariage et à cet effet de se présenter à l'Eglise pour y recevoir la bénédiction nuptiale à la première réquisition de l'un d'eux.

Donation de la mère de l'époux (Passation de l'exploitation)

En faveur duquel (mariage) s'est établie** Louise MICHALLON, laquelle de son gré a donné comme elle donne par ces présentes, par donation pure et simple, perpétuelle et irrévocable, faite entre vifs et à cause de nocces, dès à présent et à tous valable, aux époux cy présent acceptant et remerciant, assavoir les deux tiers parties de tous ses biens meubles et immeubles présents et advenir, se réservant l'autre tiers pour pouvoir en disposer à sa volonté.....

La dite donation faite à condition que les époux et épouze avec leur famille vivront ensemble et de mesme ménage avecq la donnatrice, sans faire aucun particulier de payer ses dettes à proportion de la jouissance quel aura de la nourrir et entretenir sa vie durant et luy obéir comme un bon enfant est tenu de faire.

** instituée

Donation du père de l'époux (Passation de l'exploitation)

En faveur duquel mariage Ennemond CHAZOTTIER voulant se reconnaître des bons et agréables services qu'il a reçu et espère de recevoir à l'avenir du futur époux son fils, de la preuve desquels il le dispense, il luy a volontairement fait donation pure et simple, perpétuelle et irrévocable et dès à présent vallable à cause de nocces son fils acceptant cette donation a luy faite par son père de tous et un chacun des biens, meubles immeubles, droits, noms, raisons, actions et prétentions présentes et à venir sous les charges et conditions qui suivent :

1^o) Les futurs époux et épouse ainsi que le donateur vivront ensemble d'un même ménage et ordinaires, sans faire aucun particulier entre eux. Et supposé que par la suite il arrive une désunion ou incompatibilité entre le donateur et les futurs époux dès lors comme à présent le dit CHAZOTTIER père se retient et réserve la moitié du revenu et usufruit de tous les biens par luy donné ainsi que la jouissance d'une chambre ayant cheminée, garni de meubles en payant néanmoins la moitié des charges courantes comme taille et servis et autres impositions royales.

2^o) Sera tenu le futur époux donnatrice de payer et acquitter toutes les dettes du donateur et les dispositions du père en faveur de ses quatre autres enfants Jean, Barthélemy, Clémence et Gabriel CHAZOTTIER, à chacun d'eux la somme de Cinq cents livres pour tenir lieu de leurs droits légitimes payée à chacun savoir cent livres lors de leur mariage ou majorité, cent livres l'année en suite et ainsi à continuer semblable payement d'année en année jusqu'au parfait acquittement de la somme capitale de 500 livres et sans intérêts.

Enfin sera tenu le futur époux de faire inhumer son père dans le cimetière de la paroisse ou il décédera et de faire dire d'abord après son décès dans l'église de Brindas pour le repos de son âme la quantité de 30 messes moitié grandes et basses y compris dans les grandes celle du jour de son enterrement, trentain et anniversaire et 30 messes basses outre celles cy dessus qui seront dites dans l'église ou bon semblera à l'héritier ou donnatrice.

Donation du père de l'époux (Passation de l'exploitation)

En faveur duquel mariage Ennemond CHAZOTTIER voulant se reconnaître des bons et agréables services qu'il a reçu et espère de recevoir à l'avenir du futur époux son fils, de la preuve desquels il le dispense, il luy a volontairement fait donation pure et simple, perpétuelle et irrévocable et dès à présent vallable à cause de noces son fils acceptant cette donation a luy faite par son père de tous et un chacun des biens, meubles immeubles, droits, noms, raisons, actions et prétentions présentes et à venir sous les charges et conditions qui suivent :

1^o) Les futurs époux et épouse ainsi que le donateur vivront ensemble d'un même ménage et ordinaires, sans faire aucun particulier entre eux. Et supposé que par la suite il arrive une désunion ou incompatibilité entre le donateur et les futurs époux dès lors comme à présent le dit CHAZOTTIER père se retient et réserve la moitié du revenu et usufruit de tous les biens par luy donné ainsi que la jouissance d'une chambre ayant cheminée, garni de meubles en payant néanmoins la moitié des charges courantes comme taille et servis et autres impositions royales.

2^o) Sera tenu le futur époux donataire de payer et acquitter toutes les dettes du donateur et les dispositions du père en faveur de ses quatre autres enfants Jean, Barthélemy, Clémence et Gabriel CHAZOTTIER, à chacun d'eux la somme de Cinq cents livres pour tenir lieu de leurs droits légitimes payée à chacun savoir cent livres lors de leur mariage ou majorité, cent livres l'année en suite et ainsi à continuer semblable payement d'année en année jusqu'au parfait acquittement de la somme capitale de 500 livres et sans intérêts.

Enfin sera tenu le futur époux de faire inhumer son père dans le cimetière de la paroisse ou il décédera et de faire dire d'abord après son décès dans l'église de Brindas pour le repos de son âme la quantité de 30 messes moitié grandes et basses y compris dans les grandes celle du jour de son enterrement, trentain et anniversaire et 30 messes basses outre celles cy dessus qui seront dittes dans l'église ou bon semblera à l'héritier ou donataire.

Dotation par le père et le frère de l'épouse

Se sont ce jour estably les père et fils DEROZARD lesquels de leur gré solidairement ont constitué à l'épouse la somme de 300 livres, son habit et coffre de la valeur de 20 livres, laquelle somme de 300 livres en promettent payer sçavoir 30 livres avec les 20 livres pour son habit et coffre de la bénédiction à un an prochain et deux jours, en un an pareille somme et tous les ans ainsy sera continué d'année à autre jusqu'au parfait acquis de la dite constitution qui est faite à l'épouse pour tous les droits et légitime qu'elle peut avoir et prétendre aux biens de ses père et mère à tous lesquels elle renonce

Outre la dite constitution promettent de livrer à la dite épouse dans l'an après la bénédiction deux brebis et deux bichets seigle, mesure de LYON.

Engagement des époux

Promet l'espoux d'habilier et enjoailler son épouse suffisamment selon sa condition dont il lui fait donation dès à présent de son augmente.

*Fait et passé à Yzeron à l'étude
du notaire royal après midy le
douzième novembre 1708*

Dotation par les parents de l'épouse et par son frère

Et toujours en faveur du présent mariage Jeanne MILLE procédant de l'autorité de Gérard CREITON son mari, icy présent a donné et constitué en dot de mariage à sa fille la somme de 500 livres pour luy tenir lieu de tous ses droits maternels.....

.... les mariés CREITON et MILLE ont payé présentement, réellement et comptant en espèce de cours 200 livres aux futurs époux et épouse, toutefois au profit de cette dernière la dite MILLE et son mary promettent et s'obligent de payer les 300 livres restantes, savoir 100 livres dans deux années à compter de ce jour, 100 livres l'année en suite et les autres 100 livres l'année après sans intérêt.

Aux présentes est intervenu Jean CREITON frère de l'épouse demeurant à Brindas avec ses père et mère lequel pour récompenser sa soeur de bons et agréables services rendus dans la maison et luy prouver son amitié il luy a donné et constitué la somme de 300 livres moins un sol, laquelle il a présentement, réellement et comptant payé en espèces du cours.

Apport de l'épouse

Se constitue la future épouse de son chef particulier son garde robe bois noyer à deux portes garni de ses nippes et hardes, linge composant son trousseau évalué et estimé le tout entre les parties après que le futur époux a dit et déclaré en avoir une parfaite connaissance de leur valeur à la somme de 148 livres dont il se charge et passe également quittance à sa fiancée néanmoins ycelle n'aura son effet qu'à compter du jour de la bénédiction nuptiale de ce mariage.

*Fait et passé à Brindas,
maison des dits mariés
CREITON et MILLE l'an 1783
et le 24 Février après midy*

Tableaux démographiques de 1752 à 1852

| Année | Nbre habitants | Nbre naissances | Nbre mariages | Nbre décès | Répartition des décès | | | | | | | | | | | |
|-------|----------------|-----------------|---------------|------------|-----------------------|-------|--------|-------------|-----|--------------------------|---------|--------|--------|-------|-------|--|
| | | | | | Enfants | | | | | Jeunes gens célibataires | | | | | | |
| | | | | | Nés à Brindas | | | En nourrice | | Garçons | Filles | Hommes | Femmes | | | |
| | | | | | 0 à 1 an | 1 à 5 | 5 à 16 | 0 à 1 | + 1 | 16 à 25 | 16 à 25 | 20/40 | 40/80 | 20/40 | 40/80 | |
| 1752 | | 27 | 6 | 23 | 6 | 4 | | 3 | 1 | | | | 8 | | 1 | |
| 1753 | | 31 | 7 | 24 | 5 | 1 | 2 | 8 | 1 | | | | 3 | 2 | 2 | |
| 1754 | | 32 | 9 | 18 | 4 | 1 | 1 | 5 | 1 | | | | 3 | | 3 | |
| 1755 | | 23 | 4 | 17 | 6 | | 1 | 1 | | | | | 5 | | 2 | |
| 1756 | | 42 | 7 | 28 | 8 | 3 | | 9 | 3 | 1 | | | 2 | | 2 | |
| 1757 | | 23 | 4 | 26 | 6 | 4 | | 1 | | 1 | | 1 | 4 | | 9 | |
| 1758 | | 26 | 6 | 34 | 7 | 3 | 3 | 4 | 1 | 1 | | | 8 | 1 | 5 | |
| 1759 | | 28 | 3 | 33 | 5 | 4 | 3 | 6 | 1 | 1 | | | 4 | 2 | 7 | |
| 1760 | | 30 | 6 | 48 | 12 | 12 | 8 | 8 | 3 | | 1 | | 2 | | 2 | |
| 1761 | | 30 | 5 | 29 | 6 | 8 | 1 | 4 | 2 | 1 | | | 5 | | 1 | |
| 1762 | | 37 | 6 | 27 | 4 | 4 | 2 | 7 | | | | 1 | 2 | | 7 | |
| 1763 | | 29 | 4 | 27 | 9 | 1 | | 7 | | | 1 | | 3 | | 4 | |
| 1764 | | 26 | 3 | 19 | 6 | | 2 | 7 | 1 | | | 1 | 2 | 2 | 4 | |
| 1765 | | 27 | 2 | 18 | 7 | | 3 | 4 | 1 | | | 1 | 1 | | 1 | |
| 1766 | | 27 | 6 | 18 | 4 | 2 | 1 | 1 | | 1 | | | 3 | 1 | 5 | |
| 1767 | | 20 | 2 | 24 | 4 | 3 | 1 | 7 | | | | | 3 | | 1 | |
| 1768 | | 25 | 3 | 19 | 2 | | 2 | 3 | 2 | | | 1 | 7 | 1 | 5 | |
| 1769 | | 25 | 6 | 21 | 6 | 2 | 5 | 2 | | | | 1 | 1 | | 4 | |
| 1770 | | 25 | 8 | 24 | 6 | 2 | | 4 | | | 1 | | 5 | 2 | 4 | |
| 1771 | | 30 | 3 | 21 | 4 | 2 | | 3 | | | | 1 | 6 | 1 | 4 | |
| 1772 | | 25 | | 18 | 6 | 1 | | 1 | 2 | | 1 | | 1 | 2 | 2 | |
| 1773 | | 22 | 3 | 17 | 7 | 3 | | 1 | | | | | 3 | | 5 | |
| 1774 | | 18 | 7 | 15 | 2 | 2 | 2 | 4 | | | | | 3 | 2 | 1 | |
| 1775 | | 34 | 2 | 47 | 14 | 9 | | 3 | 6 | 1 | 2 | | 4 | 1 | 4 | |
| 1776 | | 22 | 5 | 11 | 1 | | 2 | | 1 | | | 2 | 3 | | 1 | |
| 1777 | | 28 | 4 | 16 | 7 | | 1 | 2 | | | | 2 | 1 | 1 | 2 | |
| 1778 | | 19 | 4 | 18 | 5 | | 3 | 1 | | | | 1 | 4 | 1 | 3 | |
| 1779 | | 26 | 5 | 17 | 8 | 2 | | 1 | | | | | 1 | | 5 | |
| 1780 | | 24 | 5 | 33 | 11 | 1 | 3 | 4 | 5 | | | 1 | 5 | 1 | 1 | |
| 1781 | | 25 | 6 | 22 | 7 | | | 4 | | | | | 8 | | 1 | |
| 1782 | | 27 | 7 | 18 | 6 | | | 2 | | | | 2 | 4 | 2 | 2 | |
| 1783 | | 26 | 5 | 14 | 7 | 1 | | 2 | | | | | 4 | | 3 | |
| 1784 | | 31 | 3 | 13 | 5 | 3 | 2 | 1 | | | | 1 | | | 1 | |
| 1785 | | 29 | 4 | 20 | 9 | 1 | | 1 | | | | 1 | 6 | | 1 | |
| 1786 | | 33 | 5 | 26 | 10 | | 3 | 2 | 1 | | | | 3 | 2 | 5 | |
| 1787 | | 27 | 2 | 37 | 12 | 3 | | 4 | 2 | | | 1 | 4 | | 6 | |
| 1788 | | 24 | 6 | 26 | 7 | 2 | 2 | 2 | | | | | 6 | 3 | 4 | |
| 1789 | | 23 | 10 | 19 | 5 | | 2 | 2 | | | | 1 | 2 | | 5 | |
| 1790 | 700 | 30 | 9 | 12 | 2 | 2 | 1 | 1 | | | | 1 | 3 | | 2 | |
| 1791 | | 26 | 6 | 17 | 4 | 1 | 2 | 2 | | | | | 5 | 1 | 2 | |
| 1792 | | 24 | 9 | 29 | 2 | 3 | 2 | 6 | 2 | | | 1 | 4 | 1 | 7 | |
| 1793 | | 22 | 7 | 32 | 8 | 2 | 3 | 2 | | | | 2 | 10 | 1 | 4 | |
| 1794 | 732 | 19 | 3 | 15 | 5 | 2 | 3 | 1 | | | | 2 | 2 | | 2 | |
| 1795 | | 22 | 4 | 19 | 6 | 1 | | 3 | | | | | 2 | | 7 | |
| 1796 | | 21 | 5 | 20 | 2 | 5 | 1 | 7 | | | | | 2 | | 3 | |
| 1797 | | 27 | 2 | 14 | 1 | | | | | | | | 2 | | 6 | |
| 1798 | | 13 | 5 | 17 | 3 | 4 | 1 | 4 | 1 | | 1 | | 4 | 1 | 3 | |
| 1799 | | 21 | 12 | 14 | 1 | | 1 | 4 | | | 1* | | 3 | | 4 | |
| 1800 | | 22 | 1 | 15 | 3 | | 1 | | | | | | 2 | | 6 | |
| 1801 | 771 | 23 | 2 | 19 | 5 | 1 | 1 | 1 | 2 | | | 1 | 4 | 1 | 3 | |

1799* décédé à Milan

| Année | Nbre habitants | Nbre naissances | Nbre mariages | Nbre décès | Répartition des décès | | | | | | | | | | | |
|-------|----------------|-----------------|---------------|------------|-----------------------|-------|--------|-------------|-----|--------------------------|---------|--------|--------|-------|-------|--|
| | | | | | Enfants | | | | | Jeunes gens célibataires | | | | | | |
| | | | | | Nés à Brindas | | | En nourrice | | Garçons | Filles | Hommes | Femmes | | | |
| | | | | | 0 à 1 an | 1 à 5 | 5 à 16 | 0 à 1 | + 1 | 16 à 25 | 16 à 25 | 20/40 | 40/80 | 20/40 | 40/80 | |
| 1802 | | 23 | 5 | 27 | 14 | 4 | 1 | 2 | | | | | 8 | | 3 | |
| 1803 | | 20 | 10 | 20 | 3 | 4 | 1 | 2 | 1 | | | | 3 | 4 | 4 | |
| 1804 | | 22 | 3 | | | | | | | | | | | | | |
| 1805 | | 22 | 7 | 18 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | | | | 5 | | 8 | |
| 1806 | | 35 | 1 | 21 | 4 | 3 | 1 | 1 | | | | | 2 | 3 | 5 | |
| 1807 | | 19 | 7 | 11 | 2 | 1 | | 1 | | | | | 4 | | 1 | |
| 1808 | | 20 | 7 | 26 | 5 | 7 | 1 | 1 | | | | | 8 | 2 | 5 | |
| 1809 | | 20 | 3 | 13 | 1 | | 2 | | | | | | 5 | | 4 | |
| 1810 | | 16 | 7 | 11 | 3 | | 1 | 1 | | | | | 4 | 1 | 1 | |
| 1811 | | 15 | 4 | 12 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | 3 | | 4 | |
| 1812 | | 15 | 7 | 17 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | | | | 4 | | 3 | |
| 1813 | | 25 | 16 | 13 | 3 | | | 3 | | | | | 3 | | 3 | |
| 1814 | | 20 | 3 | 14 | 2 | 1 | 2 | 1 | | | | | 3 | | 3 | |
| 1815 | | 16 | 10 | 16 | 4 | | | 4 | | | | | 1 | 1 | 2 | |
| 1816 | | 25 | 9 | 17 | 4 | 1 | 2 | | | | | | 2 | 4 | 5 | |
| 1817 | | 19 | 7 | 9 | 2 | 1 | | 2 | | | | | 1 | 2 | 1 | |
| 1818 | | 24 | 5 | 7 | 2 | | | 2 | | | | | 2 | | 1 | |
| 1819 | 727 | 20 | 9 | 22 | 6 | 6 | | 6 | 1 | 2 | | | 1 | 1 | 4 | |
| 1820 | | 19 | 9 | 25 | 3 | 2 | | 3 | | | | | 7 | 1 | 11 | |
| 1821 | | 26 | 11 | 29 | 11 | 1 | | 1 | | | | | 5 | 2 | 7 | |
| 1822 | | 27 | 5 | 21 | 3 | 1 | 2 | 2 | | | | | 3 | 3 | 6 | |
| 1823 | | 21 | 5 | 28 | 9 | 3 | | 1 | | | | | 4 | | 7 | |
| 1824 | | 20 | 7 | 29 | 3 | | 1 | 2 | | | | | 9 | 5 | 9 | |
| 1825 | 802 | 14 | 8 | 16 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | | | | 5 | 1 | 3 | |
| 1826 | | 20 | 6 | 21 | 7 | 2 | 4 | 1 | 1 | | | | 3 | | 2 | |
| 1827 | | 27 | 4 | 21 | 5 | 1 | 1 | 1 | 2 | | | | 1 | 2 | 5 | |
| 1828 | | 17 | 7 | 19 | 5 | 2 | 2 | | | | | | 4 | 1 | 4 | |
| 1829 | | 27 | 10 | 10 | 1 | 3 | | 3 | | | | | 2 | | 4 | |
| 1830 | | 18 | 5 | 14 | 8 | 1 | 1 | 1 | | | | | 1 | | 2 | |
| 1831 | | 18 | 5 | 14 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | 4 | | 3 | |
| 1832 | | 17 | 11 | 20 | 5 | | 2 | 2 | | | | | 6 | 1 | 4 | |
| 1833 | | 34 | 3 | 25 | 3 | 4 | 5 | | | | | | 3 | 1 | 5 | |
| 1834 | | 28 | 5 | 22 | 5 | 4 | | 1 | 2 | | | | 5 | 1 | 2 | |
| 1835 | | 33 | 4 | 15 | 5 | 1 | | | | | | | 2 | | 5 | |
| 1836 | 983 | 25 | 8 | 19 | 5 | 1 | 2 | | | | | | 3 | 2 | 5 | |
| 1837 | | 33 | 6 | 27 | 6 | 4 | 3 | 4 | 2 | | | | 2 | 2 | 2 | |
| 1838 | | 19 | 8 | 14 | 4 | 1 | 1 | | | | | | 1 | 5 | 2 | |
| 1839 | | 28 | 8 | 29 | 6 | 5 | | 6 | | | | | 6 | 1 | 6 | |
| 1840 | | 36 | 14 | 30 | 10 | 6 | 2 | 1 | 1 | | | | 3 | | 5 | |
| 1841 | 1111 | 31 | 9 | 30 | 6 | | 3 | | | | | | 7 | 3 | 9 | |
| 1842 | | 30 | 10 | 23 | 5 | 3 | | | | | | | 1 | 1 | 4 | |
| 1843 | | 29 | 8 | 22 | 5 | 5 | 1 | | | | | | 4 | 5 | 2 | |
| 1844 | | 29 | 9 | 26 | 5 | 5 | | | | | | | 4 | 5 | 3 | |
| 1845 | | 27 | 7 | 21 | 4 | 2 | | | 2 | | | | 4 | 5 | 3 | |
| 1846 | | 25 | 9 | 26 | 6 | 2 | | | | | | | 1 | 1 | 7 | |
| 1847 | | 22 | 6 | 19 | 2 | 3 | 1 | 1 | | | | | 6 | 1 | 2 | |
| 1848 | | 23 | 8 | 17 | 1 | 1 | | | | | | | 6 | 1 | 7 | |
| 1849 | | 27 | 11 | 33 | 6 | 3 | | | 1 | | | | 1 | 2 | 10 | |
| 1850 | | 20 | 11 | 22 | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 | | | | 5 | 2 | 7 | |
| 1851 | | 31 | 13 | 21 | 8 | 2 | 1 | | | | | | 4 | | 5 | |
| 1852 | | 22 | 5 | 22 | 2 | 2 | 2 | | 1 | | | | 2 | 2 | 8 | |

1807* décédés à Naples et en Espagne — 1812* décédés en Espagne
 1813* décédés en Espagne (2) et en Italie — 1814* en Italie — 1821* en Espagne — 1825* en Russie

Traditions rurales - Fêtes des classes



En 1956



En 1979

Le Vieux Brindas

Groupe de recherche d'histoire locale et vie ancienne
publie un Bulletin Annuel sous le titre : "Chronique Brindasienne"

BULLETIN 1982 — Epuisé

SOMMAIRE

| | | |
|--|------------------|----|
| Briandas en Lionnois | | 3 |
| Index chronologique | | 4 |
| Fixation des limites de Brindas | G.B. | 13 |
| Les Maires de Brindas de 1790 à 1940 | | 19 |
| La première municipalités élue (1790) | | 21 |
| Pour l'indépendance communale | | 22 |
| Gnafron, Maire de Brindas | | 24 |
| Mouvement de Population | M. MAZELLA | 25 |
| Les seigneurs de Brindas | Abbé CHATAIGNIER | 27 |
| La Ruelle du Vingtain | J.M. CHEVAT | 31 |
| Surnoms et Sobriquets | G.B. | 39 |
| Le livre de comptes du boulanger Murat | G. BENSAN | 47 |
| L'écolier pensionnaire du boulanger | G.B. | 51 |
| Sur la vigne à Brindas | | 55 |
| Notes de lectures | P. VITAL-DURAND | 57 |
| Essai sur l'histoire des Sapeurs-pompiers à Brindas | M. TROTOBAS | 61 |

DOCUMENTS

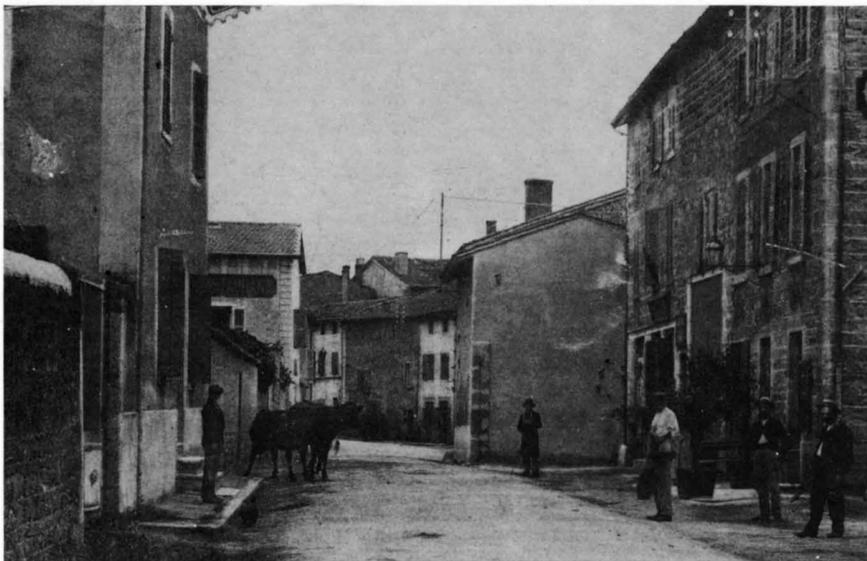
| | |
|--|----|
| Acte d'échange de maison (15 Novembre 1612) | 32 |
| Un retrait de la vie active en 1805 | 65 |
| Tableau des Patentes de l'an IX (1803) | 68 |
| Le chômage en 1855 | 69 |
| Une prescription d'un médecin en 1817 | 70 |
| La retraite d'une cultivatrice en 1834 | 71 |
| Un contrat de mariage chez des cultivateurs blanchisseurs en 1846 | 74 |
| Ordonnance de police de la paroisse de Brindas (1790) | 75 |

ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| L'Ouest lyonnais (Carte de Cassini) | 2 |
| La Croix de la Joanna | 6 |
| Arrêté de nomination du Conseil Municipal 12 Vendémiaire An IX | 18 |
| Gnafron | 23 |
| Blason des Sacconay | 26 |
| Affiche de vente aux enchères du cimetière | 38 |
| La platte des Barcel | 40 |
| La platte au Chazottier | 40 |
| Les buandières | 41 |
| La rue du Vieux Bourg | 46 |
| Le vin de Brindas | 54 |
| Menu du banquet des Sapeurs-pompiers en 1931 | 62 |
| Scène de labour | 67 |
| Couple en costume de mariage (1893) | 73 |

BULLETIN 1983 - Plaquette illustrée :
"Histoire de l'Ecole et de l'Enseignement à Brindas"

pour commémorer le Centenaire de la construction des Ecoles Publiques de Brindas - 1883 - 1983



Groupe de recherche
d'Histoire Locale et sur la Vie Ancienne

"LE VIEUX BRINDAS"

est une section spécialisée inter-âges du

CLUB DES RETRAITÉS

réalisant dans une structure originale
le rapprochement des générations
et leur participation à l'activité sociale
et culturelle dans la commune.

Le Vieux Brindas — Correspondance : Mairie - 69126 Brindas

Chèque Postal : Lyon 774-80 R

Téléphone : 845-10-28 ; 845-13-41